



Assemblée générale

Distr. générale
27 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Points 140 et 141 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2021

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2021

Titre V

Coopération régionale pour le développement

Chapitre 18

Développement économique et social en Afrique

Programme 15

Développement économique et social en Afrique

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
I. Commission économique pour l'Afrique.	4
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**.	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***.	113
II. Bureau des commissions régionales à New York	142
Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***.	142
Annexes relatives aux postes et aux autres objets de dépense proposés pour 2021***.	146
I. Organigramme et répartition des postes pour 2021	146

* [A/75/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	148
III.	Ressources financières et postes : vue d'ensemble	154

Avant-propos

L'Afrique, comme le reste du monde, doit relever un double défi historique : une pandémie et une récession mondiale. La manière dont les pays s'en sortiront au cours de la présente décennie d'action et de réalisations, qui s'achève en 2030, dépendra des choix que feront les décideurs politiques dans l'année à venir.

Plus de 150 millions de jeunes Africains entreront sur le marché du travail dans les 10 ans à venir. Avant la crise, les progrès prometteurs réalisés dans de nombreux pays en matière de lutte contre la pauvreté indiquaient que l'Afrique pouvait atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Cependant, si quelques pays ont bien relevé le défi de ne laisser personne de côté, il est vrai que plus de 400 millions d'Africains vivent encore en dessous du seuil de pauvreté. Compte tenu de son mandat régional et de sa portée mondiale, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) est bien placée pour aider les pays à vaincre les derniers obstacles à l'avènement de l'Afrique que nous voulons.

L'Afrique, comme le reste du monde, est ébranlée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et risque de connaître un effondrement budgétaire susceptible de réduire à néant tous les progrès de ces 20 dernières années liés à la lutte contre la pauvreté. La CEA a piloté l'action coordonnée des États membres visant à mener une analyse approfondie des conséquences de la COVID-19 en Afrique. Cette analyse a été suivie d'un appel mondial en faveur d'un moratoire complet sur la dette pendant deux ans pour tous les pays africains et d'un financement de 100 milliards de dollars pour couvrir les coûts immédiats de la mise en place de dispositifs de sécurité sociale pour les plus vulnérables, d'un programme d'alimentation pour les enfants non scolarisés et de la protection des emplois. La CEA offre aux pays africains un espace où ils peuvent se réunir et arrêter des positions communes pour leurs négociations avec les institutions financières internationales et les partenaires multilatéraux. Elle entend renforcer son appui aux gouvernements qui souhaitent établir de nouveaux cadres budgétaires et monétaires ou adapter ceux qui existent déjà afin de mieux faire face à la présente crise.

La CEA a à cœur de créer un avenir prospère grâce à la production d'idées qu'elle aide à concrétiser pour qu'elles donnent des résultats porteurs de changements. À cet effet, elle compte sur ses fonctions essentielles : réflexion (produire des connaissances innovantes et pratiques pour relever les principaux défis) ; mobilisation (offrir une tribune pour des consultations et la recherche de consensus sur des solutions régionales) ; et appui (aider ses partenaires, les États membres, à mettre en œuvre des solutions à leurs problèmes de développement).

Principal créateur d'emplois en Afrique, le secteur privé est au cœur des débats de la CEA sur le développement. La Commission resserre sa collaboration avec lui en appuyant des politiques qui lui donnent un plus grand rôle dans les économies africaines et améliore sa gouvernance. Elle travaille aussi avec des acteurs majeurs pour que les pays africains tirent parti des rapides progrès technologiques. Son nouveau Centre d'excellence numérique – Identité numérique, commerce et économie aide les pays à informer les populations pendant cette pandémie et à faire des tests de dépistage. Grâce aux efforts de la CEA, les pays ont ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et élaborent des stratégies de compétitivité. S'agissant des infrastructures, l'Initiative obligatoire pour le développement durable (objectif 7 relatif à l'énergie), axée sur le financement par le secteur privé du déploiement accéléré de solutions énergétiques propres afin de répondre aux besoins croissants du continent dans ce domaine, a permis de passer des paroles aux actes.

Guidée par ses cinq orientations stratégiques, le Cadre conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies et les nouvelles coalitions thématiques, la CEA tirera parti de partenariats dans le système des Nations Unies et le système de développement mondial pour aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement, en s'appuyant sur un programme de travail ciblé axé sur la gouvernance macroéconomique, le développement du secteur privé, la technologie, les données et les statistiques, les changements climatiques, la pauvreté et l'inégalité, l'égalité des genres et l'intégration régionale.

Malgré les difficultés, d'immenses possibilités s'offrent à l'Afrique pour qu'elle s'engage sur la voie d'un développement nouveau et ambitieux, fondé sur les technologies naissantes, une plus grande intégration régionale et le renforcement de partenariats novateurs. La crise actuelle pourrait être l'occasion d'un nouveau départ, qui verrait la CEA travailler de concert avec les gouvernements pour exploiter toutes les possibilités et atténuer les risques à long terme. Aussi suis-je déterminée à faire en sorte que la Commission accompagne les États membres dans la recherche de politiques à même d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

La Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique
(Signé) Vera Songwe

I. Commission économique pour l'Afrique

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 18.1 La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est chargée de promouvoir le développement économique et social de ses États membres, de favoriser l'intégration intrarégionale et d'encourager la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil économique et social dans la résolution 671 A (XXV).
- 18.2 Par son action en faveur du développement économique et social de l'Afrique, la CEA aidera les États membres africains à créer des sociétés prospères et inclusives où la plupart des citoyens sont à l'abri du besoin et des privations. Pour qu'ils puissent atteindre les résultats escomptés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et dans l'Agenda 2063, les États membres africains doivent impérativement bénéficier d'un appui intégré en matière de politiques et de capacités visant à accélérer la transformation et la diversification structurelles de leur économie. Dans ce contexte, la CEA a un rôle clé à jouer en fournissant des plateformes régionales spécialisées, en entreprenant des travaux de recherche de pointe sur les politiques générales et en apportant un appui en matière de capacités et des conseils stratégiques au niveau national. Visant à renforcer la capacité des gouvernements d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques pour le développement durable, l'appui de la CEA s'inscrit également dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique et des projets du Compte pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

- 18.3 La stratégie du programme de la CEA repose sur une approche intégrée et cohérente selon laquelle les sous-programmes permettent de planifier et d'exécuter ensemble les activités, en mettant l'accent sur les changements transformationnels dans les domaines clés et sur une contribution mesurable au Programme 2030 et à l'Agenda 2063. Dans l'exercice de son mandat, la CEA continuera à se concentrer sur cinq orientations stratégiques :
- a) Tirer parti de sa position et de son avantage unique pour favoriser des solutions locales et adapter les solutions mondiales aux problèmes du continent ;
 - b) Formuler des politiques pour accélérer la diversification économique et la création d'emplois en vue de la transformation de l'Afrique ;
 - c) Concevoir et appliquer des modèles de financement et d'exécution pour le développement de capacités humaines et d'infrastructures physiques et sociales ;
 - d) Promouvoir les idées et les initiatives visant à favoriser une intégration régionale plus poussée et le développement des biens publics régionaux, en mettant l'accent sur la paix, la sécurité et l'inclusion sociale ;
 - e) Défendre la position commune de l'Afrique sur la scène internationale et élaborer des solutions régionales pour contribuer à résoudre les problèmes de gouvernance à l'échelle mondiale.
- 18.4 Pour suivre ces orientations stratégiques, la CEA compte sur trois fonctions essentielles, qui se retrouvent dans ses différents sous-programmes. Il s'agit de ses fonctions de mobilisation, de réflexion et d'appui, définies ci-dessous :

- a) Mobilisation : offrir des tribunes multilatérales et multipartites, contribuant à renforcer le multilatéralisme aux niveaux régional et mondial ;
 - b) Réflexion : réaliser des travaux de recherche et d'analyse interdisciplinaires sur les principaux défis auxquels sont confrontés les États membres et l'Afrique dans son ensemble, tout en favorisant l'apprentissage et le développement par les pairs ;
 - c) Appui : fournir des conseils et un appui directs aux États membres, notamment par la coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies.
- 18.5 La Commission continuera d'exploiter le secteur privé en tant que moteur de la production et de la productivité, créateur d'emplois et fournisseur de nouveaux modes de financement du développement. Elle s'emploiera par conséquent à renforcer sa collaboration avec le secteur privé pour appuyer des politiques qui lui sont favorables.
- 18.6 Face à la pandémie de COVID-19, la Commission continuera d'être un espace où les États membres pourront élaborer une position africaine commune pour leur collaboration avec les institutions financières internationales et les partenaires multilatéraux, et produire des connaissances et des solutions en vue de l'apprentissage et de l'apprentissage par les pairs. Compte tenu de la nature évolutive de la crise, la Commission évaluera en permanence les estimations des incidences socioéconomiques de la COVID-19 sur l'Afrique, notamment les mesures budgétaires immédiates nécessaires à la relance de l'économie, en mettant l'accent sur le lien entre les produits pharmaceutiques et la sécurité alimentaire dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. La Commission aidera également les gouvernements à ajuster leurs cadres budgétaires et monétaires, compte tenu de la lutte contre la COVID-19 et de la nécessité de renforcer les effets des initiatives commerciales sur la création d'emplois. Pour répondre aux préoccupations des pays africains concernant les incidences de la COVID-19 sur leur société et leur économie, la Commission continuera de travailler avec les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique pour concevoir des stratégies et des politiques de nature à créer un environnement favorable au développement d'industries, notamment de l'industrie pharmaceutique, qui puissent répondre aux besoins et aux défis des pays africains dans la lutte contre l'épidémie actuelle de la COVID-19 et contre toute flambée épidémique future. En collaboration avec le système des coordonnateurs résidents, la Commission s'efforcera de relier ses recommandations de politique générale aux travaux des équipes de pays des Nations Unies dans la région afin que les gouvernements les appliquent efficacement.
- 18.7 S'agissant des facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) Les priorités politiques des États membres sont axées sur la mise en œuvre du Programme 2030, des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 ; et des mesures collectives sont coordonnées pour lutter contre l'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19 ;
 - b) Les États membres continuent de coopérer les uns avec les autres et fournissent des orientations politiques au secrétariat par l'intermédiaire des plateformes et organes intergouvernementaux de politique générale, malgré les effets de la COVID-19 ;
 - c) Les communautés économiques régionales restent attachées à la mise en œuvre des cadres de développement convenus aux niveaux international et régional et continuent de coopérer les unes avec les autres conformément à leurs engagements à cet égard ;
 - d) Des ressources extrabudgétaires sont mises à disposition pour permettre à la Commission de compléter son mandat découlant des cadres de l'Union africaine et de l'ONU sur la paix, la sécurité et le développement (Agenda 2063 et Programme 2030) et des résolutions adoptées à la session de 2019 de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, y compris celles relatives aux droits humains.
- 18.8 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. C'est ainsi que l'objectif du sous-programme 6 est

d'aider les États membres à accélérer le rythme auquel ils exécutent leurs engagements communs mondiaux et régionaux en matière d'égalité des genres et en rendent compte, ainsi qu'à intensifier la mise en œuvre de leurs politiques et programmes d'autonomisation des femmes et des filles, afin de parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes en Afrique. Le sous-programme permet également d'apporter un appui technique aux autres sous-programmes de la Commission pour que la dimension genre soit prise en compte dans leur programme de travail. Cet appui comprend une assistance technique aux États membres afin qu'ils intègrent la dimension genre dans leurs stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine, et pour surmonter l'insécurité du régime foncier et les préjugés sexistes ; produire et diffuser des statistiques ventilées par sexe ; renforcer le réseau des points focaux pour les données ventilées par sexe ; mener des travaux de recherche sur les politiques, notamment sur les questions de genre et de commerce ; et assurer le financement public des programmes d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. Au titre de ce sous-programme, la CEA s'emploie également à renforcer les capacités des États membres par des services d'appui technique, des services consultatifs et des formations pratiques adaptés à leurs besoins dans les domaines suivants : gestion des politiques économiques et des politiques de promotion de l'égalité des genres ; entrepreneuriat féminin ; gestion des finances publiques tenant compte des questions de genre ; intégration de la dimension genre et du dividende démographique dans les politiques et programmes nationaux.

- 18.9 S'agissant de la coopération avec d'autres entités, le modèle d'activité de la CEA s'inspirera des modalités issues des réformes en cours au sein de l'ONU pour qu'il y ait une mise en œuvre concertée d'initiatives intersectorielles concernant différents objectifs et cibles et pour relier efficacement les différents niveaux, régional, sous-régional et national. Il s'agit notamment de travailler avec les coordonnateurs résidents à travers le continent, qui sont les représentants désignés du Secrétaire général pour les opérations de développement au niveau des pays. La collaboration sera également renforcée avec les entités régionales des Nations Unies par l'intermédiaire de coalitions thématiques afin qu'il y ait une meilleure coordination des initiatives et une contribution collective efficace à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. En outre, la CEA fera en sorte que ses supports de connaissances soient plus visibles et plus accessibles aux États membres, aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies grâce à un effort de diffusion plus ciblé, notamment par l'intermédiaire des services de formation en ligne et sur site qu'offre l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).
- 18.10 S'agissant de la coopération avec d'autres entités, les cadres communs de l'Union africaine et de l'ONU sur la paix, la sécurité et le développement, tels que l'Agenda 2063 et le Programme 2030, et maintenant aussi sur les droits humains, seront l'occasion d'une coordination plus large et plus étroite entre les institutions des Nations Unies, afin qu'elles agissent en parfaite harmonie dans le cadre de leur coopération avec l'Union africaine. Par conséquent, forte de son rôle de coordonnatrice principale de l'action du système des Nations Unies à l'appui des activités menées par la Commission de l'Union africaine dans les domaines prioritaires de développement, la CEA apportera son aide aux États membres et favorisera les activités permettant de relier les cadres susmentionnés. Il s'agira notamment d'activités renforçant le lien entre paix et sécurité, droits humains et développement, tout en favorisant la coordination interinstitutionnelle et les partenariats multisectoriels. Ceux-ci ont pour but d'établir les activités, programmes et projets communs des plateformes régionales qui contribueront à la réalisation des objectifs du cadre de développement dans le contexte des cinq orientations stratégiques de la CEA énumérées ci-dessus et basées sur les priorités de l'Union africaine. En outre, la CEA continuera de tirer parti de son partenariat stratégique avec la Banque africaine de développement et d'autres organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les banques centrales, les universités, les groupes de réflexion, les instituts de recherche, la société civile et le secteur privé afin de promouvoir les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063.
- 18.11 S'agissant de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions adoptées lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, la Commission continuera à tirer parti des partenariats à valeur ajoutée fondés sur le principe du renforcement de la complémentarité et de

l'impact sur le développement. Ainsi, elle pourra mieux faire face à l'évolution des besoins des États membres dans le cadre des possibilités nouvelles ou naissantes qui s'offrent à eux.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.12 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	65/274	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
57/144	Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire	65/280	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social	66/130	Participation des femmes à la vie politique
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement	66/137	Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme
58/269	Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement	66/224	Autonomisation des populations et développement
59/228	Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau	67/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	68/145	Renforcement de la collaboration en matière de protection de l'enfance au sein du système des Nations Unies
60/222	Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	68/225	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
69/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique		Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
64/215	Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté	69/232	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
69/237	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, en particulier aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
65/214	Droits de l'homme et extrême pauvreté	71/153	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme
69/240	Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et assurer l'application intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	71/155	Le droit au développement
		71/159	La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme

Titre V Coopération régionale pour le développement

70/184	Technologies de l'information et des communications au service du développement		promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
71/187	Commerce international et développement	72/169	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme
70/192	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	71/231	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
70/198	Les technologies agricoles au service du développement durable		
70/201	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	72/234 ; 74/235 72/266 72/279	Participation des femmes au développement Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
71/211	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance	73/236	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
71/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire		
71/218	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)	73/241 74/4	Migration internationale et développement Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale
71/224	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés	74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
71/220	Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer		
71/242	Coopération pour le développement industriel	74/233	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/234	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
71/244	Coopération Sud-Sud	74/242	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
71/289	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie	74/253	Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies
71/315	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la	74/270	Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

Résolutions du Conseil économique et social

2017/9	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies	2017/28 2018/23	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 Nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique
--------	---	--------------------	--

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

748 (XXVIII)	Population, famille et développement durable		harmonisation des activités des communautés régionales et sous-régionales
822 (XXXI)	Mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine : renforcement des communautés économiques régionales ; rationalisation et	928 (XLVIII)	Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement

929 (XLVIII)	Troisième Conférence internationale sur le financement du développement	965(LII)	Protocole [de Luxembourg] portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention [du Cap] relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
937 (XLIX)	Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres stratégiques, plans et programmes d'action nationaux	966(LII)	Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application des résolutions 943 (XLIX) et 957 (LI)
938 (XLIX)	Présentation de rapports intégrés et suivi du développement durable	967(LII)	Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
939 (XLIX)	Forum régional africain pour le développement durable	968(LII)	La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère numérique : une stratégie pour l'Afrique
941 (XLIX)	Organisation d'un examen régional africain annuel des progrès de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information	969(LII)	Initiative sur la numérisation et l'économie numérique
962 (LII)	Données et statistiques		
963 (LII)	Examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		
964(LII)	Plan-programme et budget-programme 2020		

Produits

18.13 On trouvera dans le tableau 18.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 18.1
Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	5	5
1. Réunions de coordination sur le Cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	–	–	2	2
2. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	–	–	2	2
5. Rapports sur la mise en œuvre du Cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	–	–	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : promotion du lien entre paix, sécurité et développement ; appui à la mise en œuvre du Cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.				

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : lancement de campagnes de sensibilisation et de promotion auprès des États membres.

Activités d'évaluation

- 18.14 Les évaluations et autoévaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :
- a) Évaluation à mi-parcours du Centre africain pour la politique commerciale ;
 - b) Évaluation du Centre africain de développement minier ;
 - c) Autoévaluation de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ;
 - d) Autoévaluation de la session du Forum régional africain pour le développement durable tenue en 2019 ;
 - e) Évaluation des activités de renforcement des capacités dans les domaines suivants :
 - i) conception et mise en œuvre de stratégies et de politiques visant à soutenir la création de villes durables et ouvertes en Afrique ;
 - ii) renforcement des capacités en matière d'analyse des politiques, de prévision et de planification du développement en Afrique ;
 - iii) renforcement des moyens dont disposent les pays du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour mener des autoévaluations efficaces et mettre en œuvre les plans d'action nationaux.
- 18.15 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées au paragraphe ci-dessus pour tous les sous-programmes au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020.
- 18.16 Il est prévu de procéder aux évaluations et autoévaluations ci-après en 2021 :
- a) Évaluation de deux domaines thématiques dans le domaine de la modélisation macroéconomique et des statistiques, dans les sous-programmes 1 et 4 ;
 - b) Évaluation des manifestations de premier plan (session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et du Forum régional africain pour le développement durable) ;
 - c) Évaluation du projet sur le dividende démographique, assorti d'une dimension genre : points d'ancrage de la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique et en Asie et Pacifique ;
 - d) Évaluation du projet sur la définition, l'estimation et la diffusion des statistiques sur les flux financiers illicites en Afrique ;
 - e) Évaluation du projet consistant à mesurer, suivre et améliorer les résultats en matière d'intégration régionale au sein des régions de la CEA, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ;
 - f) Évaluation du projet sur le renforcement des capacités en vue de la réalisation et du suivi fondés sur des données probantes des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique.

Programme de travail

Sous-programme 1 Macroéconomie et gouvernance

Objectif

- 18.17 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à une transformation structurelle et à une croissance inclusive en Afrique grâce au renforcement de la planification des activités de développement, de l'analyse macroéconomique et de la gestion financière ainsi que de la gouvernance du secteur public.

Stratégie

- 18.18 Pour contribuer au renforcement de la planification des activités de développement en Afrique, le sous-programme prévoit des supports de connaissance, tels que le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable, et des outils pertinents pour les politiques, tels que la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports, afin d'aider les pays à concevoir et mettre en œuvre des plans de développement nationaux alignés sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063, et à en suivre les résultats. Des réunions régionales et d'experts seront organisées pour diffuser ces produits de connaissance, échanger des données d'expérience et renforcer les capacités dans ce domaine. Il est également prévu de fournir une assistance technique et de mettre en place des initiatives spécifiques à chaque pays afin de renforcer les institutions de planification du développement. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat une approche plus coordonnée et intégrée de la conception et de la mise en œuvre des politiques et entraîner des progrès plus rapides dans la réalisation des objectifs de développement durable. On continuera de rendre compte des progrès réalisés par l'établissement de rapports annuels et de tenir des réunions avec les pays les moins avancés en vue du dialogue politique et de la fourniture de services de conseil concernant les initiatives nationales de mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), ce qui devrait accélérer un reclassement durable des pays africains les moins avancés et aider les États membres à avancer dans la réalisation des objectifs de développement durable grâce à la création d'un cadre directif qui assure la cohérence, la coordination ainsi qu'une mobilisation et une affectation efficaces des ressources. Parmi les résultats déjà obtenus, on peut citer l'adoption par 18 pays (Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Mauritanie, Namibie, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Zambie et Zimbabwe) de la boîte à outils intégrée de planification et d'établissement de rapports et l'inscription au portail de leurs plans de développement nationaux (cadres de résultats), qui sont en cours d'alignement sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Pour cinq de ces pays (Éthiopie, Ouganda, Seychelles, Soudan et Zambie), le module d'alignement compris dans la boîte à outils est achevé.
- 18.19 Pour contribuer au renforcement de l'analyse macroéconomique, le sous-programme prévoit de produire des supports de connaissance et des documents stratégiques de haute qualité, comme le *Rapport économique sur l'Afrique*, d'organiser et d'enrichir par des contributions diverses conférences et ateliers, notamment la session annuelle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, et de mener des activités de renforcement des capacités et de conseil qui favorisent l'échange de connaissances et d'idées. Le travail qui sera effectué permettra d'aider les États membres à atteindre les cibles 1.a et 1.b associées à l'objectif de développement durable et devrait avoir pour résultat l'utilisation accrue de nouvelles idées et d'outils de modélisation et de prévision macroéconomiques dans l'analyse, la formulation et la mise en œuvre des politiques, de sorte à favoriser la transformation structurelle et une croissance inclusive soutenue. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les prévisions et les simulations des

produits des modèles macroéconomiques qui ont servi lors des négociations des pays avec les donateurs (Djibouti et Gambie) ou dans le cadre de leurs discussions budgétaires (Ghana).

- 18.20 Pour contribuer au renforcement de la gestion des finances et la gouvernance économique du secteur public, le sous-programme fera des études et produira des supports de connaissance tels que le *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, organisera des ateliers et des séminaires et travaillera avec des partenaires internes et externes, tels que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et le Consortium sur les flux financiers illicites. Le travail qui sera effectué permettra d'aider les États membres à progresser vers la réalisation des objectifs 16 et 17, et devrait avoir pour résultat une plus grande mobilisation des ressources publiques nationales et internationales consacrées au développement et à l'investissement dans les domaines prioritaires.
- 18.21 Parmi les résultats déjà obtenus, citons les réformes visant à faciliter une meilleure imposition des sociétés multinationales, qui ont fourni des solutions de remplacement et des politiques complémentaires aux décideurs africains ; c'est ainsi que le Mozambique et l'Afrique du Sud ont pris la décision de geler ou de revoir les conventions relatives à la double imposition, tandis que d'autres ont introduit de nouveaux outils informatiques pour repérer les manipulations des prix des marchandises échangées. En outre, une méthodologie de mesure des aspects commerciaux des flux financiers illicites a été mise en place et le Nigeria a lancé un processus pour recenser les cadres de données existants et les besoins en capacités en vue d'élaborer des modalités de mesure de ces flux.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 18.22 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement des capacités d'analyse macroéconomique des États membres et de leurs capacités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de plans et stratégies de développement favorisant la croissance pour tous, le développement durable et la transformation structurelle [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018 (A/73/400)], a été atteint, comme en témoignent les 16 États membres (l'objectif étant de 16) qui ont recours aux outils d'analyse et de planification macroéconomiques de la CEA dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques et de plans macroéconomiques tenant compte des disparités entre les genres.

Exécution du programme en 2019 : renforcement de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques par l'utilisation de modèles macroéconomiques

- 18.23 Plusieurs pays africains ont indiqué avoir besoin de capacités et d'outils supplémentaires pour mener des analyses et prévisions économiques et faire des simulations de politiques dans le cadre de la formulation et de l'application de leurs politiques. Des études empiriques sont essentielles car elles pourraient servir de base à leurs négociations avec les donateurs et les institutions financières internationales en ce qui concerne le financement et les politiques dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs de développement. De plus en plus de pays africains lui demandant une assistance technique en matière d'outils et d'activités de développement des capacités correspondantes, la CEA a lancé en 2015 un projet visant à élaborer un prototype de modèle macroéconomique à caractère générique et évolutif qui puisse être adapté aux caractéristiques particulières de chaque pays en fonction de ses progrès économiques. Il s'agissait d'évaluer les besoins des pays africains en matière de modèle, de passer en revue la documentation existante, de concevoir le modèle, de le mettre au point et de le tester pendant une grande partie de 2015 et 2016, avant de l'adapter à chaque pays et de l'appliquer.
- 18.24 Depuis, la CEA aide les pays africains à élaborer et appliquer des modèles macroéconomiques afin de les aider à formuler et mettre en œuvre des politiques. Dans certains pays, dont l'Algérie, le Burundi, le Cameroun, Djibouti, l'Égypte, la Gambie, le Ghana, le Kenya, la Mauritanie, le Sénégal

et la Sierra Leone, le processus a consisté essentiellement à analyser les besoins, recenser les outils d'analyse économique disponibles, les connaissances et les compétences en matière d'analyse économique, en particulier en économétrie et en modélisation en général, et à établir une collaboration entre les différentes institutions nationales. Sur la base de ces enquêtes, les modèles ont été mis au point et des séances de formation organisées pour développer les compétences correspondantes en matière de modélisation, de prévision, de simulation de politiques et d'analyse économique en général. Les pays bénéficiaires se trouvent à différentes phases du processus d'élaboration et d'application du modèle. Ainsi, des missions de cadrage ont été organisées au Cameroun, au Kenya, au Sénégal et en Sierra Leone pour analyser les besoins (étape 1) ; des missions de cadrage et de formation initiale (étape 2) ont eu lieu en Égypte, en Éthiopie, en Mauritanie et au Sénégal ; et le modèle final a été appliqué (étape 3) en Algérie, au Burundi, à Djibouti, en Gambie et au Ghana.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.25 Le travail effectué a contribué à renforcer l'analyse macroéconomique dans les États membres, comme le montrent les 4 pays à la phase d'utilisation du modèle et les 12 autres à la phase d'évaluation (ou ayant dépassé cette phase), en 2019. Des prévisions et des simulations des produits des modèles ont servi lors des négociations des pays avec les donateurs (Djibouti et Gambie) ainsi que dans le cadre de discussions budgétaires (Ghana).

Tableau 18.2
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
• s.o.	• s.o.	<ul style="list-style-type: none"> • L'Algérie, Djibouti, l'Égypte, l'Éthiopie et le Ghana atteignent l'étape 1 : évaluation des besoins en matière de modèle • Le Burundi atteint l'étape 2 : élaboration du modèle et formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Djibouti et la Gambie atteignent l'étape 2 : élaboration du modèle et formation • Le Ghana atteint l'étape 3 : développement, formation et utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Sénégal et la Sierra Leone atteignent l'étape 1 : évaluation des besoins en matière de modèle • L'Égypte, l'Éthiopie et la Mauritanie atteignent l'étape 2 : élaboration du modèle et formation • L'Algérie, le Burundi, Djibouti et la Gambie atteignent l'étape 3 : développement, formation et utilisation

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultats escomptés pour 2021

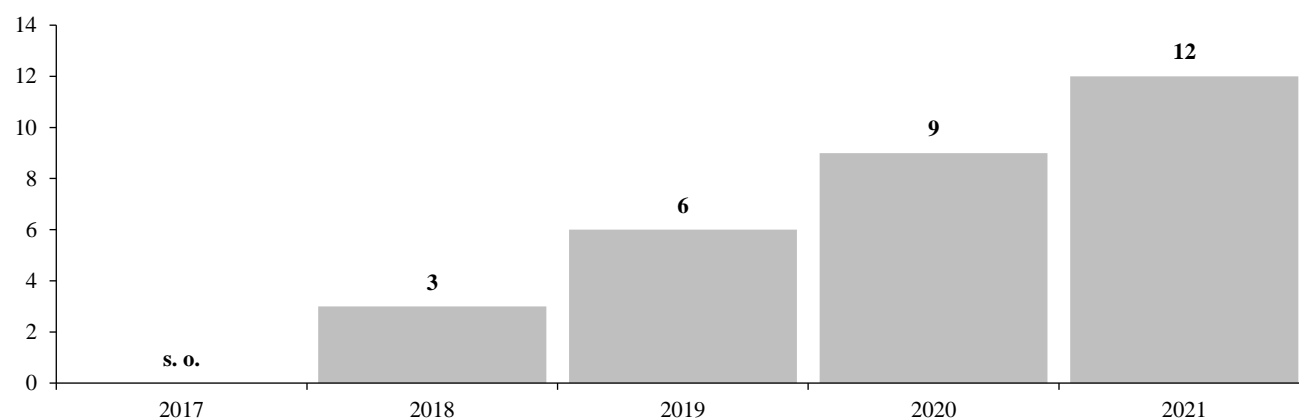
Résultat 1 : un modèle macroéconomique pour orienter l'élaboration et l'analyse des politiques (résultat déjà défini pour 2020)

- 18.26 Les travaux relatifs à l'élaboration du modèle macroéconomique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à parvenir à la transformation structurelle, comme devrait

le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.I

Mesure des résultats : nombre total d'États membres qui tirent parti du modèle macroéconomique pour analyser des politiques et formuler des conseils



Abréviation : s.o.= sans objet.

Résultat 2: lutte contre les flux financiers illicites pour améliorer la mobilisation des ressources nationales (nouveau résultat)

- 18.27 Aujourd'hui, l'Afrique est la région qui gagnerait le plus à améliorer la collecte des recettes publiques, dont l'absence pose de grands défis pour le financement du développement. Elle en tirerait un meilleur parti si elle mettait fin à la perte massive de ressources due aux flux financiers illicites, phénomène généralisé qui limite considérablement la mobilisation des ressources nationales dans la région. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il est impératif que l'ONU soutienne les efforts visant non seulement à accroître les ressources nationales, mais aussi à les garder dans les pays.
- 18.28 Le sous-programme prévoit d'aider les États membres à augmenter leurs recettes intérieures pour financer le développement durable, conformément à l'objectif 17 et à l'indicateur 16.4.1 relatif à l'objectif 16. La CEA, la CNUCED et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime collaborent pour définir une formule et une méthodologie de travail permettant de mesurer les flux financiers illicites ; et l'indicateur 16.4.1 est passé au niveau 2. Quand ils ont les moyens de mesurer les flux financiers illicites, les États sont capables de mettre en place des mesures appropriées et de progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable. La CEA collabore également avec la Commission de l'Union africaine, le Nigéria et d'autres États membres pour définir une position commune sur la récupération des biens, dans le contexte des flux financiers illicites. Les travaux pilotes réalisés à ce jour avec le Nigéria, qui seront reproduits et adaptés à d'autres pays africains, ont permis de déterminer et de valider les secteurs clés, les indicateurs et les données institutionnelles nécessaires pour mesurer ces flux au Nigéria, et serviront de base à un projet d'élaboration de lignes directrices sur la mesure des flux financiers illicites. Ces lignes directrices permettront au Nigéria, d'abord, et à d'autres pays ensuite, de quantifier ces flux et de prendre des mesures pour y faire face, ce qui améliorera la gestion des finances publiques et la gouvernance économique dans la région.

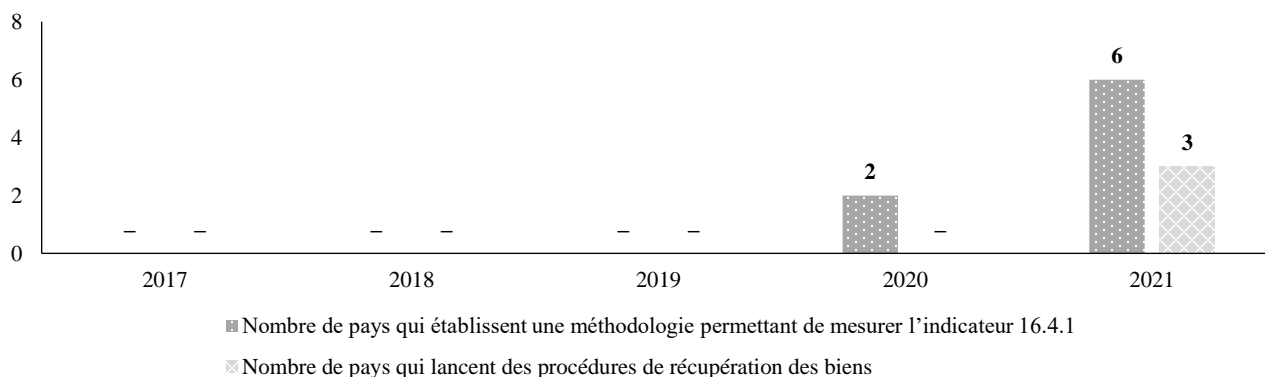
Situation interne et réponse

18.29 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : l’existence des flux financiers illicites est connue de manière empirique, mais les données concrètes sont insuffisantes pour que l’on puisse, dans chaque pays, en trouver la source, en évaluer les pertes, en connaître la destination, et concevoir des moyens et des méthodes permettant de récupérer les biens perdus. La CEA a donc du mal à donner aux pays l’aide dont ils ont besoin pour lutter efficacement contre les flux financiers illicites et récupérer les biens. En réponse, le sous-programme augmentera les activités d’analyse dans les pays afin de recenser les données disponibles ou manquantes, de sorte à connaître la source des flux illicites dans les pays et faciliter l’élaboration de stratégies et de méthodes visant à combattre ce phénomène.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l’objectif et mesure des résultats

18.30 Le travail effectué devrait contribuer à améliorer la gestion financière et la gouvernance du secteur public, comme devrait le montrer le fait que six pays élaborent une méthodologie pour mesurer les flux financiers illicites (indicateur 16.4.1 relatif aux objectifs) et que trois pays de la région lancent des procédures de récupération des biens volés (contre zéro actuellement). Ces travaux permettront d’améliorer le niveau et la gestion des ressources financières nationales et de renforcer les structures de gouvernance économique afin de réduire les flux financiers illicites.

Figure 18.II
Mesure des résultats : nombre de pays qui établissent des méthodologies pour mesurer la valeur des flux financiers illicites (en application de l’indicateur 16.4.1 relatifs aux objectifs)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.31 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l’Assemblée générale

48/180	L’esprit d’entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable	58/4	défis du développement, en particulier dans les pays en développement
51/191	Déclaration des Nations Unies sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales	60/34 64/116	Convention des Nations Unies contre la corruption Administration publique et développement
54/128	Lutte contre la corruption	65/123	L’état de droit aux niveaux national et international
54/197	Mise en place d’un système financier international stable, capable de relever les		Coopération entre l’Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l’Union interparlementaire

Titre V Coopération régionale pour le développement

65/169	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption	66/209	Rendre l'administration publique plus efficiente, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques
65/286	Mise en œuvre de la stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés	66/213	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
65/313	Suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	66/256	Les Nations Unies dans la gouvernance mondiale
65/314	Modalités d'organisation du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement	70/188	Système financier international et développement
		71/36	Prévention et lutte contre le financement du terrorisme
		71/216	Soutenabilité de la dette extérieure et développement

Résolutions du Conseil économique et social

2005/3	Administration publique et développement	2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
2008/18	Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous		

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

862 (XLII)	Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures	935 (XLVIII)	Pays les moins avancés
865 (XLII)	Crise financière et économique mondiale	962 (LII)	Données et statistiques
879 (XLIV)	Gérer le développement en Afrique : le rôle de l'État dans la transformation économique	967 (LII)	Pays les moins avancés d'Afrique
896 (XLV)	Flux financiers illicites en provenance d'Afrique	966 (LII)	Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique
916 (XLVII)	Flux financiers illicites		

Produits

18.32 On trouvera dans le tableau 18.3 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.3

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport sur l'aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique, destiné à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et au Comité d'experts de la Commission économique pour l'Afrique	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	4	–
2. Comité de la gouvernance économique	–	–	4	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	7	2	6
3. Projet sur les flux financiers illicites en provenance d’Afrique	1	1	1	1
4. Mise au point et adaptation du modèle macroéconomique de la CEA, et formation au modèle pour certains pays	–	5	–	4
5. Programme de stages pour jeunes économistes africains destiné à renforcer leur capacité de formuler, de mettre en œuvre et de suivre les politiques et programmes de développement	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	6	2
6. Atelier de modélisation macroéconomique – pour un échange de données d’expérience entre les décideurs et les experts en modélisation macroéconomique d’Afrique	–	–	2	2
7. Atelier de formation sur les finances publiques en Afrique	–	–	2	–
8. Séminaire sur les outils de planification du développement	–	–	2	–
Publications (nombre de publications)	2	3	2	3
9. Rapport sur l’état d’avancement de la réalisation des objectifs de développement durable	1	1	1	1
10. <i>Rapport économique sur l’Afrique</i>	1	1	1	1
11. <i>Rapport sur la gouvernance en Afrique</i>	–	1	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d’activités ou de documents)	7	6	10	10
12. Notes d’orientation sur les questions économiques émergentes et les obstacles à la croissance et au développement en Afrique	3	2	3	3
13. Documents de recherche sur les questions émergentes liées à l’analyse macroéconomique, à la gouvernance économique et aux finances publiques	4	4	3	3
14. Perspectives économiques trimestrielles de l’Afrique	–	–	4	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs aux États membres sur les nouvelles questions macroéconomiques et de gouvernance et la planification du développement ; appui technique au secrétariat du Mécanisme africain d’évaluation par les pairs dans le domaine des autoévaluations nationales et de l’intégration des résultats de ces évaluations dans les plans nationaux de développement et processus connexes.				
D. Activités de communication				
Programmes d’information, manifestations spéciales et supports d’information : organisation de la session annuelle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, qui sert de tribune pour l’examen des questions économiques émergentes en Afrique.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : concernant la planification du développement, le Programme 2030 et l’Agenda 2063.				

Sous-programme 2 Intégration régionale et commerce

Objectif

- 18.33 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser la coopération et l'intégration régionale entre les États membres grâce à une intensification des échanges commerciaux, à l'amélioration de l'industrialisation et à un accroissement des investissements.

Stratégie

- 18.34 Pour contribuer à l'accroissement des flux commerciaux, le sous-programme continuera de travailler avec la Commission de l'Union africaine, les bureaux des coordonnateurs résidents et la CNUCED, ainsi qu'avec les partenaires de développement, pour aider les États membres à obtenir l'accès aux marchés et aux débouchés commerciaux de la Zone de libre-échange continentale africaine tout en atténuant les effets négatifs potentiels (poussée des importations, dumping, risques de perte de recettes douanières) dans le cadre des programmes de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres questions commerciales multilatérales et bilatérales telles que les protocoles commerciaux régionaux, la loi des États-Unis sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique et les accords de partenariat économique. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de permettre aux pays de mettre en œuvre leurs stratégies concernant la Zone de libre-échange continentale africaine, élaborées avec l'appui technique de la CEA. Parmi les résultats déjà obtenus citons la signature par 54 membres de l'Union africaine (sur 55) de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la ratification de l'Accord par 27 de ces pays et l'élaboration de neuf stratégies nationales pour la mise en œuvre de l'Accord. Le sous-programme prévoit aussi une assistance technique pour la mise en œuvre de la stratégie africaine de transformation numérique au niveau des politiques, en tant que programme commun de numérisation pour le continent, ce qui devrait transformer la manière dont les secteurs public et privé fonctionnent, contribuant ainsi à aider les États membres à atteindre la cible 8.2 associée à l'objectif de développement durable. En outre, le sous-programme s'appuiera sur les conclusions générales des principaux supports de connaissances de la CEA lors de réunions et d'ateliers, qui devraient créer une interface plus cohérente, coordonnée et réactive entre la Zone de libre-échange continentale africaine et les zones de libre-échange et unions douanières des communautés économiques régionales. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'élaboration de la stratégie de transformation numérique, la CEA faisant partie de l'équipe qui a aidé la Commission de l'Union africaine à rédiger la stratégie numérique pour l'Afrique. Le projet a été examiné par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les technologies de la communication et de l'information lors de sa réunion de novembre 2019, et soumis à la Conférence de l'Union africaine pour examen et adoption lors de sa session de février 2020.
- 18.35 Pour favoriser une meilleure industrialisation, le sous-programme prévoit d'élaborer et de diffuser des outils, des instruments et des lignes directrices de politique générale et de contribuer au recensement des possibilités de diversification, de valeur ajoutée et de développement de grappes industrielles et manufacturières pour les États membres à l'appui du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, principalement dans le but de favoriser la réalisation de la cible 9.2 associée à l'objectif de développement durable. Il prévoit également d'apporter un appui technique aux États membres, ce qui devrait garantir la cohérence des politiques commerciales et industrielles et leur harmonisation avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063. En outre, le sous-programme prévoit d'organiser des cours de formation qui devraient contribuer aux programmes de travail des États membres (en particulier les pays en développement sans littoral et les communautés économiques régionales) pour la mise en œuvre des cadres de coopération régionale existants, tels que le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain, le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et le Programme de développement des infrastructures en Afrique. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : aboutir à la

diversification des capacités et des modes de production, contribuant ainsi à l'accélération de l'industrialisation en Afrique. Parmi les résultats déjà obtenus citons la suite donnée aux recommandations fondées sur des données probantes et énoncées dans des publications phares telles que le *Rapport économique sur l'Afrique* (éditions de 2014, 2015 et 2016) et le rapport spécialisé publié en 2016 intitulé *Politique industrielle transformatrice pour l'Afrique*, que les pays africains traitant avec des investisseurs non africains peuvent utiliser.

- 18.36 Pour favoriser l'investissement, le sous-programme prévoit de fournir aux États membres des services consultatifs sur le renforcement de la formulation et de la mise en œuvre des politiques nationales, régionales et continentales de concurrence, des politiques de propriété intellectuelle et des mesures de facilitation des investissements. Le sous-programme prévoit aussi de fournir des services de conseil et de formation aux négociateurs de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine à la lumière de la deuxième phase de négociation des questions relatives à l'Accord, afin de les doter de connaissances actualisées sur les politiques dans les domaines de la concurrence, de l'investissement et de la propriété intellectuelle, ce qui devrait aider les États membres à réduire les risques de transaction et les coûts d'intermédiation, à améliorer la qualité des informations et de la documentation relatives aux projets et à renforcer la collaboration avec le secteur privé. Le sous-programme prévoit en outre d'aider les États membres et les communautés économiques régionales à s'attaquer aux obstacles à l'intégration, tels que le manque de cohérence des politiques et un climat peu propice à l'intégration régionale, par la formulation et la diffusion de recommandations générales pour l'harmonisation et l'incorporation de multiples protocoles, réglementations et politiques d'intégration régionale dans les lois et plans nationaux. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : permettre aux opérateurs du secteur privé de mieux exploiter les possibilités transfrontalières, dans le but de créer un marché unique africain plus favorable aux entreprises, en garantissant de meilleures conditions d'accès au marché pour les exportations africaines, conformément aux cibles 8.a et 10.a associées aux objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'élaboration par huit pays de leur stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 18.37 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales à élaborer, mettre en œuvre et suivre des politiques et des programmes dans les domaines du commerce intra-africain et du commerce international (voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018) a été obtenu, comme en témoignent les 54 États membres et communautés économiques régionales (l'objectif étant de 54) qui exécutent et suivent des politiques visant à stimuler le commerce intra-africain et à attirer des investissements étrangers directs et des investissements africains transfrontaliers. En témoignent également l'adoption et la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par 54 États membres, qui participent désormais à sa mise en œuvre.

Exécution du programme en 2019 : tirer pleinement parti de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : ratification et stratégies

- 18.38 Le consensus général en Afrique aujourd'hui est que le continent ne peut pas atteindre ses principaux objectifs de développement sans une intégration de ses économies. Intégrer les économies africaines augmente non seulement leur attrait en tant que destinations d'investissement, mais aussi la capacité des entreprises du continent à renforcer leur compétitivité, à promouvoir la valeur ajoutée et à accroître les échanges commerciaux de manière à contribuer en fin de compte à la création d'emplois et à la prospérité de tous les Africains. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange

continentale africaine couvre le commerce des biens et des services, l'investissement, les droits de propriété intellectuelle, la politique de la concurrence et, éventuellement, le commerce électronique. La zone de libre-échange devrait en outre catalyser la transformation industrielle de l'Afrique tout en stimulant les échanges et les investissements entre les pays et les communautés économiques régionales.

- 18.39 C'est dans ce contexte que le sous-programme, travaillant en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, l'Union européenne, la CNUCED, le Centre du commerce international, les bureaux des coordonnateurs résidents et les partenaires de développement, a contribué au renforcement de la coopération et de l'intégration régionales entre les États membres en vue d'accroître les flux commerciaux, de promouvoir l'industrialisation, d'augmenter les investissements et d'améliorer les équipements, en s'employant à faire mieux comprendre les avantages de l'Accord et ses difficultés de mise en œuvre. Il a organisé des campagnes de sensibilisation dans 34 États membres à l'intention des autorités nationales, des organisations de la société civile, des journalistes et du secteur privé dans le cadre de forums nationaux, de manifestations promotionnelles de haut niveau et d'ateliers régionaux et sous-régionaux sur l'Accord et l'importance de sa ratification.
- 18.40 Intégrer l'Accord dans la législation et les cadres nationaux permet de mieux en tirer profit. À cette fin, le sous-programme a aidé neuf États membres à élaborer leur stratégie sur la Zone de libre-échange continentale africaine. Les pays ont entrepris de recenser les déficits de capacités qu'ils auront à combler, ainsi que leurs avantages comparatifs et compétitifs en matière de diversification et d'aptitude à développer ou intégrer les chaînes de valeur dans le cadre de l'Accord. Une telle démarche exigeait d'eux qu'ils conçoivent et mènent de nouvelles initiatives ou modifient les cadres directifs existants, l'objectif étant de tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange continentale africaine. Les stratégies nationales ont permis de mettre en évidence les principales possibilités en matière de création de valeur ajoutée, de commerce et d'investissement, ainsi que les contraintes liées à l'offre, les mesures d'intensification des échanges et les moyens de production nécessaires pour tirer pleinement parti des marchés nationaux, régionaux et mondiaux dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ces stratégies contribuent principalement à la réalisation des objectifs de développement durable 17 (cibles 17.11 et 17.12) et aux progrès vers l'objectif 9, mesurés par rapport à l'indicateur 9.2.1 qui y est associé.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.41 Le travail effectué a contribué à renforcer la coopération et l'intégration régionales entre les États membres par l'augmentation des flux commerciaux, l'amélioration de l'industrialisation et l'accroissement des investissements, comme en témoigne la ratification par 27 pays de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ce nombre dépassant le seuil minimum de 22 ratifications requises pour l'entrée en vigueur de l'Accord, celui-ci est entré en vigueur en mai 2019. En juillet 2019, la phase opérationnelle de l'Accord a été lancée lors de la session de la Conférence de l'Union africaine qui s'est tenue au Niger. Seul un des 55 membres de l'Union africaine ne l'a pas encore signé. Neuf autres stratégies nationales sur la Zone de libre-échange continentale africaine ont été élaborées.

Tableau 18.4
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Les chefs de gouvernement africains ont convenu de la création d'une zone de libre-échange	Premier forum de négociation de la zone de libre-échange continentale africaine	Les pays lancent la Zone de libre-échange continentale africaine	Signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par 44 pays	Ratification par 27 pays, entrée en vigueur de l'Accord et élaboration de neuf stratégies nationales sur la Zone de libre-

2015	2016	2017	2018	2019
continentale africaine d'ici à 2017			et ratification par 14 pays	échange continentale africaine

Résultats escomptés pour 2021

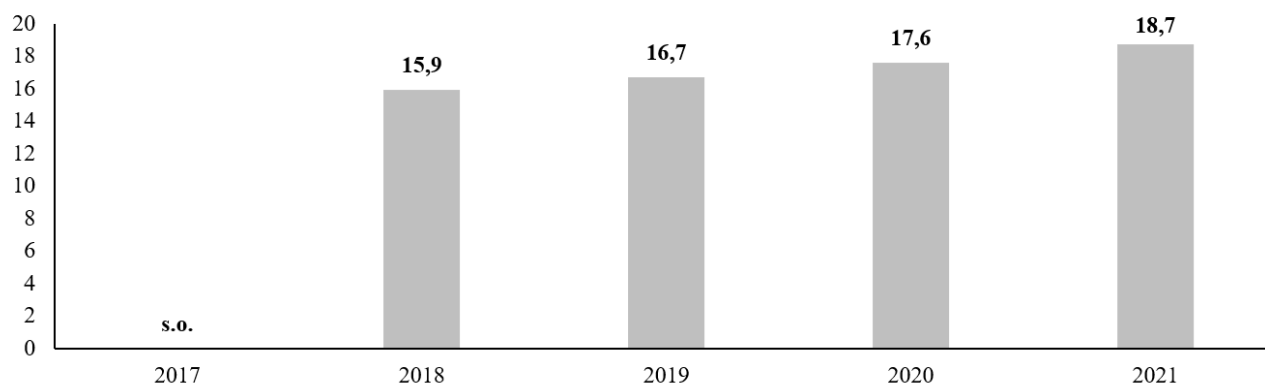
Résultat 1: ratification, intégration dans la législation nationale et mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (résultat déjà défini pour 2020)

- 18.42 Les travaux relatifs au commerce intra-africain se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et ce faisant, l'accent sera mis sur l'assistance technique aux pays pour la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.III

Mesure des résultats : part du commerce intra-africain dans le commerce total de l'Afrique

(En pourcentage)



Abréviation : s.o.= sans objet.

Résultat 2: tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange continentale africaine (nouveau résultat)

- 18.43 À la suite de l'entrée en vigueur le 30 mai 2019 de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et du lancement de sa phase opérationnelle le 7 juillet 2019, le sous-programme continue de fournir aux États membres qui en font la demande un appui technique axé notamment sur l'opérationnalisation de la Zone. Ce faisant, il privilégie les activités faisant appel à des mesures complémentaires qui tirent parti de la Zone en tant que vecteur de développement économique capable de contribuer aux efforts visant à contrebalancer les répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 sur le continent.

Situation interne et réponse

- 18.44 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : mobiliser les compétences spéciales relatives à la formulation et à la mise en œuvre des stratégies concernant la Zone de libre-échange continentale africaine. En réponse, le sous-programme renforcera ses partenariats avec les institutions

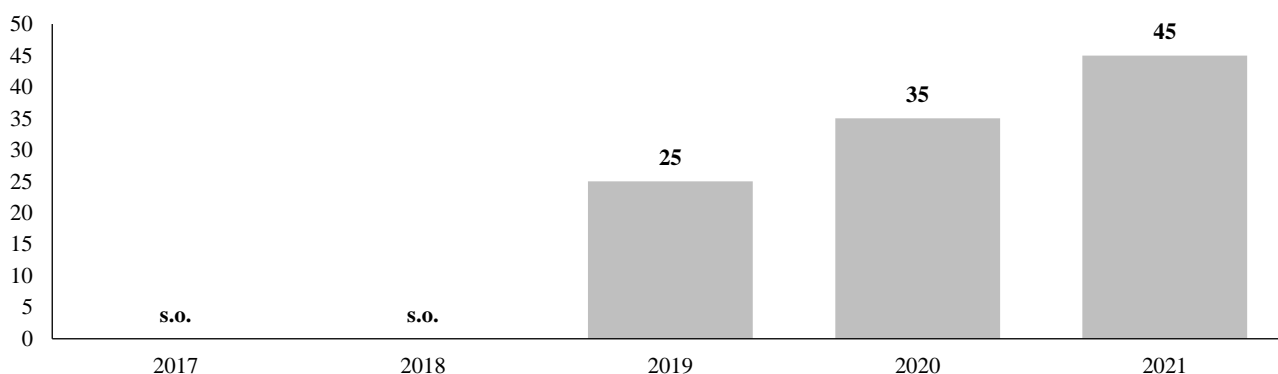
panafricaines, la communauté universitaire et le secteur privé, notamment, afin de donner une suite rapide aux demandes spéciales. Il sera ainsi possible de compléter l'expertise et les connaissances.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.45 Le travail qui sera effectué devrait contribuer au renforcement de la coopération et de l'intégration régionales entre les États membres grâce à l'augmentation des flux commerciaux, à l'amélioration de l'industrialisation et à l'accroissement des investissements, comme devrait le montrer le fait que 45 pays ont augmenté leur taux de commerce intra-africain en proportion du commerce total de l'Afrique en 2021, par l'élimination des droits d'importation, la réduction des tarifs et l'augmentation des investissements. Cela représenterait une augmentation de 80 % par rapport à 25 pays en 2019.

Figure 18.IV

Mesure des résultats : nombre cumulé de pays ayant augmenté leur ratio de commerce intra-africain par rapport à leur commerce total



Abréviation : s.o.= sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 18.46 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

70/115	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-huitième session	71/320	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
70/293	Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025)	72/205	Produits de base

Résolutions du Conseil économique et social

2011/12	Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar	2017/11	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
---------	---	---------	---

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

847 (XL)	Initiative Aide pour le commerce	907 (XLVI)	L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique
867 (XLIII)	Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique	914 (XLVII)	L'indice d'intégration régionale en Afrique
891 (XLV)	Accélérer l'intégration régionale et renforcer les échanges intra-africains		

922 (XLVII)	L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique	960 (LI)	Exploiter le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine et créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique
934 (XLVIII)	Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		

Produits

18.47 On trouvera dans le tableau 18.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.5

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	3
1. Rapport à la session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales sur la façon dont les États membres uniformisent les règles du jeu en matière d'investissement intra-africain en partageant les meilleures pratiques	1	1	1	1
2. Informations actualisées sur l'état du commerce international et intra-africain, à présenter au Comité de la coopération et de l'intégration régionales	1	1	1	1
3. Rapport sur l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, à soumettre à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
4. Session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales	3	3	3	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	6	3	4
5. Stimuler le commerce intra-africain en renforçant les capacités des États membres et des communautés économiques régionales, le but étant d'accroître la part de l'Afrique dans le commerce international	1	1	1	1
6. Accélérer le programme d'intégration commerciale de l'Afrique par la ratification et la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	1	1	–	–
7. Renforcer les capacités en faveur d'arrangements commerciaux africains inclusifs et équitables	1	1	1	1
8. Approfondir l'intégration commerciale de l'Afrique par la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	1	1	–	–

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
9. Programme de bourses visant à renforcer les capacités des jeunes chercheurs africains dans les domaines de l'industrialisation, de l'investissement, de l'intégration régionale, du commerce et des marchés	1	1	1	–
10. Projet sur le modèle commercial	1	1	–	–
11. Projet sur l'opérationnalisation de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : interventions stratégiques en matière d'investissement, de politique de concurrence dans le secteur des services, de numérisation, de commerce et d'intégration régionale	–	–	–	1
12. Projet sur les possibilités créées par la Zone de libre-échange continentale africaine pour l'achat groupé de médicaments et de produits essentiels et la production pharmaceutique locale pour le continent	–	–	–	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	10
13. Programme de formation sur l'économie commerciale, l'intégration régionale et le renforcement des capacités en faveur de la politique commerciale et de la transformation structurelle, l'Aide pour le commerce et la modélisation commerciale de base, intermédiaire et avancée	5	5	5	10
Publications (nombre de publications)	3	3	3	2
14. Vers la mise en place d'une zone commune d'investissement au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine : politiques d'uniformisation des conditions régissant les investissements intra-africains	1	1	1	1
15. État de l'intégration régionale en Afrique	1	1	1	–
16. Révision des politiques, législations et institutions dans la perspective du développement industriel en Afrique	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	4	1
17. Guides électroniques sur les investissements	–	–	1	–
18. Études et notes d'orientation sur des questions d'actualité concernant le commerce international et intrarégional	1	1	1	1
19. Rapport sur les questions d'actualité concernant le programme d'intégration de l'Union africaine	–	–	1	–
20. Notes d'orientation, directives et boîtes à outils sur l'industrialisation en Afrique	–	–	1	–
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réponses aux besoins exprimés par les États membres et les groupes régionaux et sous-régionaux dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), du Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; appui analytique au Programme d'Action de Vienne ; administration de l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : matériels de communication sur l'intégration régionale ; pochettes d'informations sur les activités du Centre africain pour la politique commerciale ; dialogue de haut niveau sur le commerce.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : administration de l'Observatoire sur l'intégration régionale en Afrique.				

Sous-programme 3 Développement du secteur privé et financement

Objectif

- 18.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer l'environnement des affaires afin de tirer parti du rôle et des investissements du secteur privé dans la croissance et la transformation économiques de l'Afrique, d'améliorer la sécurité foncière, en particulier pour les femmes, de renforcer les financements et les investissements innovants du secteur privé dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des services, et de l'agriculture.

Stratégie

- 18.49 Pour contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires afin de tirer parti du rôle du secteur privé et de ses investissements dans la croissance et la transformation économiques de l'Afrique, le sous-programme fournira des services consultatifs et une assistance technique aux États membres afin qu'ils mettent en œuvre la Déclaration de Malabo de 2014 sur l'accélération de la croissance et de la transformation agricoles pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance et des cadres associés. À cette fin, compte tenu des incidences de la COVID 19, en particulier sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, en collaboration avec d'autres sous-programmes, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et les organisations de la société civile, le sous-programme s'efforcera de produire des supports de connaissances assortis de recommandations politiques et d'offrir des services consultatifs et une assistance technique aux États membres dans les domaines suivants : chaînes de valeur agricoles intégrées au niveau régional, financement agricole, gestion des changements climatiques et autres risques et développement de l'agrobusiness et de l'agro-industrie. Le travail effectué devrait améliorer la compétitivité, la productivité, la valeur ajoutée et le commerce des biens et services agricoles ; soutenir l'action que mènent les États membres pour éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition (objectif 2) et renforcer la croissance des petites et moyennes entreprises et la création d'emplois, en mettant particulièrement l'accent sur l'esprit d'entreprise et l'emploi des jeunes (cible 8.3). À cette fin, les États membres se réuniront ; il leur sera fourni des conseils et une assistance technique afin qu'ils adoptent les lignes directrices sur le développement des chaînes de valeur agricoles régionales et la Stratégie agro-industrielle continentale, approuvées par la CEA et l'Union africaine, notamment pour générer des connaissances et diffuser les meilleures pratiques permettant d'élaborer ou réformer des politiques, stratégies et programmes nécessaires à l'instauration d'un environnement économique favorable sans lequel il ne saurait y avoir de progrès en matière de transformation agricole et rurale et de développement de l'agro-industrie. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'améliorer la position de l'Afrique dans le classement mondial de l'environnement des affaires en faisant la promotion du rôle du secteur privé et en facilitant ses investissements dans l'agriculture, l'énergie, les infrastructures et autres secteurs de l'économie. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'élaboration, en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le sous-programme sur les changements climatiques, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, le sous-programme sur l'intégration régionale et le commerce et le Bureau sous-régional en Afrique centrale d'un cadre pour le développement de chaînes de valeur agricoles régionales, qui a été approuvé par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, et l'établissement, conjointement avec la FAO et en étroite collaboration avec le sous-programme sur les changements climatiques, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, le sous-programme sur la pauvreté, les inégalités et la politique sociale et le sous-programme sur l'intégration régionale et le commerce, du rapport annuel sur l'aperçu régional de la

situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en Afrique, un document de référence sur la sécurité alimentaire en Afrique.

- 18.50 Pour contribuer à améliorer la sécurité des droits fonciers, en particulier pour les femmes, le sous-programme continuera, par l'intermédiaire du Centre africain pour les politiques foncières, du Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique et en collaboration avec la FAO, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), l'Agence pour le développement international des États-Unis (USAID), le Fonds international de développement agricole, la Plateforme des organisations de la société civile de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Forum des autorités traditionnelles africaines, à soutenir les États membres dans la mise en œuvre de la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration de la sécurité des droits fonciers des femmes afin d'atteindre l'objectif fixé par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, à savoir l'attribution aux femmes de 30 % des droits fonciers enregistrés d'ici à 2025, et des investissements fonciers éthiques à l'appui de l'agriculture et du développement des infrastructures. Le travail qui sera effectué devrait permettre aux États membres de mieux mettre en œuvre le Cadre et les lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique ainsi que les principes directeurs concernant les investissements fonciers à grande échelle en Afrique, en faisant des études ou des analyses et en diffusant les meilleures pratiques, en préconisant des réformes politiques et réglementaires ainsi qu'une administration foncière efficace et en fournissant une assistance technique dans ce domaine. Par l'adoption systématique de politiques en faveur des femmes et de systèmes efficaces d'administration des terres et de prestation de services fonciers pour lutter contre l'insécurité foncière, le sous-programme soutiendra la participation efficace, équitable et durable du secteur privé aux activités liées aux infrastructures (transport, barrages, énergie, irrigation, etc.) et créera un environnement agro-industriel propice à la mobilisation du financement du secteur privé, notamment en réduisant les inefficacités et donc le temps et le coût d'enregistrement des terres ou autres formes de biens et de délivrance de certificats ou titres facilitant l'octroi de prêts. En outre, le sous-programme fournira une assistance technique visant à éliminer l'insécurité foncière et les préjugés sexistes ainsi que la marginalisation des jeunes dans l'octroi des droits de propriété foncière et immobilière, ce qui devrait améliorer l'accès au crédit dans des situations où la terre peut servir de garantie et donner davantage de moyens aux femmes de conclure des contrats agricoles dans le cadre de modèles d'investissement foncier où tout le monde est gagnant. En facilitant l'égalité des droits à la propriété et au contrôle des terres et des biens, le sous-programme aidera les États membres à progresser vers la réalisation des cibles 1.4 et 5.a associées aux objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus citons la mise en œuvre, par huit États membres (Angola, Burundi, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Malawi, Niger et Somalie) et une communauté économique régionale, de programmes de gouvernance foncière conçus selon le Cadre et les lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique élaborés par la CEA, la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine, et les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, élaborées par la FAO. Des progrès ont été réalisés concernant la campagne relative à l'octroi aux femmes de 30 % des droits fonciers pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, le Malawi et le Rwanda ayant mobilisé avec succès des ressources pour promouvoir la sécurité des droits fonciers des femmes.
- 18.51 Pour contribuer à renforcer les instruments de financement et d'investissement innovants du secteur privé dans les infrastructures, l'énergie et les services ainsi que l'agriculture, le sous-programme continuera d'aider les États membres africains et les acteurs du marché à explorer les possibilités d'investissement et de coinvestissement dans les infrastructures, l'immobilier et d'autres secteurs en Afrique, en étroite coopération avec les fonds de pension, les sociétés de gestion d'actifs, les fonds de capital-investissement et les institutions financières. Le sous-programme fournira également une assistance technique aux États membres et diffusera les meilleures pratiques pour leur permettre de repérer les secteurs prioritaires de croissance et d'élaborer et d'appliquer des politiques, des stratégies et des programmes qui amélioreront leur compétitivité, attireront les investissements et

stimuleront l'esprit d'entreprise. Il apportera également un appui aux États membres pour qu'ils développent et élargissent leur marché de la dette intérieure, ce qui constitue une mesure plus durable de mobilisation de ressources supplémentaires pour les besoins de financement du développement. Développer le marché de la dette intérieure permettrait également aux gouvernements de maintenir la stabilité budgétaire et de réduire le fardeau de la dette et la dépendance à l'égard des emprunts étrangers, susceptibles d'exercer une pression sur les économies, en particulier dans les pays exposés aux risques de change. Cela devrait aussi permettre de créer un climat propice à un meilleur accès aux marchés et à une base d'investisseurs diversifiée qui manifestent un intérêt grandissant pour les marchés de la dette libellée en monnaie nationale. Le sous-programme favorisera l'autonomisation économique et financière des femmes en soutenant les femmes africaines entrepreneurs et gestionnaires de fonds par la mise en place d'une plateforme de financement innovante qui permettra d'attirer les capitaux et de promouvoir la croissance des entreprises détenues ou dirigées par des femmes. Cela devrait faciliter les stratégies innovantes de mobilisation des capitaux au niveau tant national qu'international (au moyen du capital-risque, du capital-investissement et de l'investissement à impact), pouvant se développer et produire des effets économiques (par exemple, investir dans 5 à 10 femmes gestionnaires de fonds équivaldrait à financer plus de 100 entreprises et soutenir la création de milliers d'emplois). En tirant parti de ces types d'instruments de financement innovants, le sous-programme aidera les États membres à progresser vers les objectifs 1, 5, 8, 9, 11 et 17. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'adoption par le Gouvernement guinéen d'une approche plus globale de la compétitivité des entreprises et de l'inclusion, plus en phase avec le commerce et l'investissement intra-africains.

- 18.52 Pour contribuer à renforcer les instruments de financement et d'investissement du secteur privé dans les infrastructures, l'énergie et les services ainsi que l'agriculture, le sous-programme continuera de coopérer avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales pour lancer la deuxième phase du plan d'actions prioritaires du Programme de développement des infrastructures en Afrique, en apportant une aide pour les activités d'analyse technique. Les infrastructures africaines, en particulier les transports (c'est-à-dire la logistique), et l'énergie seront touchées par la pandémie de COVID-19, car les restrictions en matière de voyage auront des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que sur la fabrication de produits énergétiques. La CEA appuiera l'élaboration de solutions locales pour l'Afrique. La collaboration sera donc intensifiée avec les États membres, les partenaires régionaux et les organisations internationales pour élaborer et diffuser des outils et des cadres réglementaires, ainsi que des meilleures pratiques en matière de modèles de partenariat public-privé qui attirent la participation et les investissements du secteur privé dans les infrastructures et l'énergie. En outre, en collaboration avec des partenaires internationaux et des entités régionales, le sous-programme continuera de plaider en faveur de la mobilisation de capitaux privés pour soutenir les projets ferroviaires existants et nouveaux en Afrique, compte tenu de l'importance du rail en tant que mode de transport moins coûteux, plus efficace, plus sûr et plus respectueux de l'environnement. Cette sensibilisation consistera, entre autres, à encourager les États membres à ratifier le Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, qui permet d'augmenter le financement moins coûteux du secteur privé pour l'acquisition de nouveau matériel roulant si indispensable et l'entretien des flottes existantes d'ici à 2021. En outre, le sous-programme fournira des services consultatifs et une assistance technique aux États membres concernant la mise en œuvre du marché unique du transport aérien en Afrique, parallèlement à des initiatives visant à améliorer la sécurité routière en Afrique et à numériser le secteur des transports sur le continent. Cela permettra d'améliorer la connectivité et de réduire le coût du transport aérien, créant ainsi des emplois et contribuant au développement économique du continent ; de contribuer au développement durable en sauvant des vies et en réduisant le coût des accidents de la route pour l'économie ; et d'accroître l'efficacité énergétique du secteur des transports. Ces activités devraient avoir pour résultat la mise en œuvre d'un plus grand nombre de projets énergétiques par les États membres, contribuant à la réalisation des objectifs 9 et 7 et de l'orientation stratégique de la CEA, notamment le recours à des financements innovants pour les infrastructures d'une Afrique en pleine transformation, la défense de la position de l'Afrique au

niveau mondial et la formulation de réponses régionales. Parmi les résultats déjà obtenus citons un investissement à fort impact de plus de 50 millions de dollars de la Chicago Teacher's Pension Fund et de Alameda County Employee's Retirement Association, un fonds de pension basé à Oakland (États-Unis d'Amérique), dans des projets d'infrastructures en Afrique du Sud, au Mali, en République démocratique du Congo et au Sénégal. Les activités menées dans le cadre du sous-programme concernant les infrastructures et les services appuieront la mise en œuvre des plans de relèvement après la COVID-19 aux niveaux national et régional, en particulier pour les secteurs de l'aviation et de la logistique en Afrique. En fournissant des services consultatifs et une assistance technique aux États membres afin qu'ils mettent en place des infrastructures et des services de transport résistants, le sous-programme contribuera à renforcer la capacité de l'Afrique à réagir d'urgence aux crises sanitaires et économiques, telles que celles provoquées par la pandémie de COVID-19.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 18.53 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies visant à promouvoir les modes de financement novateurs aux fins du développement des marchés de capitaux, le but étant d'appuyer le développement du secteur privé et d'attirer les investissements (voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018), a été atteint, comme en témoigne le fait que sept États membres et communautés économiques régionales (l'objectif étant de sept) coopèrent avec la CEA en vue de renforcer le développement des marchés de capitaux et élaborent des politiques ou mettent en œuvre des réglementations à cette fin, y compris dans les domaines de la location, de la finance numérique, des assurances et des fonds de pension, le but étant de mobiliser des investissements à long terme au bénéfice des secteurs de l'énergie renouvelable, des infrastructures et des services sociaux.

Exécution du programme en 2019 : attirer les investissements du secteur privé sur le marché kényan des infrastructures par l'intermédiaire des fonds de pension

- 18.54 Le sous-programme a mis en œuvre un projet visant à aider les États membres à élaborer des mécanismes de financement innovants pour le développement des infrastructures. La majorité des États membres africains ne sont pas en mesure de combler leur énorme déficit en matière d'infrastructures, qui s'élève à plus de 93 milliards de dollars par an pour les investissements en capital et la maintenance, d'où le caractère hautement important de la recherche de sources de financement innovantes et de leur utilisation. Pour aider les États membres à mobiliser des capitaux publics et privés pour le financement des infrastructures, une série de formations et de conférences et séminaires a été organisée à l'intention d'investisseurs institutionnels afin de leur faire connaître les possibilités d'investir dans des projets d'infrastructure en Afrique. En avril 2019, la deuxième de ces séries de formations et conférences a été organisée au Kenya, en collaboration avec l'USAID, l'Association nationale des professionnels des valeurs mobilières, le Groupe de la Banque mondiale et le Consortium d'investissement des fonds de pension kényans (KEPFIC), réunissant des fonds de pension et des gestionnaires d'actifs basés au Kenya et aux États-Unis dans le but de faciliter l'investissement et le cofinancement d'infrastructures durables au Kenya. Cette conférence s'est inspirée des enseignements tirés d'une manifestation similaire organisée au Sénégal en mars 2017, et a abouti à des investissements à fort impact des fonds de pension des États-Unis mentionnés plus haut. Elle a également tiré parti des conclusions du rapport du sous-programme sur la réglementation et le contrôle des investissements des fonds de pension en Afrique. La conférence d'avril 2019 avait pour objectif de sensibiliser les participants aux obstacles de politique générale, réglementaires et fiduciaires entravant la mobilisation de l'épargne-retraite nationale pour financer les infrastructures sur le continent. Les responsables de plus de 40 fonds de pension, gestionnaires d'actifs et experts

du secteur basés aux États-Unis (gérant environ 1 000 milliards de dollars d'actifs) et de 12 fonds de pension membres du KEPFIC (gérant actuellement 2 milliards de dollars d'actifs) y ont participé pour explorer les possibilités d'investissement dans les infrastructures, l'immobilier, le capital-investissement et d'autres secteurs au Kenya.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.55 Le travail effectué a contribué à améliorer l'environnement des affaires afin de tirer parti du rôle du secteur privé et de ses investissements dans la croissance et la transformation économiques de l'Afrique, à améliorer la sécurité du régime foncier, en particulier pour les femmes, et à renforcer les financements et les investissements innovants du secteur privé dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des services, ainsi que de l'agriculture, comme en témoigne les 200 millions de dollars que les fonds de pension basés aux États-Unis se sont engagés à investir dans des projets de logement et d'énergie au Kenya. La collaboration constante avec le Gouvernement kényan a permis au sous-programme d'établir et de renforcer les partenariats entre les investisseurs basés aux États-Unis et les fonds de pension kényans sous la coordination du KEPFIC, leur permettant de poursuivre ces investissements au Kenya avec des partenaires locaux.

Tableau 18.6
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
• s.o.	• s.o.	• Définition du rôle des fonds de pension dans le financement des infrastructures en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements de 60 millions de dollars en Afrique par des fonds de pension basés aux États-Unis • Sensibilisation des décideurs politiques et des acteurs du marché à la nécessité de renforcer la réglementation et le contrôle des fonds de pension africains pour accroître les investissements dans les infrastructures 	• Promesse d'investissement d'un montant de 200 millions de dollars par des fonds de pension basés aux États-Unis dans des projets de logement et d'énergie au Kenya

Résultats escomptés pour 2021

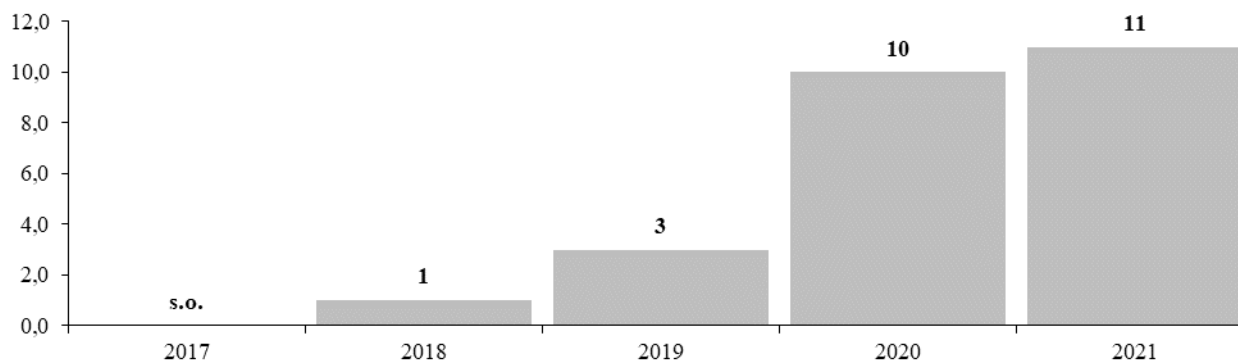
Résultat 1 : rendre l'environnement économique plus favorable aux investissements du secteur privé dans les domaines de l'énergie et du développement des infrastructures (résultat déjà défini pour 2020)

- 18.56 Les travaux portant sur la création d'un environnement commercial favorable au développement des infrastructures énergétiques se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à élaborer, renforcer et mettre en œuvre des mécanismes de réglementation qui attireront la

participation et les investissements du secteur privé dans les infrastructures énergétiques, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.V

Mesures des résultats : nombre total d'États membres dotés de services chargés de la planification énergétique relevant de leurs ministères d'exécution ou de leurs organismes publics



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : accroître les investissements dans les infrastructures énergétiques grâce à des réformes de la politique foncière (nouveau résultat)

- 18.57 Des activités ont été menées dans plusieurs États membres africains pour les aider à amener le secteur privé à investir dans l'énergie et les infrastructures. En particulier, les services consultatifs et l'appui technique apporté par le sous-programme ont permis de mieux comprendre comment faire pour que l'environnement réglementaire puisse attirer avec efficacité les investissements privés dans ces secteurs. À cette fin, une méthodologie a été élaborée pour évaluer l'ouverture, l'attrait et la préparation du secteur de l'électricité en Afrique face aux investisseurs privés. En partenariat avec la Banque africaine de développement, l'Union africaine et ses partenaires de développement associés, le sous-programme a élaboré le Cadre et les lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique, qui visent à renforcer les droits fonciers, à améliorer la productivité et à garantir les moyens de subsistance sur le continent. Il a également permis de mettre au point des principes relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique, ainsi qu'un cadre de suivi des progrès réalisés dans la formulation et la mise en œuvre des politiques foncières sur le continent.

Situation interne et réponse

- 18.58 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : le travail effectué dans les domaines de l'énergie, les infrastructures et les services n'a pas permis de tirer parti des connaissances et des outils développés dans le volet « politique foncière » de ses activités. Ainsi, on ignore dans quelle mesure les cadres et lignes directrices sur la politique foncière favorables aux femmes qui ont été élaborés sont alignés sur les pratiques en cours dans les États membres et quelles en sont les conséquences pour les investissements dans l'énergie et les infrastructures. En réponse, le sous-programme s'emploiera essentiellement à aider les États membres à appliquer des lignes directrices et principes de politique foncière de nature à améliorer leur environnement des affaires et faciliter les investissements dans leurs secteurs de l'énergie et des infrastructures. À cet égard, il évaluera dans quelle mesure le développement de l'énergie et des infrastructures dans 10 pays est entravé par la politique foncière, et fournira une assistance technique et des services consultatifs aux États membres sur la manière de relever les défis.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.59 Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : contribuer à améliorer l'environnement des affaires afin de tirer parti du rôle du secteur privé et de ses investissements dans la croissance et la transformation économiques de l'Afrique, améliorer la sécurité des droits fonciers, en particulier pour les femmes, et renforcer les financements et les investissements innovants du secteur privé dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des services ainsi que de l'agriculture, comme devrait le montrer le fait qu'au moins quatre pays élaborent des politiques foncières et entreprennent une réforme de l'administration des biens fonciers afin de renforcer les droits fonciers des femmes et créer un environnement propice aux investissements responsables du secteur privé dans le domaine de l'énergie. En outre, au moins trois projets seront assortis de plans d'action dans les pays sélectionnés.

Tableau 18.7
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	s.o.	s.o.	Huit pays revoient leur cadre réglementaire pour le secteur de l'électricité	Quatre pays (sur huit) alignent leurs politiques foncières sur le secteur de l'énergie

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 18.60 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)	70/192 70/198	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement Les technologies agricoles au service du développement durable
65/146	Mécanismes innovants de financement du développement	72/224	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
65/314	Modalités d'organisation du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement	72/238	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
66/195	Technologies agricoles au service du développement	72/271	Amélioration de la sécurité routière mondiale
67/215	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables		

Résolutions du Conseil économique et social

2014/10	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
---------	---

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

819 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique	877 (XLIII) 921 (XLVII)	Réaliser la sécurité alimentaire en Afrique La transformation agricole au service d'une Afrique industrialisée
------------	---	----------------------------	---

Produits

18.61 On trouvera dans le tableau 18.8 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.8

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019 2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	1
1. Rapports établis en vue de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur l'évolution récente du secteur privé en Afrique	1	1	1	–
2. Rapports au Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie	1	2	1	1
3. Rapports à la Commission des changements climatiques, de l'économie bleue, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles	1	–	1	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	4	4	12
4. Suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 7 concernant l'accès à une énergie propre et abordable en Afrique	1	1	1	1
5. Amélioration de la compétitivité des secteurs économiques clés et renforcement du rôle du secteur privé dans la transformation économique	1	–	1	1
6. Renforcement de la capacité de certains pays africains de structurer et d'émettre des obligations à impact social et à impact sur le développement et autres instruments de financement innovants connexes	1	1	1	1
7. Renforcement de la capacité des États membres et des organisations régionales de mettre en œuvre la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique	1	1	–	–
8. Gouvernance foncière par l'intermédiaire du Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique	1	1	1	–
9. Renforcement des investissements dans l'énergie, les infrastructures et les services par des réformes de la politique foncière	–	–	–	1
10. Renforcement de la capacité des États membres, des organisations régionales et des institutions d'enseignement supérieur de mettre en œuvre la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique	–	–	–	1
11. Incidences de l'infrastructure sur la Zone de libre-échange continentale africaine (lien entre infrastructure et commerce)	–	–	–	1
12. Infrastructures africaines et numérisation (transport et énergie)	–	–	–	1
13. Renforcement de la capacité des États membres de développer des marchés de la dette intérieure sains	–	–	–	1

Chapitre 18 Développement économique et social en Afrique

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
14. Développement des infrastructures en Afrique (projet de train à grande vitesse)	–	–	–	1
15. Sécurité routière	–	–	–	1
16. Programme de politique de transport en Afrique subsaharienne	–	–	–	1
17. Projet relatif au marché unique du transport aérien africain	–	–	–	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	32	38	37	23
18. Formation sur l'application du modèle de mix énergétique et la planification de la promotion du mix énergétique	10	15	10	10
19. Formation à l'application des directives et instruments de l'Union africaine et de l'ONU pour améliorer la gouvernance foncière en Afrique	10	13	10	5
20. Formation sur les voies et moyens de renforcer les capacités des régulateurs et des investisseurs africains sur les questions et les procédures liées au développement des marchés des capitaux	2	–	2	2
21. Atelier sur la politique continentale des transports, le Plan d'action pour la sécurité routière en Afrique (2011-2020) et les instruments relatifs au transport aérien	5	5	–	–
22. Formation sur le développement de l'agro-industrie, y compris la modélisation et la cartographie des possibilités d'investissement pour renforcer les capacités des décideurs politiques et du secteur privé africains	–	–	10	–
23. Formation sur la manière de renforcer les capacités des décideurs politiques et des praticiens de l'assurance africains en matière de politiques, d'outils et de pratiques pour la modélisation des risques dans le secteur des assurances agricoles en Afrique	5	5	5	5
24. Atelier sur la technologie financière, la réglementation financière et le défaut de paiement	–	–	–	1
Publications (nombre de publications)	6	4	4	5
25. Évaluation du rôle du secteur privé dans le développement des infrastructures énergétiques par le biais de pools énergétiques régionaux africains	1	–	–	–
26. Rapport sur les problèmes rencontrés dans le secteur des transports maritimes africains et les possibilités qu'il offre	1	1	–	–
27. Examen du cadre réglementaire régissant les investissements du secteur privé dans le secteur de l'énergie	1	1	–	1
28. Examen des cadres de partenariat public-privé en Afrique	–	–	–	1
29. Financement du matériel ferroviaire roulant par le secteur privé	–	–	–	1
30. Étude des avantages socioéconomiques d'un espace aérien africain unique	1	–	–	–
31. <i>Rapport économique sur l'Afrique</i>	–	1	1	–
32. Rapport d'étude sur la cartographie des possibilités d'investissement foncier dans l'agriculture et l'agro-industrie en Afrique	1	–	1	1
33. Rapport sur le développement des parcs agro-industriels en Afrique : problèmes et possibilités	–	–	1	–
34. La politique foncière en Afrique	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	6	8	7
35. Directives sur l'intégration de la gouvernance foncière dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et les plans nationaux d'investissements agricoles	1	–	–	–

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
36. Supports techniques sur l'indice de compétitivité des marchés des capitaux	–	–	1	1
37. Supports techniques sur un cadre de promotion des chaînes de valeur régionales en Afrique	1	1	–	–
38. Note d'orientation sur l'accès à l'énergie en vue de la session de 2019 du forum politique de haut niveau	1	1	1	1
39. Supports techniques à l'appui du programme continental de trains à grande vitesse énoncé dans l'Agenda 2063	1	1	1	1
40. Supports techniques à l'appui du Programme de développement des infrastructures en Afrique, des réunions de son comité directeur et de la semaine du Programme de développement des infrastructures en Afrique	1	1	1	1
41. Notes d'orientation et monographies sur les possibilités d'investissement foncier dans l'agriculture et l'agroalimentaire	1	1	1	1
42. Rapport sur les possibilités de création d'une agence de notation africaine pour promouvoir les investissements	1	–	–	–
43. Rapport sur l'évaluation des cadres juridiques, institutionnels et politiques pour un contrôle bancaire efficace	–	–	1	1
44. Rapport sur l'évaluation du potentiel d'amélioration de l'assurance agricole et climatique indiciaire en Afrique	–	–	1	1
45. Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique	1	1	1	–

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : révision des programmes d'enseignement agricole et de gouvernance foncière en Afrique afin de soutenir la sécurité des droits fonciers des femmes et leur esprit d'entreprise par des réformes politiques, juridiques et institutionnelles et intégrer la dimension de genre dans le domaine foncier et agricole ; promotion des politiques et programmes régionaux de transport tels que la Décision de Yamoussoukro, le marché unique du transport aérien africain, le Programme de développement des infrastructures en Afrique, le Programme de politiques de transport en Afrique, la Charte africaine de la sécurité routière ; promotion de la sécurité routière en Afrique ; émission d'obligations vertes en Afrique afin d'y renforcer la durabilité environnementale et le financement du développement ; émission de l'obligation relative à l'objectif de développement durable 7 pour accélérer l'accès à une énergie propre et abordable en Afrique ; promotion des investissements du secteur privé dans le matériel ferroviaire ; organisation du Sommet financier africain en marge du congrès de l'Association nationale des professionnels des valeurs mobilières ; convocation de la vingt-neuvième conférence annuelle des services de pensions et des services financiers ; convocation d'une conférence sur la politique foncière en Afrique ; tenue de dialogues politiques de haut niveau et d'autres manifestations dans le cadre des plateformes pertinentes, telles que le Comité technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, la réunion de la Plateforme de partenariat du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, les réunions régionales de la Banque africaine de développement, les conseils des ministres des communautés économiques régionales, le Comité scientifique de la Conférence sur la politique foncière en Afrique, les conférences organisées sous les auspices de la Banque mondiale, l'Association des autorités électorales africaines ; dialogue politique en faveur de l'établissement d'un consortium de fonds de pension dans certains pays africains et dialogue politique pour faciliter la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique ; séminaire-retraite et atelier sur l'investissement dans les infrastructures à l'intention des investisseurs d'Afrique et des États-Unis d'Amérique ; réunion du comité directeur du Programme de développement des infrastructures en Afrique ; et organisation de la semaine du Programme de développement des infrastructures en Afrique ; appui technique en vue de mobiliser le financement de la capacité de production d'électricité renouvelable de l'Afrique et renforcer et améliorer les systèmes de transmission sur le continent ; renforcement de la capacité des États membres de mettre en place des chaînes de valeur agricoles régionales conformément au cadre et directives de l'Union africaine y relatifs et d'intégrer les questions de gouvernance foncière dans le domaine de l'agriculture ; convocation du Forum des entreprises africaines.

Bases de données et autres supports numériques : outils de cartographie numérique terrestre des possibilités d'investissement dans l'agriculture et l'agro-industrie en Afrique ; boîte à outils et modèle de prise de décision permettant de mesurer les avantages économiques de l'hydroélectricité, conçus pour les compagnies d'électricité africaines afin de permettre le déploiement plus rapide de projets hydroélectriques de petite et moyenne envergure.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

D. Activités de communication

Programmes d’information, manifestations spéciales et supports d’information : matériel de communication sur les infrastructures énergétiques, indice de compétitivité des marchés des capitaux ; possibilités d’investissement foncier dans l’agriculture et l’agroalimentaire et agriculture et agrobusiness.

**Sous-programme 4
Données et statistiques**

Objectif

- 18.62 L’objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la production, la diffusion et l’utilisation de données, de statistiques et d’informations géospatiales crédibles aux niveaux national, régional et mondial pour l’élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données probantes.

Stratégie

- 18.63 Pour contribuer à renforcer la production de données, de statistiques et d’informations géospatiales crédibles, le sous-programme développera les capacités des États membres en apportant une assistance technique relative aux méthodes, techniques et outils nouvellement mis au point dans le domaine des recensements et des enquêtes, tout en intégrant les technologies géospatiales et d’autres nouvelles technologies aux différents stades des activités statistiques quand cela est pertinent, en se fondant sur les derniers travaux de recherche appliquée. Par exemple, des États membres numérisent leurs systèmes de recensement et d’enregistrement des faits d’état civil avec le soutien technique du sous-programme et grâce à la mise au point de nouveaux outils. Afin d’améliorer la disponibilité de statistiques harmonisées, le sous-programme a créé des bases de données dont il assure la maintenance et qui sont accessibles au public. Les données sont mises à jour régulièrement afin de mettre à la disposition du public les dernières données sur l’économie, la démographie, les indicateurs sociaux, l’environnement et autres statistiques des pays d’Afrique. Il est également prévu de dispenser des formations et de mettre à la disposition des États membres et des organismes nationaux de statistique des plateformes leur permettant d’échanger de bonnes pratiques et des pratiques prometteuses. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : plus de moyens d’établir des statistiques comparables et harmonisées, ventilées selon différents critères, et ce, de manière plus efficace, et amélioration des opérations statistiques, notamment du déroulement des recensements et des enquêtes et de l’établissement des statistiques administratives. Cela devrait permettre d’améliorer l’exécution et le suivi de l’application du Programme 2030 et de l’Agenda 2063 et l’établissement de rapports sur ces programmes. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le chargement automatique du bon logiciel de recensement, ce qui réduit considérablement le risque d’erreur et la quantité de travail nécessaire à la préparation des tablettes qui servent au recensement.
- 18.64 Pour contribuer à renforcer la diffusion et l’utilisation de données, de statistiques et d’informations géospatiales crédibles aux niveaux national, régional et mondial pour l’élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données probantes, le sous-programme renforcera ses activités de sensibilisation et de communication en faveur de l’utilisation des statistiques et des informations géospatiales en organisant des journées nationales de la statistique, en ayant recours aux médias sociaux et en concevant et en distribuant des supports de communication et de sensibilisation. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : meilleure utilisation des statistiques et des informations géospatiales, collaboration plus étroite entre composantes et parties prenantes des systèmes statistiques nationaux et meilleure coordination des systèmes de données. Il est également prévu que le sous-programme donne une formation et une assistance technique en matière de

conception et de mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique et des infrastructures nationales de données géospatiales, ce qui devrait permettre que la production, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des statistiques et des informations spatiales suscitent plus d'intérêt et d'investissements et soient davantage prises en main par les pays. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la diffusion des enseignements tirés du recensement kényan aux pays sur le point d'effectuer le leur et à ceux qui prévoient de procéder à un recensement par voie numérique dans les années à venir. Des progrès ont également été réalisés dans 27 États membres qui ont entrepris des évaluations complètes de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, dans le cadre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 18.65 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de la capacité des États membres de produire, de diffuser et d'utiliser des données et des statistiques ventilées, qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes, pour faciliter la prise de décisions, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports fondés sur des données probantes (voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018), a été obtenu, comme le montre le fait que 11 États membres (contre un objectif de 10) ont pu adopter des technologies de production et de diffusion de données et de statistiques. Ces pays ont utilisé la technologie mobile pour mener des recensements et des enquêtes, augmentant ainsi la rapidité d'obtention, mais surtout la justesse et la qualité, des données et accroissant l'efficacité et l'efficacités de leur mode de production.

Exécution du programme en 2019 : application de la technologie pour la qualité des recensements et leur réalisation dans les délais impartis

- 18.66 Dans sa résolution 2015/10 sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020), le Conseil économique et social a prié instamment les États membres de procéder à un recensement au moins dans le cadre du Programme. Collecter les données manuellement demande du temps et une main-d'œuvre importante et accroît le risque d'erreur, ce qui réduit les chances de succès et peut décourager les pays. C'est pourquoi une application pour les recensements a été développée dans le cadre du sous-programme afin de faciliter la collecte des données. Le sous-programme a ensuite fourni des services consultatifs et une assistance technique au Bureau national des statistiques du Kenya concernant l'utilisation de tablettes tactiles dans le cadre du recensement, ainsi qu'au Bureau national des statistiques des Seychelles et au Service de statistique du Ghana concernant la préparation de leur campagne de recensement.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.67 Le travail effectué a contribué à renforcer la production de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles aux niveaux national, régional et mondial pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données probantes, comme le montrent les gains d'efficacité obtenus par le Kenya : l'utilisation de 163 000 tablettes tactiles pendant la campagne de recensement de 2019 a permis de gagner 506 jours, raccourcissant ainsi fortement le délai d'obtention des données, et d'améliorer la justesse des données. Étant donné qu'il était important que ces données soient produites et disponibles en temps utile, il était essentiel de disposer de solutions aussi innovantes. Le Gouvernement kényan a exprimé ses plus vifs remerciements dans une communication adressée à la CEA.

Tableau 18.9
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
• s.o.	<ul style="list-style-type: none"> • Création du Comité de coordination des recensements en Afrique • Programme Afrique 2020 pour la Décennie de recensements de la population et des logements (2015-2024) 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme Afrique 2020 pour la Décennie de recensements de la population et des logements (2015-2024) • Supplément africain aux Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements 	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandation du treizième Symposium africain sur le développement de la statistique concernant la création de centres de référence sur les recensements ayant recours à la collecte électronique de données en Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> • Neuf pays ont mené une campagne de recensement • La campagne de recensement du Kenya dure 300 jours, soit 506 de moins que la précédente

Abréviation : s.o. = sans objet.

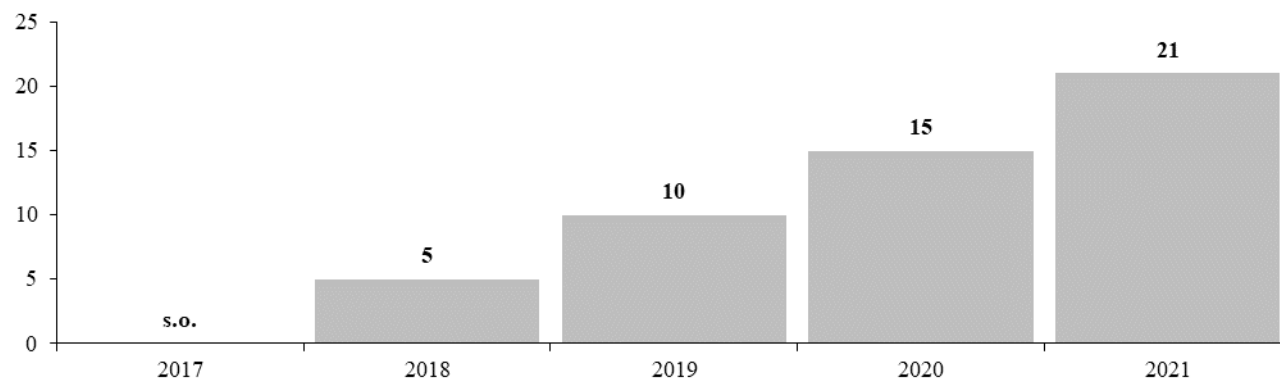
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : une meilleure disponibilité des données concernant les objectifs de développement durable au niveau national (résultat déjà défini pour 2020)

- 18.68 Les travaux portant sur l'utilisation des statistiques pour l'exécution des programmes internationaux de développement se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme aidera les pays à produire des données en vue de l'établissement de rapports sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.VI

Mesure des résultats : nombre total d'États membres qui ont remédié au manque de données nécessaires au suivi des indicateurs associés aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 et à la communication d'informations sur leur réalisation afin de répondre aux exigences dans ce domaine



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : remédier à l'invisibilité grâce à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement d'une bonne identité juridique (nouveau résultat)

- 18.69 Le sous-programme collabore avec l'Union africaine et des organismes des Nations Unies à l'exécution du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique. En octobre 2018, la CEA a créé avec ses partenaires stratégiques un centre d'excellence pour l'identité, le commerce et l'économie numériques chargé de travailler de près avec la Commission de l'Union africaine. La mise en œuvre d'une procédure d'identification numérique est fortement tributaire d'un système d'enregistrement des faits d'état civil solide permettant d'identifier et d'enregistrer les résidents et les citoyens d'un pays. La réalisation de la cible associée à l'objectif de développement durable n° 16 visant à d'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances, est à mesurer à l'aune de l'indicateur 16.9.1 : proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge. Malgré ses efforts, le sous-programme n'est pas parvenu à ce que tous les États membres assurent une couverture complète des faits d'état civil en temps voulu afin de garantir à tous une identité juridique. Il y a un très faible taux de couverture des faits d'état civil par les systèmes d'enregistrement, taux encore plus faible dans le cas des registres de population, si bien que quelque 500 millions de personnes sur le continent ne sont toujours identifiées d'aucune manière. Le sous-programme a créé un centre d'excellence qui encourage l'application des principes relatifs à l'identité numérique définis par le continent et favorise l'intégration des programmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'identification numérique. Le centre a élaboré un programme complet et obtenu des ressources pour aider les États membres à adopter la technologie et les méthodes de gestion en matière d'identité numérique aux fins de l'enregistrement des faits d'état civil. Ces éléments ont également été intégrés dans la stratégie de transformation numérique pour l'Afrique, dont l'élaboration a été codirigée par le sous-programme par l'intermédiaire de son centre d'excellence. Afin d'assurer l'intégration effective des parties prenantes dans ce processus, le sous-programme a également noué des partenariats avec une multitude d'organisations du secteur privé et de la société civile pour les besoins de l'entreprise. Le centre fournit une assistance technique directe aux États membres concernant l'application des principes relatifs à l'identité, au commerce et à l'économie numériques.

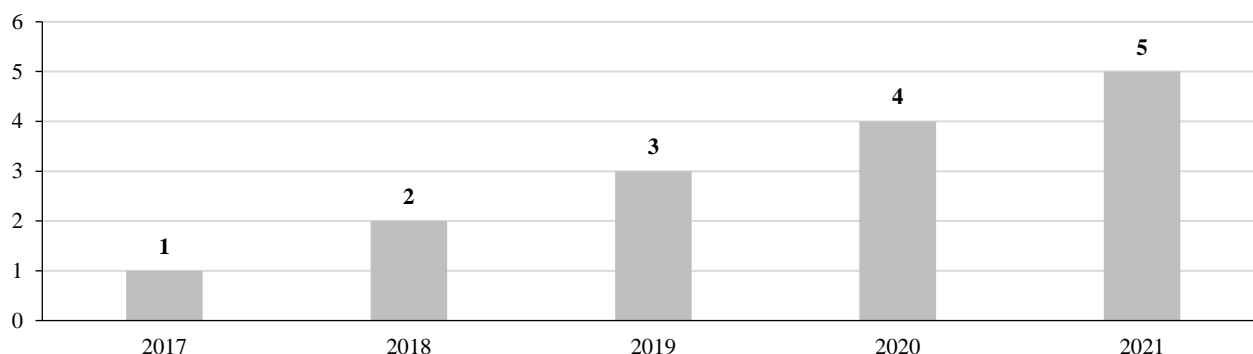
Situation interne et réponse

- 18.70 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : la complexité de l'harmonisation nécessaire des cadres juridiques n'a pas été prise en compte pour la fourniture d'une assistance technique et de services consultatifs aux États membres en ce qui concerne l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil et pour la mise au point de mesures d'appui au système d'identification numérique. Pour que les pays puissent mettre en œuvre des programmes d'identification numérique, il est capital de procéder à cette harmonisation pour établir des principes d'identification de base qui rempliront également d'autres fonctions et remporteront une plus large adhésion. En réponse, le sous-programme aidera les pays à revoir leur législation afin de cerner les obstacles entravant l'accès à l'identité juridique et de se conformer aux normes internationales. On fera appel aux outils conçus pour le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil pour organiser des cours de formation à l'intention des membres de la fonction publique afin que ceux-ci apprennent à améliorer les systèmes de leur pays.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.71 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la production de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles en Afrique, comme devrait le montrer l'amélioration du taux de couverture des faits d'état civil dans cinq pays. Il s'agit de dépasser les chiffres actuels, soit l'enregistrement de 45 % des enfants de moins de 5 ans et de moins d'un cinquième des décès. Cela devrait aussi permettre de garantir une identité juridique aux 500 millions de personnes sans existence officielle sur le continent, afin de contribuer à remédier à la fracture identitaire mondiale, l'objectif de référence étant de réduire de plus de 300 millions le nombre de personnes concernées d'ici 2025.

Figure 18.VII
Mesure des résultats : nombre de pays qui enregistrent au moins 50 % des naissances dans les 24 mois



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.72 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	69/282	Journée mondiale de la statistique
69/266	Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résolutions du Conseil économique et social

131 (VI)	Coordination des services cartographiques des institutions spécialisées et des organisations internationales	2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle
476 (XV)	Coopération internationale dans le domaine de la cartographie	2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)
2011/24	Comité d'experts sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale	2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

849 (XL)	Statistiques et renforcement des capacités statistiques en Afrique	931 (XLVIII)	Révolution des données et développement de la statistique
882 (XLIV)	Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique	758 (XXVIII)	Rôle de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique dans le développement durable
911 (XLVI)	Statistique et développement de la statistique		

Produits

18.73 On trouvera dans le tableau 18.10 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.10

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	6	–
1. Rapport sur le développement des capacités statistiques destiné à la septième réunion de la Commission africaine de statistique	–	–	1	–
2. Rapport sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 destiné à la septième réunion de la Commission africaine de statistique	–	–	1	–
3. Rapport sur les progrès accomplis dans les recensements de la population et des logements destiné à la septième réunion de la Commission africaine de statistique	–	–	1	–
4. Rapport sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil destiné à la cinquième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil	–	–	1	–
5. Rapport sur les statistiques relatives au genre et au développement social destiné à la septième réunion de la Commission africaine de statistique	–	–	1	–
6. Rapport sur l'intégration de l'information géospatiale au service du développement durable destiné à la sixième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	16	16	16	8
7. Réunion de la Commission africaine de statistique	–	–	8	–
8. Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil	8	8	–	8
9. Réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	8	8	8	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	9	8	16	20
10. Initiative sur les statistiques agricoles	–	–	1	1
11. Initiative sur les statistiques sanitaires	–	–	1	1
12. Initiative sur les statistiques énergétiques	–	–	1	1
13. Entrepôt de données	–	–	1	1
14. Initiative sur les statistiques de l'emploi	–	–	1	1
15. Développement d'une base de données sur les échanges en valeur ajoutée pour l'Afrique – Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités statistiques	–	–	1	1
16. Programme africain sur les statistiques ventilées par sexe	1	1	1	1
17. Programme africain de recensements de la population et des logements	1	1	1	1
18. Création d'une plateforme d'identification numérique pour l'Afrique	1	1	1	1

Chapitre 18 Développement économique et social en Afrique

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
19. Développement de services d'information géospatiale à l'appui de la mise en œuvre et du suivi des objectifs de développement durable	–	1	1	1
20. Renforcement des capacités des États membres en vue de la mise en œuvre du Référentiel géodésique africain	1	1	1	1
21. Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales – phase II	1	–	1	1
22. Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil	1	1	1	1
23. Développement du campus de la science des données	1	–	1	1
24. Appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 par les pays d'Afrique	1	1	1	1
25. Programme de bourses à l'intention des jeunes chercheurs africains, destiné à renforcer leurs capacités dans le domaine des données et des statistiques	1	1	1	4
26. Guide de mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale	–	–	–	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	45	45	65	55
27. Atelier sur l'échange de données statistiques à l'intention des organismes nationaux de statistique	5	5	5	5
28. Formation à la direction des activités statistiques à l'intention des chefs et des experts de haut niveau des organismes nationaux de statistique et des ministères d'exécution chargés de la production de statistiques	5	5	5	5
29. Atelier sur la modernisation des systèmes statistiques en Afrique à l'intention des dirigeants et responsables des organismes nationaux de statistique	5	5	5	5
30. Atelier sur les recensements de la population et des logements et les progrès accomplis dans la série de 2020 à l'intention des experts et de la direction des organismes nationaux de statistique et des commissions de planification	5	5	5	5
31. Ateliers régionaux sur les statistiques genrées à l'intention des experts des organismes nationaux de statistique et des ministères d'exécution	–	–	10	10
32. Ateliers sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil à l'intention des experts des ministères nationaux chargés de la production de données à ce sujet	5	5	5	5
33. Atelier sur l'évaluation et le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux statistiques démographiques et sociales à l'intention d'experts des organismes nationaux de statistique	10	10	10	–
34. Formation des formateurs sur les statistiques économiques et la comptabilité nationale à l'intention des organismes nationaux de statistique et des ministères des finances	–	–	5	5
35. Atelier de formation sur les statistiques de l'environnement et la comptabilité économique et environnementale à l'intention des organismes nationaux chargés de l'établissement de la comptabilité économique et environnementale	–	–	5	5
36. Atelier sur les ensembles de données géospatiales permettant d'assurer le suivi des objectifs de développement durable à l'intention des institutions cartographiques et des bureaux de statistique nationaux	5	5	5	5

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
37. Ateliers de formation sur la stratégie d'intégration des données statistiques et géospatiales à l'intention des institutions cartographiques et des bureaux de statistique nationaux	5	5	5	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	4	4
38. Bases de données géospatiales régionales africaines, services en ligne et géoportails	1	1	1	1
39. Atlas africain des statistiques géospatiales	1	1	1	1
40. Rapport sur la révolution des données en Afrique	1	1	1	1
41. Annuaire statistique pour l'Afrique	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause :

Réunions interinstitutions sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, sur la série de recensements de la population et des logements en Afrique en 2020 et sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ; réunion du groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale ; réunion de groupes d'experts sur la comptabilité économique et environnementale ; réunion de groupes d'experts sur les statistiques de l'environnement ;

Forums de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ; Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ; Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques ; Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ;

Réunion annuelle du Comité des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique de l'Union africaine ; Comité africain de coordination de la statistique ; Commission de statistique ; réunion consultative sur le renforcement et l'harmonisation des statistiques économiques en Afrique ;

Assistance technique aux États membres relative à la mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique et des cadres et systèmes de gestion de l'identité numérique ; assistance technique aux pays relative à la mise en œuvre et à la révision des stratégies nationales de développement de la statistique ; assistance technique et services consultatifs aux organismes nationaux de statistique relatifs à l'application des systèmes de diffusion et d'échange de données ; consultation avec les États membres et les acteurs régionaux en vue de la validation des données de l'Annuaire statistique pour l'Afrique ; adoption de stratégies et de méthodes pour rendre les statistiques officielles publiques par défaut ; élaboration et gestion de plans stratégiques en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ; produire et diffuser des statistiques ventilées par sexe ; action en faveur du renforcement du réseau de contacts sur les données ventilées par sexe, action en faveur de l'amélioration des recensements de la population et des logements ; adoption et mise en service du Système de comptabilité nationale de 2008 en Afrique ;

Assistance technique relative à l'élaboration de cadres intégrés de l'information géospatiale aux niveaux national et régional ;

Assistance technique relative à la mise en place d'infrastructures nationales et régionales de données spatiales ; assistance technique relative à l'intégration des données géospatiales et statistiques, à la mise en place du Référentiel géodésique africain, à l'élaboration de normes et de thèmes fondamentaux relatifs aux ensembles de données géospatiales ; assistance technique et services consultatifs relatifs à la mise en œuvre d'initiatives et de programmes mondiaux et régionaux (Groupe sur l'observation de la Terre, initiative AfriGEOSS, Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, Centre régional de la cartographie des ressources de développement, Institut régional africain pour les sciences et technologies géospatiales, etc.).

Bases de données et autres supports numériques : ECASStats, portail de données statistiques de la CEA ; microdonnées intégrées du recensement en Afrique ; bases de données géospatiales, services en ligne et géoportails.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : célébration de la Journée africaine de la statistique ; Symposium africain sur le développement de la statistique (annuel) ; Flash statistiques-Afrique ; Livre de poche africain de statistique ; publication de faits et chiffres sur les économies africaines et les grandes économies mondiales et de supports de sensibilisation à l'occasion de la Journée africaine de la statistique ; Journée du système d'information géographique.

Plateformes numériques et contenus multimédias : application mobile « Executive Statistics Monitor » ; application mobile « SDG Africa ».

Sous-programme 5 Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles

Objectif

- 18.74 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser un développement durable et sans exclusive par le renforcement de la capacité des États membres d'exploiter les nouvelles technologies et l'innovation, les ressources naturelles ainsi que les économies verte et bleue et d'améliorer la résilience climatique.

Stratégie

- 18.75 Pour contribuer à favoriser un développement durable et sans exclusive par le renforcement des capacités des États membres d'exploiter les nouvelles technologies et l'innovation, le sous-programme aidera les États membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques nationales et régionales visant à créer une base scientifique, technologique et industrielle solide grâce, premièrement, à des travaux de recherche sur les nouvelles technologies et l'innovation et des décisions fondées sur des données ; deuxièmement, à la mise en place de plateformes d'apprentissage entre pairs, de dialogue et de recherche de consensus sur la science, la technologie et l'innovation et sur les méthodologies et les cadres de transformation numérique ; troisièmement, à l'assistance technique aux États membres. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'améliorer les services publics, incitant le secteur privé à investir dans les technologies nouvelles et émergentes, ce qui devrait favoriser la transition vers l'économie numérique et de l'innovation ; encourager l'adoption de nouvelles technologies nationales et étrangères ainsi que le développement et le renforcement des plateformes d'interaction entre les secteurs universitaire, industriel et commercial et les pouvoirs publics ; stimuler l'engagement en faveur d'une croissance verte et à faible intensité de carbone et le développement et déploiement de technologies d'avant-garde et appropriées. Ces travaux aideront en outre les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif 8, en particulier les cibles 8.2 et 8.3, et de l'objectif 9, en particulier les cibles 9.5 et 9.b. Les activités susmentionnées contribueront à inciter le secteur privé et les autres parties prenantes à acquérir les technologies nouvelles et émergentes susceptibles de les aider à concevoir de nouveaux modèles commerciaux et à leur donner les moyens de le faire, ce qui favorisera la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Le secteur privé sait mobiliser, allouer et utiliser les financements, comme il a su créer les nouveaux outils et instruments qui ont élargi l'accès au financement même dans les zones rurales et par le secteur informel. Parmi les résultats déjà obtenus, citons, notamment, l'augmentation du nombre d'universités et d'institutions participant à l'initiative de génie biomédical, qui est passé de 13 en 2015 à 22 en 2019 et qui couvre neuf pays africains. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne le nombre d'étudiants qui suivent des programmes de premier et de troisième cycle en ingénierie biomédicale, qui avoisine désormais les 1 200.
- 18.76 Pour contribuer à favoriser un développement durable et sans exclusive par le renforcement de la capacité des États membres d'exploiter les avantages économiques des ressources naturelles, le sous-programme mènera des travaux de recherche sur les liens productifs induits par les industries extractives et fournira un appui technique aux États membres relativement à ces liens, ceux-ci pouvant aider à stimuler le développement et la diversification économiques du fait des avantages économiques directs et indirects que présente la chaîne de valeur du secteur de l'extraction. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'accroître le nombre de pays africains riches en ressources naturelles qui ont intégré ces liens et cette diversification dans leurs politiques et stratégies, contribuant ainsi, principalement, à la réalisation des cibles 8.b et 9.b. Il est également prévu d'aider les États membres, par des services consultatifs et un appui d'ordre technique, à concevoir et mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des plans relatifs aux ressources minérales qui soient conformes aux principes de la Vision africaine des mines. Ces activités seront complétées par l'apprentissage entre pairs et le dialogue sur les enseignements à retenir et les bonnes

pratiques qui résulteront de l'organisation de dialogues et de réunions de groupes d'experts sur les liens productifs induits par les industries extractives et sur les politiques et stratégies optimales qui tiennent compte des aspects environnementaux, sociaux et de genre et qui sont conformes à la Vision africaine des mines. Ces travaux devraient permettre d'accroître le nombre de pays ayant révisé leurs politiques et stratégies connexes afin de les aligner sur les principes de la Vision africaine des mines, d'encourager la prise en compte des questions environnementales, sociales et de genre, et d'inclure l'industrialisation basée sur les ressources minérales. Ils aideront en outre les États membres à atteindre les cibles 12.b et 5.c. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption par le Tchad d'une politique minière et d'un code minier alignés sur la Vision africaine des mines et l'entrée en vigueur, en mai 2017, de la nouvelle loi minière du Kenya, qui remplace celle de 1940, antérieure à l'indépendance, et modifie les dispositions relatives aux principes de la politique foncière, au domaine public, à l'utilisation des terres, au droit de propriété, aux obligations en matière de respect de l'environnement et aux accords relatifs aux ressources naturelles.

- 18.77 Pour contribuer à favoriser un développement durable et sans exclusive par le renforcement de la capacité des États membres d'exploiter l'économie verte, le sous-programme organisera des formations à l'intention des décideurs, des experts et des praticiens et intensifiera l'assistance technique aux pays afin de renforcer les connaissances, les compétences, les outils et les technologies nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies et des programmes visant à réaliser une croissance verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. La formation et l'assistance technique fournie dans les pays seront soutenues par les options réalisables et les bonnes pratiques qu'auront permis de dégager les travaux de recherche et les analyses menés sur les stratégies de croissance verte. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'accroître le nombre de pays adoptant et mettant en œuvre des stratégies et des programmes de transition vers la croissance verte, ainsi que d'aider les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif 1 (cible 1.2), de l'objectif 2 (cible 2.4) et de l'objectif 15 (cible 15.9). Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise en œuvre par le Gouvernement botswanais, dans le cadre de son programme de développement de la filière bovine, des recommandations issues de l'étude sur les moyens de favoriser la transformation durable de l'agriculture en Afrique en appliquant les principes de l'économie verte inclusive. L'organisation de rencontres régionales, en particulier le Forum régional africain pour le développement durable, se poursuivra ; elle sera effectuée en association avec les entités chargées de l'exécution d'autres sous-programmes de la CEA et en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et des organismes des Nations Unies. Ces activités devraient permettre de faire plus largement connaître et adopter les politiques efficaces et les bonnes pratiques, et de renforcer les partenariats à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Elles devraient également faire émerger des positions régionales fortes et communes pour la défense de l'appui international à la croissance verte, à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : les États membres ont compris comment atteindre les objectifs de développement durable et se sont entendus sur les politiques pouvant être envisagées pour améliorer les activités menées à cette fin. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne le nombre de pays optant pour un examen national volontaire, qui est passé de 10 en 2018 à 17 en 2019. En outre, cinq administrations infranationales [Accra, Harare, Victoria Falls (Zimbabwe), Yaoundé et le district de Ngora (Ouganda)] ont décidé de procéder à un examen local volontaire. Enfin, en réponse à l'offre de formation à l'économie verte faite à certains pays, le Zimbabwe a demandé une formation pratique à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des stratégies liées à l'économie verte.
- 18.78 Pour contribuer à favoriser un développement durable et sans exclusive par le renforcement de la capacité des États membres d'exploiter l'économie bleue, le sous-programme procédera à des évaluations des espèces vivantes, à des analyses géomorphologiques et à la cartographie des fonds des masses d'eau, y compris les eaux souterraines, en général, et des océans, en particulier. Les travaux en question visent à faire mieux connaître l'économie bleue en Afrique, cette économie constituant un domaine d'activité vaste et complexe qui doit être compris dans toutes ses dimensions et de manière approfondie si l'on veut l'exploiter dans toute la mesure possible. Le nécessaire sera fait, également, pour dispenser aux responsables de l'élaboration des politiques une formation sur

mesure et ciblée sur les différents secteurs et dimensions de l'économie bleue ainsi que sur l'approche multisectorielle requise pour développer les capacités et les compétences de négociation et améliorer la représentation dans les forums à tous les niveaux. En outre, le sous-programme apportera un appui à la planification durable, à la formulation de politiques et à la gouvernance, notamment en fournissant des services consultatifs techniques à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales et en guidant les États membres dans la formulation de cadres stratégiques relatifs à l'économie bleue selon les méthodes exposées dans la publication intitulée « L'économie bleue en Afrique : guide pratique » et adaptées aux besoins et aux attentes des bénéficiaires. Le travail qui sera effectué devrait avoir les résultats suivants : des cadres d'action mieux conçus, plus intégrés et plus efficaces sur l'économie bleue aux niveaux national et sous-régional et un nombre accru d'initiatives africaines durables sur l'économie bleue aux niveaux national, sous-régional et continental, contribuant à l'objectif 14 (cible 14.a). Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption de cadres d'action pour l'économie bleue par les Comores et Madagascar. Aux Comores, le cadre stratégique a été intégré dans la stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable.

- 18.79 Pour contribuer à favoriser un développement durable et sans exclusive par le renforcement de la capacité des États membres d'améliorer la résilience climatique, le sous-programme, en premier lieu, mènera des travaux de recherche et des analyses visant à renforcer la résilience climatique des économies, des sociétés et des écosystèmes africains afin de réduire leur vulnérabilité aux risques et aux catastrophes climatiques et de gérer l'insécurité humaine provoquée par les changements climatiques ; en second lieu, élargira la gamme des services de conseil et d'assistance technique et fournira une formation et des outils qui permettront de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays afin d'aider à assurer la cohérence des politiques et la mise en œuvre intégrée d'actions climatiques, dans la perspective des contributions déterminées au niveau national et de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 13. Le travail qui sera effectué devrait avoir les résultats suivants : des politiques, des stratégies et des plans de développement solides qui, tirant parti des situations causées par les changements climatiques, favorisent la transition vers des économies à faible émission de carbone et résilientes aux changements climatiques, ce qui devrait aider les pays à atteindre l'objectif 13. En outre, le sous-programme formulera de nouveaux descriptifs et de nouvelles orientations en ce qui concerne les changements climatiques et le développement et organisera des dialogues, en collaboration avec des entités régionales et des partenaires de développement, afin d'examiner de manière critique et d'explorer les possibilités et les complexités géopolitiques que présentent les changements climatiques et leurs incidences sur le développement de l'Afrique. Ces travaux devraient permettre de dégager des positions communes et des moyens efficaces de mettre en œuvre des mesures de riposte face aux changements climatiques qui tirent parti des abondantes ressources naturelles du continent, notamment de ses vastes ressources renouvelables (énergie, eau, ressources marines et autres), en vue de son développement durable et sans exclusive. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : sur les 10 pays ciblés par la CEA, huit (Cabo Verde, Cameroun, Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Libéria, Rwanda et Seychelles) ont suivi une stratégie d'adaptation aux changements climatiques dans l'édification de leur économie. Des progrès ont également été accomplis dans l'utilisation, par les Comores, Maurice et les Seychelles, de systèmes infonuagiques à haute résolution (1 km) de prévision numérique du temps et d'alerte rapide. Les prévisionnistes des trois pays ont été formés à l'utilisation et à la gestion de ces systèmes qui, reposant sur des outils informatiques libres, offrent une solution complète de prévision météorologique opérationnelle d'un bon rapport coût-efficacité par rapport à la plupart des systèmes existants, dont l'utilisation est subordonnée à une licence et que les frais d'abonnement annuels élevés rendent inabordables et non viables.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 18.80 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de la capacité des États membres et d'autres parties prenantes d'intégrer des systèmes d'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et les programmes de développement sectoriels et nationaux de première

importance et de les mettre en œuvre afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques (voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018), a été obtenu, comme le montrent les 15 produits (sur les 15 retenus) issus de travaux de recherche ou d'initiatives portant sur les changements climatiques qui, à la suite de l'appui apporté par la CEA, appuient la mise en œuvre d'accords environnementaux multilatéraux relatifs aux changements climatiques, le renforcement des capacités des bénéficiaires et la création de conditions qui facilitent l'inscription de la question des changements climatiques au cœur des activités de planification et des pratiques suivies.

Exécution du programme en 2019 : amélioration des compétences techniques en génie biomédical et de la capacité d'innovation des jeunes

- 18.81 Un projet pilote a été lancé en 2011, dans le cadre du sous-programme, pour aider les États membres à exploiter les nouvelles technologies en vue d'améliorer les résultats en matière de soins de santé en Afrique. Consacré à l'ingénierie au service de la santé dans la région, ce projet visait à renforcer les capacités en matière d'ingénierie biomédicale et d'innovation afin de pallier l'insuffisance d'appareils médicaux dont les professionnels de la santé ont besoin pour sauver des vies. Faute de fabricants sur place, la plupart des pays du continent utilisent des appareils importés dont l'installation, la mise à niveau et la maintenance sont assurées par des spécialistes étrangers. Le projet avait donc pour principal objectif de développer la capacité des pays africains d'installer, réparer, entretenir et mettre à niveau les appareils médicaux, de susciter l'intérêt des étudiantes pour l'ingénierie et d'améliorer les compétences des Africains en matière d'entrepreneuriat et d'innovation de façon à assurer la présence d'appareils médicaux sur le marché. Il a donné lieu à trois activités principales. La première a consisté à aider les universités intéressées à élaborer un programme de premier cycle en génie biomédical : ainsi, le sous-programme a appuyé la mise au point d'un programme d'études en génie biomédical générique et détaillé grâce auquel les universités ont pu établir rapidement leurs propres programmes d'études dans cette discipline. La deuxième activité a consisté à accroître les capacités technologiques et entrepreneuriales des étudiants : le programme de cours d'été des innovateurs a permis de doter les participants de compétences qui n'étaient pas encore enseignées dans les universités, comme le codage de dispositifs portables à des fins médicales et l'impression en 3D, le but étant de développer les savoir-faire innovants et les compétences entrepreneuriales. Toutes les équipes participantes devaient comprendre au moins une étudiante. Dans le cadre de cette activité, un concours international de conception d'appareils innovants a également été lancé. La troisième activité a consisté à mettre en réseau les universités, les organismes du secteur privé et les hôpitaux pour assurer la pérennité du projet. À cette fin, le sous-programme a mis en route, piloté et assuré la création du Consortium africain d'ingénierie biomédicale, auquel a été confiée la mission de coordonner, promouvoir et mobiliser les ressources au profit de ses universités membres. Depuis 2011, le sous-programme incite les décideurs, les instituts de recherche industrielle, le secteur privé, les hôpitaux et les universités à soutenir la croissance du génie biomédical et à y investir. À cette fin, des réunions ont été organisées avec des ministres et des secrétaires permanents, des directeurs d'hôpitaux et d'instituts, des représentants de donateurs, des vice-chanceliers d'universités et d'autres parties prenantes potentielles. Comme suite à ces réunions, le Consortium a obtenu le soutien de 22 universités de neuf pays africains, de sept partenaires de recherche industrielle et de cinq entreprises de six pays différents.

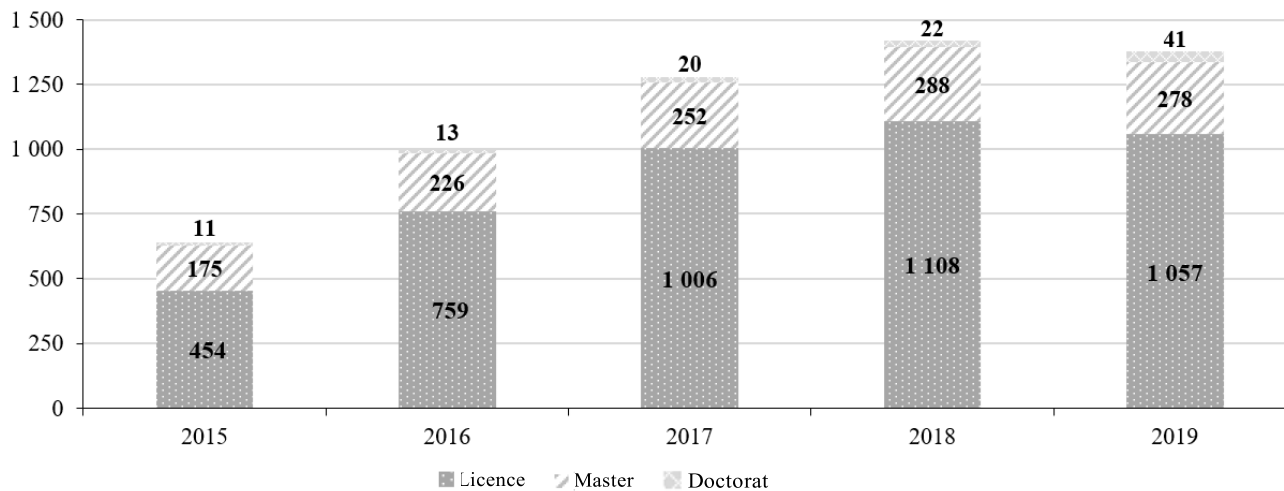
Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.82 Le travail effectué a contribué à renforcer la capacité des États membres à exploiter les nouvelles technologies pour le développement de l'Afrique, comme le montre l'inscription de 1 376 étudiants (contre 640 en 2015) aux programmes de génie biomédical des universités participantes. Sur ce nombre, 1 057 étaient inscrits dans des programmes de premier cycle, 278 dans des programmes de master et 41 poursuivaient des études de doctorat. En ce qui concerne les diplômes, à l'issue de l'année universitaire 2018/19, 370 étudiants ont obtenu une licence en génie biomédical, 50 autres

une maîtrise et 8 un doctorat. Parmi les étudiants qui ont participé aux cours d'été des innovateurs organisés entre 2012 et 2016, 48 % ont créé leur propre entreprise, 65 % ont développé de nouveaux prototypes, 92 % ont conservé les réseaux établis et 19 % ont obtenu des bourses. Environ 30 % des étudiants étaient des femmes et tous les prix de l'innovation attribués dans le cadre de ces cours ont été remportés par des étudiantes. Au total, le nombre d'universités et d'institutions participant à l'initiative d'ingénierie biomédicale est passé de 13 en 2015 à 22 en 2019, couvrant neuf pays africains.

- 18.83 Pour assurer la pérennité du projet, le Consortium africain d'ingénierie biomédicale a été créé en 2012 pour servir de gardien et de promoteur des normes de formation et de recherche, de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources, ainsi que pour promouvoir les échanges d'enseignants et d'étudiants. Depuis lors, il a obtenu deux subventions d'une valeur de quelque 3 millions de dollars : 1,5 million de dollars offerts par l'Union européenne pour financer les formations de troisième cycle et les échanges de personnel (www.africanbmemobility.org/), et 1,2 million d'euros destinés à l'établissement d'une plateforme électronique Afrique-Europe permettant de concevoir des appareils médicaux en toute sécurité (<http://ubora-biomedical.org>). Deux équipes partenaires travaillant au Malawi et en Ouganda ont remporté des prix au niveau mondial pour leurs innovations, dont l'une est déjà sur le marché tandis que l'autre a franchi le cap de tous les premiers essais cliniques en 2018.
- 18.84 La grande diversité des capacités institutionnelles est un facteur d'unification entre les pays : à eux tous, ils mettent à disposition des centres de formation (par exemple, l'Afrique du Sud), un centre de conception médicale (Ouganda), un pôle d'éducation et de gestion (Kenya) et une plateforme de conception pour les étudiants innovateurs (Université de Pise, Italie). Des écosystèmes d'innovation axés sur les technologies de la santé sont en train de se constituer au Malawi et en Ouganda.

Figure 18.VIII
Mesure des résultats : inscriptions d'étudiants en génie biomédical dans les universités participantes



Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : intégration de la résilience climatique dans les plans nationaux de développement durable en Afrique (résultat déjà défini pour 2020)

- 18.85 Les travaux relatifs à la résilience climatique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à intégrer les questions climatiques dans les plans nationaux de développement, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a

approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 18.11
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
• s.o.	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la Plateforme africaine pour les contributions déterminées au niveau national afin de coordonner l'appui à la mise en œuvre • Communication d'informations sur la cohérence et l'état de préparation des contributions déterminées au niveau national par les pays africains 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins trois pays évaluent le niveau d'intégration des engagements pris à l'échelle nationale dans leurs plans nationaux de développement et en rendent compte 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins six États membres prennent en compte les effets des changements climatiques dans leurs plans nationaux de développement • Au moins six pays possèdent les outils et les compétences nécessaires au suivi des contributions déterminées au niveau national et à la communication d'informations à ce sujet aux fins de l'intégration des contributions dans les plans nationaux de développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins trois pays mettent en œuvre des contributions déterminées au niveau national actualisées pour l'après-2020

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : plan-programme pour 2021 : augmentation des investissements dans l'action climatique en Afrique (nouveau résultat)

- 18.86 En 2015, le sous-programme a élaboré un cadre méthodologique permettant aux États membres de définir leurs contributions prévues déterminées au niveau national en faveur de l'action climatique avant la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à laquelle l'Accord de Paris sur les changements climatiques a été adopté. Au cours des années suivantes, le sous-programme a examiné les contributions prévues déterminées au niveau national par chaque pays africain et organisé un atelier auquel ont participé les coordonnateurs de la Convention-cadre sur les changements climatiques de plus de 30 pays. L'atelier a permis aux États membres de réfléchir aux contributions prévues déterminées au niveau national et de cerner les principaux problèmes, notamment celui du manque de cohérence. Il apparaît que les contributions prévues par les pays africains étaient très ambitieuses, leur mise en œuvre nécessitant près de 30 milliards de dollars de financement, assorti ou non de conditions. En octobre 2019, 50 pays africains avaient ratifié l'Accord de Paris, transformant ainsi leurs contributions prévues au niveau national en contributions déterminées au niveau national en faveur de l'action climatique. Compte tenu des contraintes croissantes qui pèsent sur les ressources publiques, il est urgent de renforcer les moyens de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, notamment en ce qui concerne le financement. Cette question se fait plus pressante encore dans le contexte de la COVID-19, de la réduction de la marge de manœuvre budgétaire dont disposent les

États membres et de la réaffectation de ressources tant nationales qu'internationales à la lutte contre la pandémie. En 2019, le sous-programme, en collaboration avec le sous-programme 3, a élaboré une initiative conforme à l'objectif de développement durable n° 7 visant à aider les États membres à accélérer les investissements dans les énergies propres pour lutter contre les changements climatiques, en prenant comme point de départ la volonté des pays intéressés de réviser leurs contributions déterminées au niveau national pour s'orienter vers des actions en faveur des énergies propres. En outre, à la suite du Sommet sur l'action pour le climat tenu en septembre 2019, et compte tenu de l'obligation faite aux parties à l'Accord de Paris de présenter de nouvelles contributions déterminées au niveau national ou des contributions révisées en 2020, ainsi que de l'appel à l'établissement d'objectifs plus ambitieux et au renforcement de l'action climatique au cours de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, au moins 19 pays africains ont fait part, à ce jour, de leur volonté de présenter des contributions plus ambitieuses, et nombre de pays se sont également engagés à éliminer totalement les émissions nettes d'ici à 2050. Ces pays auront besoin d'un appui ciblé pour honorer leurs engagements.

Situation interne et réponse

- 18.87 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de mettre à profit ses capacités internes dans le cadre de ses interventions afin de fournir aux pays un appui sur mesure, intégré et fondé sur des travaux d'analyse. En réponse, le sous-programme procédera à des analyses en vue d'aider les pays à définir les grandes options à retenir pour exploiter les ressources énergétiques, les nouvelles technologies et l'innovation de façon intégrée et en tirant parti des connaissances spécialisées disponibles en interne.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.88 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à favoriser un développement durable et sans exclusive par le renforcement de la capacité des États membres d'exploiter les nouvelles technologies et l'innovation ainsi que les ressources naturelles et les économies verte et bleue et d'améliorer la résilience climatique, comme devrait le montrer la révision par cinq pays de leurs contributions déterminées au niveau national.

Tableau 18.12
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	s.o.	Dix pays participent à l'initiative relative à l'objectif n° 7	Trois pays ont révisé leurs contributions déterminées au niveau national	Au moins cinq pays ont révisé leurs contributions déterminées au niveau national

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 18.89 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

62/8	Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques	64/206	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
		66/288	L'avenir que nous voulons

Titre V Coopération régionale pour le développement

70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	73/124 73/232	Les océans et le droit de la mer Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
70/201	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	73/327 73/335	2021, Année internationale de l'élimination du travail des enfants Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
72/219	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures	73/336	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
72/228	Science, technologie et innovation au service du développement		

Résolutions du Conseil économique et social

2017/22	Science, technologie et innovation au service du développement
---------	--

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

818 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique	901 (XLV)	Forum régional africain pour le développement durable : promouvoir une société d'innovation aux fins de la transformation sociale et économique de l'Afrique
819 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique	919 (XLVII)	Économie verte et transformation structurelle en Afrique
884 (XLIV)	Changements climatiques et développement durable en Afrique	930 (XLVIII)	Forum régional africain pour le développement durable
887 (XLIV)	Renforcement de la science et de la technologie au service du développement en Afrique		

Produits

18.90 On trouvera dans le tableau 18.13 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.13

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	4	4
1. Rapport sur le Forum régional africain pour le développement durable visant à éclairer les travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	1	1	1
2. Rapport sur les nouvelles technologies et l'innovation pour la transformation de l'Afrique et la mise en œuvre des objectifs de développement, présenté au Forum régional africain pour le développement durable et à la Conférence des ministres	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
3. Rapport sur l'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle et du développement durable en Afrique, présenté au Forum régional africain pour le développement durable	–	–	1	1
4. Rapport sur les changements climatiques, l'environnement et la gestion des ressources naturelles au service du développement durable	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	11	14	8	11
5. Forum régional africain pour le développement durable, tenu dans le cadre des préparatifs du forum politique de haut niveau pour le développement durable	8	8	8	8
6. Comité du développement durable	3	–	–	–
7. Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie	–	6	–	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	14	14	17	7
8. Renforcement de la capacité des États membres en matière de croissance verte à l'appui d'une diversification économique et d'un développement durable inclusifs et économes en ressources	–	1	1	1
9. Renforcement de la capacité des États membres de participer aux chaînes d'approvisionnement en ressources naturelles	1	1	1	1
10. Appui technique à plusieurs États membres pour les aider à revoir et à améliorer leurs politiques et cadres réglementaires concernant les minéraux d'origine locale	2	2	2	–
11. Renforcement de la capacité des États membres en matière d'économie bleue à l'appui d'une diversification économique et d'un développement durable inclusifs et économes en ressources	–	–	1	1
12. Appui technique à des experts et à des décideurs politiques en matière d'économie bleue inclusive et de transformation structurelle	2	2	1	–
13. Renforcement de l'économie bleue inclusive dans le contexte de la transformation structurelle et du développement durable	1	1	2	–
14. Appui technique au Forum régional africain pour le développement durable en matière d'économie bleue dans le cadre des préparatifs du forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	1	1	–
15. Renforcement de la gouvernance de l'économie bleue et de l'exécution des politiques	–	–	1	–
16. Appui technique en matière d'élaboration de manuels et d'outils de formation aux fins de la conception d'une politique relative à l'économie bleue et de sa mise en œuvre au niveau national	1	1	1	–
17. Appui à l'élaboration d'une étude sur l'économie bleue et le développement en Afrique	1	1	1	–
18. Appui à la préparation de l'atlas et des statistiques concernant l'économie bleue en Afrique	1	1	1	–
19. Appui au programme WISER (services d'informations météorologiques et climatologiques pour l'Afrique) du Centre africain pour la politique en matière de climat de la CEA	1	1	1	1

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
20. Renforcement des capacités de recherche sur le climat par l'octroi de subventions aux institutions, aux universités et aux autres parties prenantes afin d'établir un lien entre la recherche sur le climat et le développement	1	1	1	1
21. Programme de bourses à l'intention de jeunes chercheurs africains visant à renforcer leurs capacités de recherche, d'analyse et de sensibilisation dans les domaines de l'économie verte inclusive, des ressources naturelles, de l'innovation et de la technologie en Afrique	1	1	1	1
22. Programme de bourses à l'intention de jeunes chercheurs africains visant à renforcer leurs capacités de recherche, d'analyse et de sensibilisation dans les domaines des changements climatiques et du développement en Afrique	1	–	1	–
23. Stratégies en matière de climat, de terres, d'énergie et d'eau	–	–	–	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	7	10	6	21
24. Dialogues d'experts de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation	–	3	–	3
25. Manifestation politique de haut niveau sur l'économie verte inclusive et la transformation structurelle en Afrique	–	1	–	1
26. Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique	–	–	–	3
27. Pourparlers sur le climat en Afrique visant à recueillir les vues des parties prenantes africaines concernant la prise en compte des intérêts du continent dans les discours relatifs à la gouvernance climatique mondiale, notamment dans le cadre des réunions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	–	–	–	2
28. Formation d'experts et de décideurs en matière d'économie verte inclusive et de transformation structurelle	2	2	1	–
29. Formation sur les changements climatiques et le développement à l'intention des décideurs, des législateurs, des parlementaires, des spécialistes de la planification, des médias, des organisations de la société civile et d'autres réseaux de praticiens	4	4	4	–
30. Programme des jeunes juristes africains visant à renforcer la capacité de participation aux négociations mondiales sur le climat	1	–	1	–
31. Visites de chercheurs et programmes de bourses et de stages à l'appui du renforcement des capacités en matière de changements climatiques, d'économie verte inclusive, de ressources naturelles, d'innovation et de technologie en Afrique (nombre de boursiers)	–	–	–	4
32. Dialogues et consultations sur les politiques en matière de technologie, de changements climatiques, d'économies verte et bleue et de ressources naturelles	–	–	–	2
33. Ateliers de renforcement des capacités de compréhension et d'exploitation des secteurs liés à l'économie bleue	–	–	–	2
34. Ateliers de renforcement des capacités sur les questions relatives aux limites extérieures du plateau continental des pays africains et à l'exploitation minière des grands fonds marins, notamment la définition du plateau et les modalités de gouvernance de celui-ci	–	–	–	2
35. Renforcement des capacités relatives à l'assimilation et à la modernisation des cadres juridiques liés au droit maritime et au droit de la mer aux niveaux national, sous-régional et continental	–	–	–	2

Chapitre 18 Développement économique et social en Afrique

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Publications (nombre de publications)	4	6	5	12
36. Publication sur les tendances en matière de nouvelles technologies et d'innovation en Afrique	1	–	1	–
37. Publication sur l'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle et du développement durable	1	1	2	1
38. Rapport sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique	1	1	1	1
39. Recueil des meilleures pratiques pour la mutualisation des expériences à l'appui de l'innovation et du développement des petites et moyennes entreprises du secteur minier	1	–	1	–
40. Rapport sur les changements climatiques et le développement en Afrique, récapitulant les principaux messages et recommandations issus de la Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique	–	1	–	1
41. Documents de recherche sur les changements climatiques et le développement en Afrique	–	1	–	2
42. Notes d'orientation sur les questions et tendances émergentes dans les domaines des nouvelles technologies et de l'innovation, des changements climatiques, des économies verte et bleue et des ressources naturelles	–	2	–	2
43. La voie vers 2030 et 2063 : aperçu des ressources nécessaires pour la transformation de l'Afrique	–	–	–	1
44. Documents de recherche examinant les liens productifs induits par les industries extractives, la valeur ajoutée et le renforcement de l'industrialisation fondée sur les ressources locales et prenant en compte la croissance verte et les questions sociales et de genre aux fins d'une transformation économique inclusive	–	–	–	2
45. Publications relatives à l'économie bleue pour chaque sous-région africaine	–	–	–	1
46. Atlas continental et sous-régional sur l'économie bleue	–	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	19	18	20	9
47. Directives relatives au renforcement des capacités des États membres de négocier, de mettre en œuvre et de suivre des politiques et des stratégies locales conformes à la Vision africaine des mines	1	1	1	–
48. Directives méthodologiques relatives aux évaluations visant à orienter les investissements dans les écosystèmes	1	1	1	–
49. Manuel et outils de formation à l'appui du renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises en matière de développement de la chaîne d'approvisionnement en minéraux	1	1	1	–
50. Répertoire des experts des changements climatiques en Afrique	1	–	1	–
51. Cartographie des institutions présentes tout au long de la chaîne de valeur des services d'information climatique	1	–	–	–
52. Notes d'orientation sur les questions et tendances émergentes en matière de nouvelles technologies et d'innovation en Afrique	2	2	2	–
53. Notes d'orientation et études sur les changements climatiques et le développement en Afrique	2	2	2	–
54. Notes d'orientation et études sur l'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle	2	2	2	–
55. Documents techniques sur la mise en place d'une plateforme de recherche sur le climat pour le développement en Afrique	1	1	1	–

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
56. Analyse qualitative des informations climatiques à l'appui d'un programme de politiques de développement, d'aide à la décision et de pratiques de gestion	1	1	1	–
57. Documents techniques sur les infrastructures et capacités nécessaires à la mise en œuvre de projets liés aux services d'information climatique	1	1	2	–
58. Documents techniques sur le renforcement de la gouvernance climatique et de l'exécution des politiques	–	–	1	–
59. Ensemble de ressources sur le climat en Afrique et services d'information climatique	1	1	1	–
60. Rapport sur les changements climatiques et le développement en Afrique, récapitulant les principaux messages et recommandations issus de la Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique	1	1	1	–
61. Étude sur les changements climatiques et le développement en Afrique	1	1	1	–
62. Documentation destinée aux réunions de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en matière de nouvelles technologies et d'innovation, d'environnement et de ressources naturelles, ainsi que d'économie verte et de changements climatiques, dans le contexte des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063	2	2	2	–
63. Base de données géospatiales continentales sur l'économie bleue en Afrique	–	–	–	1
64. Comptabilité du capital naturel des pays (comptabilité de l'eau)	–	–	–	2
65. Centres d'excellence régionaux africains dans l'océan Atlantique et l'océan Indien occidental	–	–	–	1
66. Classification-cadre et gestion des ressources minérales et énergétiques marines	–	–	–	1
67. Outils et méthodes de gestion des investissements dans l'économie bleue	–	–	–	1
68. La voie vers 2030 et 2063 : aperçu des ressources nécessaires pour la transformation de l'Afrique	–	–	–	1
69. Atlas continental et sous-régional sur l'économie bleue	–	–	–	1
70. Outils de renforcement des capacités des États membres de négociier, de mettre en œuvre et de suivre des politiques et des stratégies locales conformes à la Vision africaine des mines	–	–	–	1

C. Activités de fond

Bons offices : dialogues d'experts de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation ; manifestation politique de haut niveau sur l'économie verte inclusive et la transformation structurelle en Afrique.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs aux États membres et aux groupes de coopération régionaux et sous-régionaux concernant le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, dans le contexte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; appui technique au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs en ce qui concerne les auto-évaluations des pays et la prise en compte des conclusions de ces évaluations dans les plans nationaux de développement et les dispositifs connexes ; appui technique et services consultatifs aux États membres sur les changements climatiques, l'économie verte inclusive, les ressources naturelles, l'innovation et la technologie en Afrique.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : pourparlers sur le climat en Afrique visant à recueillir les vues des parties prenantes africaines sur la prise en compte des intérêts du continent dans les discours relatifs à la gouvernance climatique mondiale, notamment dans le cadre des réunions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; examen des politiques et des stratégies des pays en matière de technologie, d'innovation, d'économies verte et bleue, de changements climatiques et de gestion des ressources naturelles ; documentation

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

destinée aux réunions de l'Union africaine et du NEPAD en matière de nouvelles technologies et d'innovation, d'environnement et de ressources naturelles, ainsi que d'économie verte et de changements climatiques, dans le contexte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, dépliants, dossiers et pochettes d'information sur la technologie, les changements climatiques, les économies verte et bleue, l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la logistique, y compris des bulletins d'information.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse relatifs à la parution de grandes publications et à l'organisation de manifestations importantes dans les domaines de la technologie, des changements climatiques, des économies verte et bleue, de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles et de la logistique, y compris des bulletins d'information.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance de sites Web, de médias sociaux et de plateformes sur la technologie, les changements climatiques, les économies verte et bleue, l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la logistique, y compris des bulletins d'information.

Sous-programme 6 Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Objectif

- 18.91 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique, en aidant les États membres à accélérer le rythme auquel ils exécutent leurs engagements communs mondiaux et régionaux en matière d'égalité des sexes et en rendent compte et à intensifier la mise en œuvre de politiques et programmes d'autonomisation des femmes et des filles.

Stratégie

- 18.92 Pour aider les États membres à accélérer le rythme auquel ils exécutent les engagements pris aux niveaux mondial et régional en matière d'égalité des sexes et en rendent compte, le sous-programme effectuera des analyses stratégiques, notamment sur les questions relatives à la problématique du genre et au commerce, ainsi que le financement public en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Afin de renforcer les capacités des États membres, des services d'appui technique, de conseil et de formation spécialement adaptés leur seront assurés dans les domaines suivants : gestion des politiques et des politiques de promotion de l'égalité des sexes ; entrepreneuriat féminin ; gestion des finances publiques tenant compte de la problématique du genre ; intégration des questions de genre et du dividende démographique dans les politiques et programmes nationaux. Par ailleurs, l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique sera lancé dans les cinq derniers pays qui ne l'utilisent pas encore, pour aider les États membres à auto-évaluer, au vu de tous les éléments nécessaires, les progrès accomplis dans la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Ces activités devraient avoir pour résultat de renforcer la prise en compte des questions de genre dans les finances publiques, les politiques et les programmes nationaux. Parmi les résultats déjà obtenus citons le fait que le rapport national de l'Afrique du Sud sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique a servi de base à l'intégration des questions de genre dans le rapport final intitulé « South African Population Dynamics: Trends, Structure, Causes and Consequences » qui sera présenté au Cabinet et qui devrait permettre de structurer le cadre d'action national visant à exploiter le dividende démographique.
- 18.93 Pour aider les États membres à intensifier la mise en œuvre de politiques et de programmes d'autonomisation des femmes et des filles, le sous-programme leur assurera des services d'appui

technique spécialement adaptés, fondés sur ses recherches stratégiques sur la Zone de libre-échange, afin de faciliter la mise en place de programmes permettant aux femmes de participer à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et d'en bénéficier. Des réunions de groupes d'experts, des consultations régionales et nationales et des conférences sur des questions importantes relatives au genre seront également organisées afin de promouvoir l'apprentissage mutuel et le croisement d'expériences entre les pays. Ces activités devraient avoir pour résultat de renforcer l'adoption de politiques visant à traiter les questions relatives au genre et aux femmes et d'augmenter la proportion de femmes qui participent à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et en bénéficier. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'inclusion d'un volet consacré aux questions de genre dans les stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

- 18.94 Le travail qui sera effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif 5 concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que de l'objectif 8 concernant le travail décent et la croissance économique et, plus précisément, des cibles 8.3, 8.5, 8.7, 8.8 et 8.10.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 18.95 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de la capacité des États membres d'intégrer la problématique du genre dans les politiques et programmes macroéconomiques et sectoriels (voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018), a été obtenu comme le montre le fait que 15 États membres (contre l'objectif visé de 15) ont adopté les politiques macroéconomiques et sectorielles, les approches et les instruments préconisés par la CEA pour réduire les inégalités entre les sexes et promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles.

Exécution du programme en 2019 : renforcement de la capacité de 40 États membres de suivre leurs progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

- 18.96 Le sous-programme a mis en place, à la demande des États membres, l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, un cadre qui aide à définir les priorités, à suivre l'exécution des engagements pris aux niveaux mondial et régional en matière d'égalité des sexes et à rendre compte des résultats obtenus. L'Indicateur a été adopté par les ministres africains en charge de l'égalité des sexes et des affaires féminines à la septième Conférence régionale africaine sur les femmes, tenue à Addis-Abeba en 2004. Il est utilisé par les États membres pour auto-évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'égalité des sexes et en rendre compte, mettre en évidence les politiques qu'ils ont adoptées en vue de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, cerner les lacunes et recommander les mesures permettant de les combler, dans le cadre de l'examen après 25 ans de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Des rapports nationaux ont ainsi été élaborés et ont été approuvés conjointement par le comité technique spécialisé sur le genre et l'autonomisation des femmes et le comité technique spécialisé sur l'examen régional de Beijing+25 de la Commission de l'Union africaine. L'Indicateur a également été utilisé pour établir le rapport de synthèse régional sur l'examen après 25 ans, qui a été adopté par les États membres durant la réunion conjointe des deux comités techniques spécialisés susmentionnés. En outre, l'Indicateur et les rapports nationaux et régional sur l'examen après 25 ans ont été utilisés par les experts et les ministres pour rédiger un document final. Les messages clés concernant l'examen après 25 ans représentent la position commune et la voix unie de l'Afrique. La déclaration politique publiée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les

femmes a été adoptée par la Commission de la condition de la femme à sa soixante-quatrième session, en mars 2020.

- 18.97 Les travaux menés sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique ont également permis d'élaborer plusieurs supports de connaissances et outils qui ont été utilisés pour fournir un appui technique adapté aux États membres et dispenser une formation pratique à leurs représentants, une attention particulière étant accordée aux pays cibles de la CEA. Ils ont également éclairé les concertations de haut niveau qui ont abouti à la mise en place de nouvelles politiques. Ainsi, en Namibie, le sous-programme a aidé à l'élaboration de la stratégie nationale d'autonomisation économique des femmes, qui orientera les mesures prises par les pouvoirs publics pour accélérer l'autonomisation économique des femmes. La stratégie a été par la suite validée par les parties prenantes pour être adoptée par le Cabinet. Des activités d'appui technique ont également été menées en soutien à la Mauritanie, notamment l'évaluation de la stratégie nationale visant l'intégration systématique de la problématique du genre et l'élaboration d'un plan d'action permettant de remédier aux lacunes. Grâce à ces activités, les questions de genre ont été prises en compte dans la révision du plan national de développement et du cadre statistique de la Mauritanie.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.98 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes en Afrique, par la fourniture d'un appui aux États membres pour qu'ils accélèrent le rythme auquel ils exécutent les engagements pris aux niveaux mondial et régional en matière d'égalité des sexes et en rendent compte et pour qu'ils intensifient la mise en œuvre de politiques et de programmes d'autonomisation des femmes et des filles. Cela est démontré par le fait que 50 pays ont utilisé les analyses, les constatations et les recommandations de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique pour établir leurs rapports nationaux dans le cadre de l'examen après 25 ans de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. L'Indicateur a également été utilisé pour élaborer le tableau de bord de l'Union africaine sur le genre. Ce tableau de bord est un outil d'évaluation des résultats obtenus par les pays en matière d'égalité des sexes, de dividende démographique et de lutte contre la corruption. Des tableaux de bord ont déjà été établis pour 2016, 2017 et 2019. Les résultats de l'évaluation du tableau de bord sur le genre ont été présentés à la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de 2019, et des récompenses ont été décernées aux chefs d'État des cinq États membres qui avaient obtenu les meilleurs résultats, en hommage à leurs réalisations en faveur de l'égalité des sexes.

Tableau 18.14
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
IDISA (phases 1 à 3) : lancement de l'IDISA dans 35 États membres au total pour leur permettre d'évaluer les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	IDISA (phase 4) : lancement de l'IDISA dans 40 États membres au total pour leur permettre d'évaluer les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	Rapport de synthèse régional sur l'IDISA : lancement de l'IDISA dans 40 États membres au total et analyse plus approfondie de l'incidence des politiques sectorielles dans 13 pays	Renforcement de l'utilisation de l'IDISA dans les mêmes 40 États membres	Rapport de synthèse régional sur l'IDISA : lancement de l'IDISA dans 50 États membres au total et analyse plus approfondie de l'incidence des politiques sectorielles dans 15 États membres supplémentaires

Abréviation : IDISA = Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique.

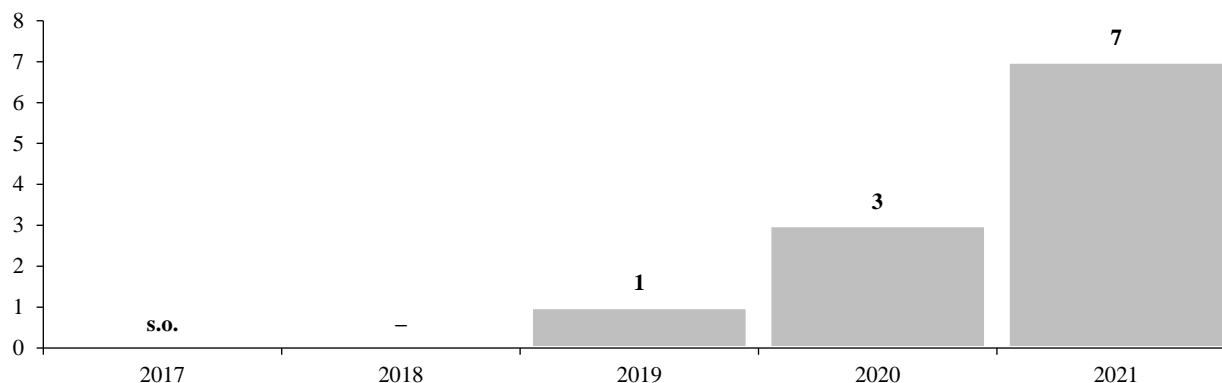
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : tirer parti du dividende démographique en Afrique en favorisant l'égalité des sexes (résultat déjà défini pour 2020)

- 18.99 Les travaux portant sur l'égalité des sexes se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et un appui sera fourni aux pays pour qu'ils intègrent les questions de genre dans leurs politiques sectorielles, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.IX

Mesure des résultats : nombre total de pays ayant adopté des politiques sectorielles tenant compte de la problématique du genre



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : évaluer le coût de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 dans cinq pays (nouveau résultat)

- 18.100 Le sous-programme soutient les États membres dans les efforts qu'ils font pour accélérer l'application du Programme d'action de Beijing et la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. Les États Membres se sont engagés à s'attaquer aux inégalités entre les sexes, mais, pour atteindre les cibles ambitieuses fixées, ils devront, en plus de prendre des mesures dans ce domaine, augmenter les allocations budgétaires pour s'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les hommes et les femmes et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles, qui les empêchent de réaliser l'égalité des sexes. Pour surmonter ce problème, en 2021, en s'appuyant sur les résultats obtenus jusqu'à présent, on procédera à une évaluation complète du coût de la réalisation de l'objectif 5 dans cinq pays représentant les cinq sous-régions du continent. Le but est d'établir le coût estimatif des investissements que les États membres doivent faire pour atteindre l'objectif 5, afin d'aider les États membres à élaborer des stratégies et des programmes visant à accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les résultats de ce calcul seront publiés dans le Rapport sur les femmes africaines de 2021 et seront utilisés pour adapter l'appui technique fourni aux États membres en vue de la réalisation de l'objectif 5.

- 18.101 On tirera parti des travaux menés durant les années précédentes, à savoir le suivi des progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes qui a été effectué à l'aide de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique en 2018 et 2019, le calcul du coût de la violence à l'égard des femmes qui a été effectué en 2019, le modèle de calcul

des coûts dans les différents secteurs concernés par l'objectif 5 qui a été mis au point en 2020 pour un pays pilote, et la transposition de ce modèle dans les quatre autres pays en 2020.

Situation interne et réponse

- 18.102 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : on n'avait pas prévu qu'il y aurait autant de demandes urgentes d'appui technique concernant l'utilisation de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique. En réponse, le sous-programme établira ou renforcera les partenariats avec diverses institutions, notamment la Commission de l'Union africaine, les organismes des Nations Unies, les institutions gouvernementales, les organisations intergouvernementales, le secteur privé, les organisations de la société civile, les institutions bilatérales et multilatérales, les institutions financières, les instituts de recherche technique et les établissements universitaires.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.103 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes en Afrique, par la fourniture d'un appui aux États membres pour qu'ils accélèrent le rythme auquel ils exécutent les engagements pris au niveau mondial et régional en matière d'égalité des sexes et en rendent compte et pour qu'ils intensifient la mise en œuvre de politiques et de programmes d'autonomisation des femmes et des filles, comme devrait le montrer le fait que cinq pays déterminent le coût de la réalisation de l'objectif 5 et mettent en place des cadres d'action nationaux solides qui comprennent des stratégies tenant compte des questions de genre et dotées de ressources suffisantes.

Tableau 18.15
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Publication du rapport de synthèse régional sur l'IDISA qui recensait les lacunes dans les domaines économique, social et politique pour 12 pays	Publication du rapport de synthèse régional sur l'IDISA et sur l'examen de Beijing+25, qui recensait les priorités et les difficultés sur la base de 15 analyses de pays et de 50 rapports nationaux, respectivement	Calcul des coûts effectué pour un pays pilote afin de faciliter l'application du modèle de calcul des coûts aux secteurs concernés par l'objectif 5	Calcul des coûts effectué pour cinq pays afin de faciliter les investissements et l'allocation de ressources

Abréviations : IDISA = Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique ; s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 18.104 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

59/167	Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 :	59/248	égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI ^e siècle » Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
--------	---	--------	---

Titre V Coopération régionale pour le développement

65/187	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes	70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
65/189	Journée internationale des veuves		
65/190	Traite des femmes et des filles		
66/130	Participation des femmes à la vie politique	70/176	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
70/130	Violence à l'égard des travailleuses migrantes	72/148	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
70/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	72/154	Les filles

Résolutions du Conseil économique et social

1998/12	Conclusions de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	2009/13	et tous les programmes du système des Nations Unies Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
2003/44	Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin	2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes
2004/4	Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques	2017/9	Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000)

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

915 (XLVII)	Nouvelle initiative continentale pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes
-------------	---

Produits

18.105 On trouvera dans le tableau 18.16 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.16
Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	2	–	2
1. Rapport sur les travaux du sous-programme, destiné à la session du Comité du genre et du développement social	1	1	–	1
2. Note thématique sur les questions de genre destinée au Comité des politiques sociales	–	1	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	–	1
3. Session biennale du Comité du genre et du développement social	4	4	–	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	7	5	4	2
4. Projet sur l'intégration des questions de genre dans les plans, politiques et programmes nationaux dans les pays sollicitant des services de conseil technique, l'accent étant mis sur l'autonomisation économique des femmes	3	1	1	1
5. Projet sur le rôle des femmes dans le contexte de la sortie de conflit et de la consolidation de la paix visant à renforcer la capacité des États membres d'assurer la participation équitable des femmes à la prise de décisions	–	–	1	–
6. Projet sur le dividende démographique tenant compte de la problématique du genre visant à renforcer la capacité des États membres de tirer parti du dividende démographique et de réaliser l'égalité des sexes	1	1	1	1
7. Projet sur la gestion du Fonds de responsabilisation des femmes africaines visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes par l'augmentation du nombre de gestionnaires africaines des fonds	1	1	1	–
8. Projet à l'appui du processus d'examen après 25 ans de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing visant à renforcer la capacité des États membres de rendre compte de l'exécution de leurs obligations internationales	1	1	–	–
9. Projet sur le genre et l'activité minière artisanale et à petite échelle : relier la recherche à la gouvernance du secteur extractif pour renforcer la capacité des dirigeants de répondre aux besoins des femmes se livrant à l'activité minière artisanale et à petite échelle et pour renforcer la capacité des organisations de la société civile locale de défendre et de suivre ce processus	1	1	–	–
Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation (nombre de jours)	4	4	13	10
10. Atelier sur le Rapport sur les femmes africaines portant sur le thème de l'inclusion financière numérique comme moyen d'autonomisation économique des femmes, afin de diffuser les constatations du rapport et d'assurer intégration des orientations recommandées dans les programmes de travail des ministères compétents	1	1	1	4

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
11. Atelier sur le Rapport sur l'entrepreneuriat féminin afin de diffuser les constatations du rapport et d'assurer l'intégration des orientations recommandées dans les programmes de travail des ministères compétents	1	1	5	2
12. Formation sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique afin d'appuyer l'action menée par les États membres dans les domaines prioritaires	2	2	5	2
13. Séminaire sur le rôle des femmes dans le contexte de la sortie de conflit et de la consolidation de la paix visant à renforcer la capacité des États membres d'assurer la participation équitable des femmes à la prise de décisions	–	–	2	–
14. Atelier sur le Rapport sur les femmes africaines dirigeantes afin de diffuser les constatations du rapport et d'assurer l'intégration des orientations recommandées dans les programmes de travail des ministères compétents	–	–	–	2
Publications (nombre de publications)	2	2	1	2
15. Rapport sur les femmes africaines fondé sur l'Initiative continentale pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes visant à faciliter l'intégration de la problématique du genre dans les politiques sectorielles des ministères compétents	1	1	–	1
16. Rapport sur l'entrepreneuriat féminin axé sur l'examen du lien étroit entre l'éducation et l'esprit d'entreprise visant à renforcer la capacité des États membres de stimuler la productivité des entrepreneuses	1	1	1	–
17. Rapport sur les femmes africaines dirigeantes qui évalue la situation des femmes occupant des postes de direction	–	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	4	3
18. Manuel opérationnel sur l'intégration de la problématique du genre et des dividendes démographiques dans les plans et programmes nationaux visant à renforcer la capacité des États membres de tirer parti du dividende démographique en assurant l'égalité des sexes	–	–	1	–
19. Note technique sur l'indice genre et dividende démographique visant à renforcer la capacité des pays cibles de suivre les progrès et de déterminer les domaines prioritaires	–	–	1	–
20. Fiche d'information sur le rôle des femmes dans la vie politique en Afrique (2019) visant à appeler l'attention des médias, des organisations de la société civile et des États membres sur la contribution des femmes parlementaires et ministres en Afrique	–	–	1	–
21. Note d'orientation sur l'entrepreneuriat féminin en Afrique visant à renforcer la capacité des États membres de mettre en place des stratégies novatrices pour stimuler la productivité des entrepreneuses	–	–	1	–
22. Notes techniques sur l'African Gender Index et l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique visant à aider les pays d'Afrique à mesurer l'écart de statut entre les hommes et les femmes en Afrique et à évaluer les résultats obtenus par les gouvernements dans la mise en place de politiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles	1	1	–	1
23. Analyse stratégique de la problématique du genre et des changements climatiques en Afrique visant à faire mieux comprendre aux États membres le lien étroit entre les inégalités entre les hommes et les femmes, la vulnérabilité et les changements climatiques pour qu'ils prennent les mesures voulues	1	1	–	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
24. Analyse stratégique de la problématique du genre et de l'industrie extractive en Afrique visant à relier les travaux de recherche à la gouvernance du secteur minier artisanal et à petite échelle	1	1	–	1
25. Document final de la dixième Conférence régionale africaine sur l'examen après 25 ans de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing visant à faciliter l'examen quinquennal de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en Afrique	1	1	–	–
C. Activités de fond				
Bons offices : réunions organisées dans le cadre des consultations et négociations ministérielles sur le Programme d'action de Beijing en 2020.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : manifestation spéciale organisée à l'occasion de la Journée internationale des femmes de 2020 et 16 jours de mobilisation et de soutien à la réunion ministérielle préparatoire de la Commission de la condition de la femme.				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : gestion et développement des plateformes de partage des connaissances et de promotion dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des droits humains, socioéconomiques et politiques des femmes, afin d'approfondir le dialogue et d'élargir les possibilités d'action.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse diffusés sur le site Web du sous-programme après chaque manifestation organisée et utilisation active des comptes de médias sociaux du sous-programme.				

Sous-programme 7

Activités sous-régionales de développement

Composante 1

Activités sous-régionales en Afrique du Nord

Objectif

- 18.106 L'objectif auquel la composante contribue est d'améliorer l'environnement de création d'emplois en Afrique du Nord en renforçant la diversification économique et l'intégration régionale et en améliorant la reconnaissance des qualifications et des compétences des travailleurs migrants.

Stratégie

- 18.107 Pour contribuer à renforcer la diversification économique, un modèle macroéconomique sera mis au point à partir des données macroéconomiques disponibles et, avec le déploiement du modèle, des simulations seront effectuées avec les ministères des finances et de la planification et les banques centrales des pays partenaires. Une assistance technique sera également fournie, dans le cadre de partenariats avec des instituts de statistique, afin de renforcer les capacités des pays à mettre en place des analyses de données et des modèles permettant de quantifier les distorsions et de déterminer les changements à apporter dans les politiques publiques. Des travaux de recherche seront également menés sur l'emploi, notamment sur l'emploi des jeunes dans des projets d'« industries sans cheminées », en collaboration avec Brookings Institute, et des ateliers régionaux seront organisés sur les meilleures pratiques de création d'emplois en Afrique, en collaboration avec la Plateforme de coopération Sud-Sud. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à atténuer les conséquences de la COVID-19 sur l'emploi et à atteindre les objectifs 4 (cibles 4.4 et 4.5), 8 (cibles 8.2 et 8.3) et 9 (cibles 9.2 et 9.5). Ces activités devraient également permettre aux États membres d'adopter des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi fondées sur des données probantes, de rediriger des ressources vers des secteurs qui ont un potentiel économique plus élevé

du point de vue de la productivité, de la compétitivité et de l'emploi, de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux financements et de stimuler la création d'emplois. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration par trois pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte et Mauritanie) d'outils de modélisation macroéconomique avec l'appui de la CEA. Des progrès ont également été accomplis en Tunisie, dont le Ministère du commerce a mené une étude d'impact de l'adhésion du pays au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

- 18.108 Pour contribuer à renforcer l'intégration régionale, on continuera de procéder à une analyse des contraintes et des obstacles dans les secteurs où des chaînes de valeur peuvent être créées en Afrique du Nord. Des services consultatifs seront fournis et des consultations sous-régionales organisées pour aider les États membres à renforcer leurs capacités et à élaborer leurs stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en partenariat avec les ministères du commerce, l'Union africaine et l'Union européenne. Le travail effectué aidera les États membres à progresser en vue d'atteindre l'objectif 17 (cibles 17.6, 17.11 et 17.14). Ces activités devraient également contribuer à permettre aux États membres de concevoir des politiques appropriées qui encouragent l'intégration régionale, améliorent la productivité et créent de nouveaux emplois. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et de ses trois protocoles par l'Égypte et Maurice. Des progrès ont également été accomplis dans l'évaluation des chaînes de valeur régionales existantes et de leur potentiel de croissance en Afrique du Nord dans 10 secteurs (industrie automobile, textiles et habillement, phosphates, pétrole et gaz, énergies renouvelables, fruits, légumes et produits dérivés, huiles essentielles et produits dérivés, pêche, et céréales et sucre). Le positionnement stratégique et sectoriel des États membres dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, en Afrique du Nord et dans le reste du continent est guidé par un travail d'analyse.
- 18.109 Afin de contribuer à une meilleure reconnaissance des qualifications et compétences des travailleurs migrants, des activités seront menées en vue de renforcer les capacités de cinq pays africains (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc et Sénégal) à collecter, analyser et diffuser des données relatives aux migrations et d'améliorer la reconnaissance des compétences et des qualifications des travailleurs africains afin de réduire les conséquences néfastes de la COVID-19 sur les envois de fonds et d'atteindre les cibles liées aux migrations des objectifs de développement durable et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ce travail aidera les États membres à atteindre les cibles 8.8, 10.7, 10.c, 16.2 et 17.18 des objectifs de développement durable. Les travaux de la composante se concentreront sur le renforcement de la capacité des États membres à mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ces activités seront menées en partenariat avec l'Union africaine, le Département des affaires économiques et sociales, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et devraient permettre d'améliorer la disponibilité et l'utilisation des statistiques relatives aux migrations et de mieux reconnaître les compétences sur le continent grâce au déploiement du Cadre continental africain des qualifications. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les activités menées sous l'égide de la CEA lors des consultations régionales en Afrique sur le Pacte mondial, qui ont consisté à renforcer les capacités nationales à « collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits » (objectif 1 du Pacte mondial) et à « faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences » (objectif 18 du Pacte mondial).

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 18.110 En ce qui concerne l'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique du Nord et des communautés économiques régionales à mettre en œuvre les priorités de développement sous-régionales conformément aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063, en tenant dûment compte des perspectives des jeunes et de l'égalité des genres (voir les rapports du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa

session de 2018), a été obtenu, comme le montre le fait que sept pays d’Afrique du Nord aient entamé le processus d’adoption ou de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, en utilisant l’appui technique, les outils, les méthodologies et les services consultatifs de la CEA liés au travail normatif et à l’orientation des politiques.

Exécution du programme en 2019 : mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée

- 18.111 Au cours de l’exercice 2018-2019, les travaux de la composante ont visé à améliorer la collecte, l’analyse et la communication des données en Afrique, notamment en ce qui concerne le Système de comptabilité économique et environnementale intégrée et le Système de comptabilité économique et environnementale pour l’agriculture, la sylviculture et la pêche.
- 18.112 Le projet commun africain sur la mise en œuvre du Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale élaboré par la communauté statistique internationale a été lancé par la CEA en 2018 afin de faire avancer la mise en œuvre du cadre statistique amélioré de 2012 consistant en un ensemble de tableaux et de comptes qui répond largement à ce besoin d’améliorer la collecte, l’analyse et la communication des données en Afrique. Au cours des première et deuxième phases du projet, la CEA a fourni une assistance technique aux pays africains sous forme de formation en ligne et de formation en face à face en Afrique du Sud, sur le Système de comptabilité économique et environnementale intégrée de 2012, en mettant l’accent sur les deux secteurs cibles, à savoir les forêts et l’énergie. En outre, les travaux de la composante ont visé à améliorer et à aligner le concept, les définitions, méthodes, outils, pratiques et normes de collecte et d’analyse de données économiques et environnementales, en plus de soutenir la mise en œuvre du Système 2012 en Afrique.

Progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif et mesure des résultats

- 18.113 Le travail effectué a contribué à favoriser un environnement plus propice à la création d’emplois en Afrique du Nord, comme le montre l’adoption, aux fins de mise en œuvre, du Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale de 2012 par le Gouvernement marocain. L’adoption est attestée par le fait que le Maroc utilise la méthodologie du cadre commun de 2012 pour proposer un tableau des ressources et des emplois physique et monétaire plus précis sur lequel fonder les estimations dans le secteur forestier, en association avec une meilleure collecte de données dans les secteurs économique, social, agricole, forestier et informel.

Tableau 18.17
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
s.o.	s.o.	Les pays africains renforcent leurs capacités dans le Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale de 2012	Le Gouvernement marocain s’engage à adopter le Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale de 2012 et à continuer à soutenir les pays d’Afrique du Nord	Le Gouvernement marocain adopte le Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale de 2012 en vue de le mettre en œuvre

Abréviation : s.o. = sans objet.

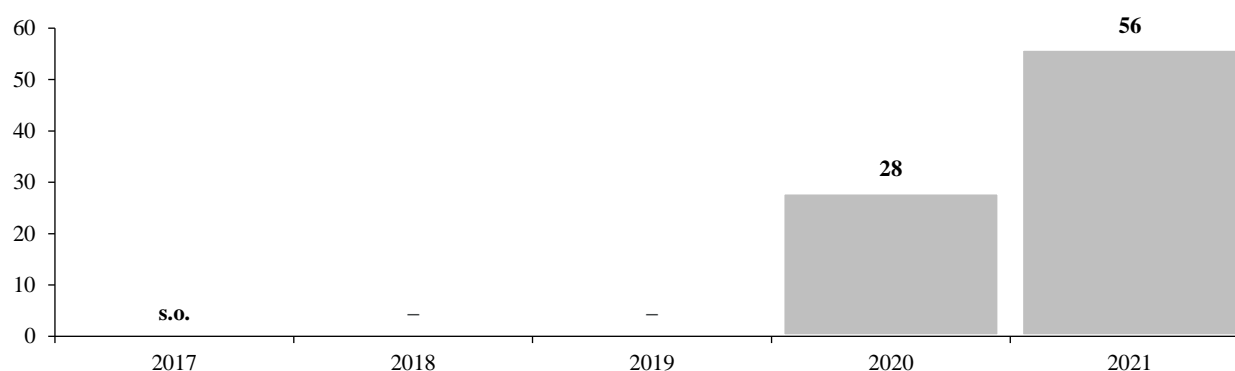
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : stratégies et politiques de création d'emplois (résultat déjà défini pour 2020)

- 18.114 Les travaux relatifs à la création d'emplois se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et une assistance sera fournie aux pays afin de repérer les lacunes et de mettre en place des solutions visant à promouvoir l'accès à l'emploi, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.X

Mesure des résultats : nombre total de décideurs formés à mieux évaluer les lacunes des politiques publiques et à élaborer et mettre en œuvre des politiques propres à réduire le chômage



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : les pays d'Afrique du Nord adoptent les meilleures pratiques en matière de création d'emplois (nouveau résultat)

- 18.115 Une collaboration a été menée avec l'Afrique du Nord pour soutenir les efforts des gouvernements dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Depuis janvier 2019, ces activités ont été axées sur l'emploi et les compétences au service du développement durable en tant que domaine de spécialisation car, depuis plusieurs décennies, l'Afrique du Nord enregistre un des taux de participation au marché du travail les plus bas au monde. L'objectif est d'aider les pays d'Afrique du Nord à agir sur le climat des affaires et l'équilibre macroéconomique, à améliorer la diversification et la compétitivité et, à terme, à renforcer leur capital humain. Les travaux de la composante ont visé à créer un consensus entre les États membres en vue de l'adoption de mesures appropriées propres à améliorer la création d'emplois en Afrique du Nord. Les travaux du Bureau sous-régional en Afrique du Nord en 2021 seront axés sur les meilleures pratiques en matière de création d'emplois dans de nombreux pays africains, comme le fait la Fondation Mohammed V pour la solidarité au Maroc qui, par l'intermédiaire de son centre de formation, a favorisé l'employabilité des jeunes, grâce à une série d'ateliers dans des domaines tels que la construction électrique, la menuiserie, la soudure de l'aluminium, la plomberie, la peinture, le vitrage, le revêtement de façades, et à un laboratoire de génie civil.

Situation interne et réponse

- 18.116 Pour la composante, la situation était la suivante : déterminer les mesures nécessaires pour renforcer la création d'emplois dans la région de l'Afrique du Nord en tenant compte des besoins de chaque pays. L'expérience de la création de nouveaux emplois et les problèmes qui y sont associés varient d'un pays à l'autre, ce qui rend l'adoption d'une approche unique moins efficace. En réponse, les

activités dans ce domaine seront déterminées en fonction des besoins de chaque pays et on s'efforcera d'établir des partenariats stratégiques avec les institutions régionales et nationales qui partagent les mêmes objectifs.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.117 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à favoriser un environnement propice à la création d'emplois en Afrique du Nord grâce à une diversification économique plus forte, comme devrait le montrer la diminution du taux de chômage d'au moins un pays de la sous-région nord-africaine grâce à la mise en œuvre d'un programme de création d'emplois.

Tableau 18.18
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	s.o.	Les pays d'Afrique du Nord s'intéressent à la création d'emplois au service du développement durable et participent au dialogue régional	Les pays d'Afrique du Nord s'engagent dans l'élaboration de politiques propres à réduire le chômage et à diminuer l'impact de la COVID-19, en particulier sur la création d'emplois	Au moins un pays de la sous-région de l'Afrique du Nord réduit son taux de chômage grâce à la mise en œuvre d'un programme de création d'emplois

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 18.118 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	69/3	Priorités et visions établies dans l'Agenda 2063, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique	73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Résolutions du Conseil économique et social

671 (XXV) A	Création d'une commission économique pour l'Afrique
-------------	---

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

928 (XLVIII)	Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement	874 (XLII)	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
935 (XLVII)	Pays les moins avancés d'Afrique		

Produits

18.119 On trouvera dans le tableau 18.19 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.19

Composante 1 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapport au Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique du Nord	1	1	1	1
2. Profil sous-régional sur les évolutions socioéconomiques des États membres	1	1	1	1
3. Programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales des États membres	1	1	1	1
4. Rapport annuel sur les activités de la CEA en Afrique du Nord	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	11	11	11	11
5. Réunions du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique du Nord	11	11	11	11
B. Création et transfert de connaissances				
Projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	2
6. Projet de mise en œuvre du plan d'action du Maghreb pour la relance du commerce intra-africain	1	1	–	–
7. Appui aux États membres pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	–	–	–	1
8. Projet pour l'emploi visant à renforcer les capacités des décideurs de haut niveau des pays d'Afrique du Nord en matière de formulation et de mise en œuvre de stratégies et de politiques visant à stimuler l'emploi des jeunes et des femmes	–	–	1	–
9. Création d'une base de données sur les migrations dans quelques États membres	–	–	–	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	8	12	4
10. Forums pour le développement de l'Afrique du Nord (emploi)	2	2	–	2
11. Colloques internationaux pour le développement économique en Afrique du Nord	4	4	4	–
12. Formation des décideurs sur les politiques macroéconomiques favorables à l'emploi	–	–	8	–
13. Forums de l'emploi	2	2	–	2
Publications (nombre de publications)	4	2	1	1
14. Publication sur la politique budgétaire en faveur du financement du développement durable en Afrique du Nord	1	1	–	–
15. Publication sur les outils d'évaluation des statistiques de l'emploi	1	–	–	–
16. Publication sur la facilitation du commerce	1	1	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
17. Publication sur la gestion des risques climatiques	1	–	–	–
18. Publication sur l'emploi	–	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	3	3	3
19. Document d'orientation pour aider les décideurs dans le domaine de l'emploi	–	1	1	–
20. Document d'orientation pour aider les décideurs dans le domaine de la qualité institutionnelle et de la transformation structurelle	1	1	–	1
21. Document d'orientation pour aider les décideurs dans le domaine de la gestion des risques climatiques	–	–	1	–
22. Document sur le financement du secteur privé	1	1	–	–
23. Document d'orientation pour aider les décideurs à améliorer le rôle du secteur privé dans la réalisation des objectifs de développement durable	–	–	1	–
24. Document d'orientation sur les migrations	–	–	–	1
25. Document d'orientation sur la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	–	–	–	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs aux États membres afin qu'ils élaborent des modèles macroéconomiques ; services consultatifs aux États membres afin qu'ils élaborent des stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ; assistance technique aux États membres afin qu'ils créent des bases de données sur les migrations ; assistance technique aux États membres concernant la mise en œuvre du Programme 2030 ; services consultatifs aux États membres en vue de l'accroissement de la productivité au moyen d'une meilleure allocation des ressources dans l'économie ; services consultatifs aux États membres sur le financement du secteur privé pour la réalisation des objectifs de développement durable.

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour des sites Web de gestion des connaissances, des plateformes, des progiciels de gestion de la relation client, des bibliothèques, des communautés de pratique et du contenu connexe, et large diffusion électronique des publications des communautés de pratique.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, lettres d'information, points presse, médias sociaux et autres supports de communication.

Composante 2 Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

Objectif

- 18.120 L'objectif auquel la composante contribue est de promouvoir le développement inclusif en Afrique de l'Ouest grâce au renforcement des capacités des pays à intégrer les enjeux de la dynamique démographique dans les politiques et les processus de planification pour parvenir à l'intégration régionale.

Stratégie

- 18.121 Pour contribuer à renforcer les capacités des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à intégrer la dynamique démographique dans leurs politiques et processus de planification, on encouragera la coopération entre États membres, entités régionales, centres de réflexion et autres partenaires dans le processus lié à la dynamique démographique aux fins du développement par l'intermédiaire d'études régionales et nationales, de dialogues politiques s

et de réponses aux demandes de renforcement des capacités visant à exploiter les possibilités que créent les dividendes démographiques. On continuera de tirer parti de l'avantage comparatif de la Commission pour entreprendre des analyses et des recherches sur les questions démographiques (sous-programme 9), associées à une expertise en macroéconomie (sous-programme 1). La composante permettra de fournir les connaissances, outils et politiques nécessaires à venir à bout des obstacles qui bloquent l'accélération de la transition démographique que connaissent ses États membres et leurs implications connexes pour le développement durable, qui touchent de nombreuses questions dont la dynamique familiale, les migrations et les migrants, la santé et la mortalité, le vieillissement et les conditions de vie, la démographie historique, l'état civil, l'autonomisation des femmes et des jeunes, la paix et la sécurité et d'autres encore. Une collaboration sera également entreprise avec la Commission de la CEDEAO afin que les recommandations formulées dans les travaux de recherche soient intégrées à des politiques régionales. Ces travaux aideront les États membres à réaliser les objectifs 4, 8, 10, 16 et 17 de développement durable. En outre, cela devrait permettre d'intégrer la dynamique démographique aux cadres de politique publique des pays, notamment par une intégration économique et monétaire régionale plus poussée grâce à la nouvelle Vision post-2020 de la CEDEAO, qui sera alignée sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration d'un modèle démographique au Sahel fondé sur l'application à la région du système des modèles agrégés de dynamique des populations.

- 18.122 Pour contribuer à la réalisation de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, et au vu des conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, des services consultatifs et une assistance technique continueront d'être fournis à la CEDEAO et à l'Union économique et monétaire ouest-africaine, aux organisations intergouvernementales et aux États membres pour la conception et la mise en œuvre de politiques sous-régionales alignées sur les priorités sous-régionales. Des dialogues politiques serviront également de plateforme pour la diffusion d'études et l'exploration de diverses options en ce qui concerne les activités de sensibilisation, les bonnes pratiques et le partage d'expériences entre pays. Des activités continueront d'être menées en partenariat avec les bureaux régionaux des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma et la plateforme ministérielle de coordination pour le Sahel pour que les conclusions de ses principales études se traduisent en actes, tout en servant d'institution du savoir pour des actions transfrontalières visant à maintenir le lien entre paix, sécurité et développement. Il devrait en résulter une approche plus étroitement coordonnée de l'action du système des Nations Unies au niveau sous-régional et un impact plus fort pour les populations. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption du cadre politique monétaire et du modèle de banque centrale de la CEDEAO. Des progrès ont également été accomplis dans la mise en œuvre du mécanisme d'autofinancement pour les États membres (Burkina Faso, Mali et Niger) de l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 18.123 L'un des résultats prévus pour 2019, à savoir le renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) à mettre en œuvre les priorités de développement sous-régionales, compte dûment tenu de la problématique femmes-hommes (voir les rapports du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018), a été obtenu, comme le montrent les deux initiatives sous-régionales (l'objectif était de deux) conçues ou mises en œuvre par les États membres, la CEDEAO, l'UEMOA et d'autres organismes sous-régionaux ou intergouvernementaux, avec l'aide de la CEA, aux fins de la promotion de la coopération et de l'intégration sous-régionales, compte dûment tenu de la problématique femmes-hommes. On compte notamment parmi ces initiatives l'adoption par les chefs d'État de la CEDEAO de la nouvelle feuille de route pour la mise en œuvre de la monnaie unique et du nouveau modèle de banque centrale, ainsi que du cadre de politique monétaire.

Exécution du programme en 2019 : mesures essentielles prises pour le lancement de la monnaie unique de la CEDEAO

18.124 En 2018, la Commission de la CEDEAO a demandé l'appui de la CEA pour évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route concernant l'adoption d'une monnaie unique d'ici à 2020. Il n'y a guère eu de progrès depuis l'adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO en 1987 du programme de coopération monétaire de la Communauté, destiné à conduire la sous-région à une monnaie unique à une date définie. Cette date a été reportée à plusieurs reprises, après que la première date avait été fixée à 1994. En 2019, 27 projets ont été mis en œuvre aux niveaux national et régional, notamment dans les domaines de la sensibilisation, de la recherche de consensus et de l'assistance technique dans le but de faire avancer le programme de monnaie unique dans les 15 pays de la CEDEAO et d'y intensifier les activités correspondantes. La date actuelle prévue, à savoir 2020, a été fixée en 1995 en même temps qu'une feuille de route, qui a été évaluée dans le cadre des travaux de la composante. À la suite de cette évaluation, l'attention de la Commission et de ses États membres a été appelée sur la nécessité d'accélérer les progrès et de prendre en compte les options proposées pour actualiser la feuille de route.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.125 Ces activités ont contribué à faire avancer le programme d'intégration régionale, comme le montre l'adoption, d'une part, du cadre monétaire régional, d'autre part, du modèle de banque centrale de la CEDEAO, et la décision de nommer la monnaie unique « Eco ». L'adoption de ce cadre est une étape importante vers l'harmonisation de la politique monétaire, une fois la monnaie lancée. Les États membres sont convenus d'asseoir leur future politique monétaire sur un régime de change flexible axé sur le ciblage de l'inflation. L'adoption du modèle de banque centrale est une étape clé de nature à faciliter les discussions ultérieures relatives aux autres réformes nécessaires pour passer au lancement final de la monnaie unique de la CEDEAO. En outre, les États membres ont convenu que cela serait suivi de la création officielle de la Banque centrale de la CEDEAO, dont les activités seront initialement axées sur l'intégration commerciale et financière ; l'élaboration d'un système de paiement régional ; la promotion de l'utilisation des monnaies nationales pour faciliter le commerce, les paiements et les transactions financières transfrontalières ; l'harmonisation de la législation et de la réglementation bancaires ; l'intégration des marchés de capitaux.

Tableau 18.20
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Les pays conviennent d'adopter une nouvelle feuille de route pour la monnaie unique de la CEDEAO regroupant toutes les dimensions clés de l'intégration régionale	Les pays conviennent d'intégrer des dispositions permettant à la société civile d'examiner un futur accord	Confirmation par les pays que 2020 est la date limite pour le lancement de la monnaie unique et adoption d'une approche de mise en œuvre par étape	Révision et adoption de la feuille de route mise à jour pour la monnaie unique de la CEDEAO	Adoption du cadre de politique monétaire, du modèle de la banque centrale et de « Eco » comme nom de la monnaie unique

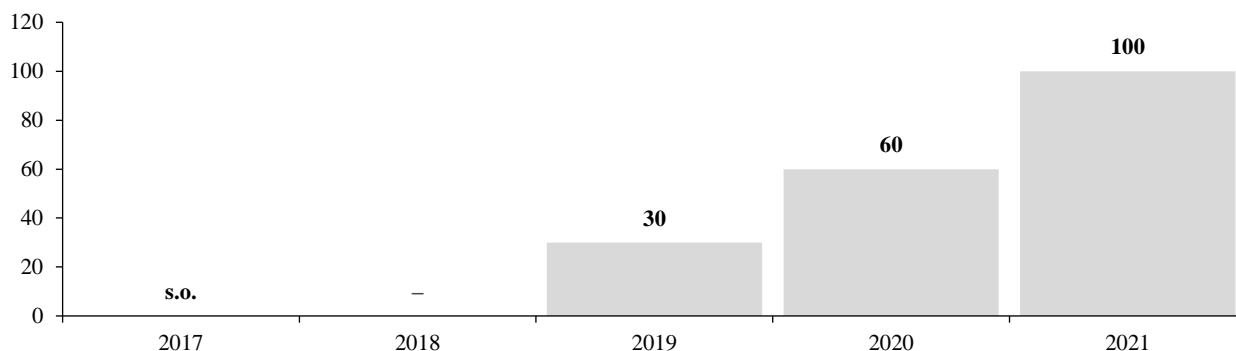
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : une rupture nette avec les tendances démographiques en Afrique de l'Ouest (résultat reporté de 2020)

- 18.126 Les travaux relatifs à la dynamique démographique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à mieux intégrer cet aspect à leurs politiques de développement, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.XI

Mesure des résultats : nombre de responsables nationaux formés aux dynamiques démographiques de manière à influencer sur l'élaboration des politiques publiques



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : consolider les résultats de 2020 et traduire les recommandations en actes (nouveau résultat)

- 18.127 Une stratégie a été élaborée afin de contribuer de manière importante à relever les défis auxquels sont confrontés les pays d'Afrique de l'Ouest pour ce qui est de tirer parti du dividende démocratique, de promouvoir l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et de générer des connaissances pour orienter les activités des principales parties prenantes du Sahel.
- 18.128 L'année 2021 est le moment opportun pour passer de l'orientation stratégique à la mise en œuvre, tant au niveau régional qu'au niveau national. Les efforts seront donc axés sur la mise en œuvre de recommandations politiques et stratégiques. Pour atteindre cet objectif, les travaux de la composante consisteront principalement à générer des connaissances et les traduire en actes après un dialogue politique stratégique, à fournir une assistance technique, à rechercher un consensus et à offrir des services consultatifs. Les résolutions clés des organes décisionnels de l'Afrique de l'Ouest seront également mises en œuvre en 2021. Il s'agit notamment de la résolution adoptée par les chefs d'État de la CEDEAO en vue de faire progresser l'intégration monétaire en tirant parti des succès obtenus en 2019 et 2020.
- 18.129 Dans le cadre du partenariat stratégique entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les trois États membres de l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma, à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger, une étude axée sur l'action a pu être menée et a permis de guider le processus d'établissement d'un mécanisme d'autofinancement au sein de l'Autorité. La collaboration avec l'Autorité se poursuivra en 2021 afin de garantir que le mécanisme recommandé soit mis en place et conduite à l'émergence d'une organisation transnationale plus forte et plus autonome capable de mener ses activités de développement avec ses propres ressources.

- 18.130 L'élaboration des profils des pays concernés et d'un profil sous-régional se poursuivra en 2021 et constituera une contribution clé à la compréhension des enjeux de transformation structurelle en Afrique de l'Ouest. Des mesures seront prises en fonction du plan de développement établi pour élaborer un modèle spécifique régional et national qui aidera à fournir des mesures de la performance des pays dans la conception et la mise en œuvre de politiques compatibles avec leurs efforts visant à relever les défis démographiques. Des supports de connaissances, des ateliers et d'autres activités de formation permettront de renforcer les capacités des experts des 15 pays de la CEDEAO et des organisations régionales à utiliser les modèles de dividende démographique pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de dividendes démographiques et du développement durable en partenariat étroit avec le système des Nations Unies, les universités et les réseaux de recherche.

Situation interne et réponse

- 18.131 Pour la composante, la situation était la suivante : adapter les outils mis à disposition aux besoins spécifiques des divers pays de la sous-région et ainsi mieux aider ses États membres à bénéficier des outils conçus pour aider les pays à planifier et à suivre les progrès vers la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. En outre, la composante a rencontré des difficultés pour fournir un accès cohérent et systématique à un large éventail d'experts capables d'aider les pays de la sous-région dans divers domaines thématiques. Par ailleurs, la composante n'a pas été en mesure de mobiliser le soutien politique suffisant pour traduire les recommandations en actes concrets. En réponse, la composante tirera parti des capacités plus larges disponibles dans d'autres sous-programmes de la CEA pour affiner les outils à disposition et les adapter aux besoins spécifiques des divers pays de la sous-région, de sorte qu'ils puissent être utilisés non seulement comme outils de planification afin de mieux comprendre les arbitrages à faire entre les différentes possibilités d'action, mais aussi comme une plateforme utile permettant de réduire la charge et de faciliter ainsi le suivi et le compte rendu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. La composante agira comme rassembleur afin d'intensifier également son engagement avec d'autres parties prenantes, notamment le réseau de groupes de réflexion récemment créé, ce qui garantira un accès cohérent et systématique à des experts dans un plus grand nombre de domaines thématiques. Enfin, en partenariat étroit avec la CEDEAO, elle mobilisera le soutien politique nécessaire en vue de faciliter la traduction des recommandations en actes concrets.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.132 Le travail effectué devrait contribuer à renforcer la capacité des pays à intégrer les défis de la dynamique démographique dans les politiques et processus de planification, comme devrait le montrer l'opérationnalisation par au moins deux pays d'Afrique de l'Ouest de la vision post-2020 de la CEDEAO, y compris la place importante accordée à l'intégration économique et monétaire régionale.

Tableau 18.21
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
2 juin 2017 : signature d'un accord de coopération entre la CEA et la CEDEAO en vue d'accélérer l'intégration régionale	Évaluation des progrès accomplis par rapport à la feuille de route de 2014 pour la monnaie unique de la CEDEAO, proposition de scénarios et adoption d'une nouvelle feuille de route	Évaluation de la vision 2020 de la CEDEAO et formulation de la vision post-2020, la priorité étant donnée à la mise en œuvre accélérée du plan de développement des capacités de la CEDEAO	Adoption et lancement de la vision post-2020 de la CEDEAO, et lancement officiel de la monnaie unique	Au moins deux pays d'Afrique de l'Ouest mettent en œuvre la Vision post-2020 de la CEDEAO, accordant une place importante à l'intégration économique et monétaire régionale

Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.133 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique	73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Résolutions du Conseil économique et social

671 (XXV) A	Création d'une commission économique pour l'Afrique
-------------	---

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

748 (XXVIII)	Population, famille et développement durable		organisations régionales et sous-régionales en Afrique
830 (MFC 1 A)	Réforme des commissions régionales : relations entre la Commission économique pour l'Afrique, les organismes des Nations Unies et les	909 (XLVI)	Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique
		931 (XLVIII)	La révolution des données et le développement de la statistique

Décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

1/CP.21	Adoption de l'Accord de Paris
---------	-------------------------------

Produits

18.134 On trouvera dans le tableau 18.22 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.22

Composante 2 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2019 2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest sur la mise en œuvre des programmes de développement régionaux et internationaux convenus et sur les activités de la CEA en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
2. Rapport annuel sur la mise en œuvre des programmes de développement régionaux et internationaux convenus et sur les activités de la CEA en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	8	16
3. Réunions annuelles du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest	8	8	8	8
4. Réunions annuelles du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest, par l'intermédiaire duquel le système des Nations Unies apporte son appui à l'Union africaine et à son programme NEPAD, en vue d'éviter les doubles emplois et de créer des synergies entre les acteurs du développement	–	–	–	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	1	1	1
5. Projet de renforcement des capacités institutionnelles des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales et des pays en matière de statistique et de développement	–	1	–	–
6. Projets de renforcement des capacités institutionnelles des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales et des pays visant à tirer profit de la dynamique démographique aux fins du développement en Afrique de l'Ouest	–	–	1	1
Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation (nombre de jours)	6	6	14	14
7. Ateliers de groupes de réflexion sur des questions concernant le développement de l'Afrique de l'Ouest : perspectives et défis liés à la dynamique démographique en Afrique de l'Ouest	6	6	9	9
8. Formations visant à renforcer les capacités des États membres en matière de dynamique démographique au service du développement	–	–	5	5
Publications (nombre de publications)	6	6	4	3
9. Publications sur les profils de pays et le profil sous-régional	4	4	3	2
10. Publications sur la révolution des données à l'appui du suivi des objectifs de développement durable en Afrique de l'Ouest	2	2	–	–
11. Publication sur la transformation structurelle économique et sociale en Afrique de l'Ouest	–	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	2	1	2
12. Note d'orientation sur la transformation économique et sociale durable en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
13. Document technique sur la dynamique démographique au service du développement	–	1	–	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils d'experts aux États membres, à leur demande, et services consultatifs sur le suivi et la mise en œuvre de stratégies, le développement de la statistique, l'intégration régionale, la dynamique démographique au service du développement et le développement durable en Afrique de l'Ouest, et sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations spéciales, lancement de rapports phares et autres publications.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et documents de communications à l'intention des médias.

Plateformes numériques et contenus multimédias : administration de sites Web, de plateformes de médias sociaux, de la bibliothèque, de communautés de pratique et de contenus connexes.

Composante 3

Activités sous-régionales en Afrique centrale

Objectif

- 18.135 L'objectif auquel la composante contribue est de développer les secteurs de l'industrie manufacturière et des services à haute valeur ajoutée et d'accroître la part des produits échangeables et manufacturés dans les exportations totales, de renforcer les chaînes de valeur régionales et d'améliorer la compétitivité et la productivité des économies locales afin d'accélérer la diversification économique et la transformation structurelle en Afrique centrale.

Stratégie

- 18.136 Pour contribuer à développer les secteurs de l'industrie manufacturière et des services à haute valeur ajoutée et à accroître la part des produits échangeables et manufacturés dans les exportations totales, la composante appuiera l'application des stratégies de diversification économique et des plans industriels qui ont été élaborés au Tchad, au Cameroun, au Congo et en Guinée équatoriale en 2018 et 2019, ainsi que la formulation de politiques similaires dans d'autres pays d'Afrique centrale. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de favoriser l'élaboration de plans directeurs de diversification économique et de développement industriel bien conçus et intégrés, qui permettront l'expansion des secteurs de l'industrie manufacturière et des services à haute valeur ajoutée et la mise en place de grappes industrielles, de zones économiques spéciales et d'installations industrielles plus performantes et plus fonctionnelles, ainsi que la création d'échanges, ce qui fera augmenter la part des échanges entre pays d'Afrique centrale dans le commerce total de la sous-région. Il aidera les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8, principalement des cibles 8.2 et 8.3. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration et l'approbation d'un plan directeur d'industrialisation et de diversification économique par le Gouvernement tchadien. En outre, des études seront menées sur le coût des échanges et d'autres obstacles liés à l'accès au financement, à la qualité des infrastructures, à la disponibilité et à la valeur des compétences, au régime fiscal et au cadre juridique et réglementaire. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de permettre aux États membres et aux parties prenantes de mieux comprendre les obstacles qui pèsent sur le développement du secteur privé, ce qui les aidera à parfaire les stratégies et les démarches visant à favoriser le développement du secteur privé et contribuera ainsi à la réalisation des cibles 9.2 et 9.3. La composante proposera également aux équipes de pays des Nations Unies et aux États membres d'Afrique centrale des formations sur l'utilisation de la boîte à outils de la Commission économique pour l'Afrique pour la planification intégrée et l'établissement de rapports. Ces activités devraient avoir pour résultat de favoriser une large prise en compte des objectifs et des projets du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les stratégies nationales de développement, et, partant, d'inciter les pays à mettre davantage l'accent sur les questions relatives au commerce et à la diversification économique. Le travail effectué aidera les États membres à atteindre la cible 12.2. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'amélioration de l'alignement des plans de développement sur les objectifs de développement durable au Cameroun.
- 18.137 Pour contribuer au renforcement des chaînes de valeur régionales, la composante recueillera et rassemblera des informations sur l'accès aux marchés et des données sur les débouchés et, par la fourniture de services consultatifs et d'assistance technique, aidera les pays à traduire leurs stratégies

nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine en projets, programmes et réformes spécifiques et susceptibles de recevoir le soutien des banques. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de faire augmenter le nombre de projets qui obtiennent un financement efficace, ce qui aidera les États membres à atteindre les cibles 8.2, 8.3, 9.2 et 9.3. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par plusieurs pays d'Afrique centrale, à savoir le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad. La composante continuera également d'aider la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) à harmoniser leurs instruments commerciaux. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de faire progresser l'indice d'intégration productive de l'Afrique centrale, qui mesure le degré d'intégration des économies locales dans les chaînes de valeur régionales. Cela aidera les États membres à progresser dans la réalisation des cibles 8.2 et 8.3, 9.2 et 9.3 et 12.2. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption par les chefs d'État d'Afrique centrale d'un accord de libre circulation des personnes entre les pays de la CEMAC et l'adoption d'une série d'instruments de libre-échange.

- 18.138 Pour contribuer à stimuler la compétitivité et la productivité des économies locales, la composante fournira des services consultatifs et une assistance technique aux États membres afin de les aider à moderniser leur infrastructure informatique et leur cadre réglementaire relatif à l'informatique et aux communications, qui sont nécessaires à la transition numérique, notamment un appui à la création de centres d'innovation technologique dans deux pays sélectionnés, au développement du commerce électronique et à la mise en œuvre de systèmes d'identification numériques. La collaboration avec le Centre d'excellence de la CEA pour l'identité, le commerce et l'économie numériques sera bénéfique à cet égard. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'améliorer l'accès des entreprises locales aux produits informatiques et donc de stimuler leur productivité, ce qui aidera les États membres à progresser dans la réalisation de la cible 9.1. Les mesures visant à aider les États membres d'Afrique centrale à dégager une marge de manœuvre budgétaire pour la diversification économique resteront une priorité, en particulier à la suite de la récente décision (octobre 2019) des ministres des finances et de l'économie d'Afrique centrale de mettre l'accent, lors du prochain programme triennal lancé avec le Fonds monétaire international (FMI), non seulement sur les mesures à court terme visant à rétablir la stabilité macroéconomique, mais également sur les questions structurelles à moyen et long terme, telles que la diversification économique. À cet effet, dans le cadre de la composante, une assistance et des services consultatifs seront fournis en vue d'adapter le modèle macroéconomique de la CEA aux réalités des différents pays d'Afrique centrale et une formation sera dispensée à un grand nombre d'experts issus des services concernés de l'administration publique des États membres. Cette formation se présentera notamment sous forme de cours spécialisés donnés par l'IDEP, en étroite collaboration avec la Facilité de gestion de la dette de la Banque mondiale. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'aider les États membres de la sous-région à dégager une marge de manœuvre budgétaire pour financer leurs besoins en infrastructures et moderniser leurs services, ce qui améliorera l'environnement économique et renforcera la productivité et la compétitivité. Cela aidera les États membres à progresser dans la réalisation de la cible 8.2. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption par la CEMAC d'un programme de réforme économique et financière visant à remédier aux déséquilibres macroéconomiques. En outre, la collaboration avec les organismes du secteur privé sera renforcée et des objectifs quantitatifs seront fixés pour tous les facteurs qui affaiblissent la productivité et la compétitivité, à la suite de quoi un programme de réforme sera élaboré en vue d'induire les changements nécessaires pour atteindre ces objectifs. Ces activités seront menées en partenariat avec le secteur privé, les groupes de réflexion sous-régionaux et les communautés économiques régionales afin de favoriser l'émulation, l'apprentissage par les pairs et le progrès. Cela devrait contribuer à renforcer le rôle du secteur privé dans la diversification économique en Afrique centrale et à améliorer les résultats de la sous-région en matière de gouvernance, d'élaboration de cadres réglementaires et juridiques et de procédures administratives et de prestation de services publics, autant de domaines où le manque d'efficacité entrave actuellement la productivité et la compétitivité des économies locales, lesquelles sont les moins solides d'Afrique. Ces travaux aideront les États membres à progresser dans la réalisation des cibles 8.2, 8.3, 9.2 et 9.3. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le renforcement des capacités de 463 partenaires du secteur

privé et représentants des administrations publiques du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de Sao Tomé-et-Principe et du Tchad en ce qui concerne l'application des procédures d'accréditation des produits industriels au tarif préférentiel applicable à l'Afrique centrale.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 18.139 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique centrale à concevoir et à mettre en œuvre des politiques de diversification économique et des réformes qui contribuent à l'inclusion sociale et à un développement durable et à grande échelle (voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018), a été obtenu, comme le montre le nombre d'États membres (trois sur un objectif de trois) ayant élaboré et mis en œuvre des stratégies de diversification économique et d'industrialisation ainsi que des stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine après avoir reçu un appui technique et des services consultatifs de la CEA.

Exécution du programme en 2019 : diversification de l'économie propre à remédier à l'alternance des flambées et des chutes des cours des produits de base, illustrée par la formulation de stratégies nationales de diversification économique

- 18.140 La composante a travaillé intensivement dans les pays où elle intervient en priorité, à savoir le Cameroun, le Congo et le Tchad. Elle a également œuvré en Guinée équatoriale, en la République démocratique du Congo et à Sao Tomé-et-Principe.
- 18.141 La composante a élaboré un certain nombre de supports de connaissance et mené des dialogues politiques de haut niveau qui ont été l'occasion de communiquer des informations et d'examiner les progrès accomplis, les perspectives et les enjeux dans les domaines de la diversification économique, de la transformation structurelle et d'autres questions connexes, et ont également contribué à la formulation des propositions de valeur nationales de certains pays de la sous-région. Les propositions de valeur définissent les points forts propres à chaque pays d'Afrique centrale, notamment leurs avantages comparatifs et compétitifs, leurs autres atouts et leurs perspectives d'avenir. Les supports de connaissances produits incluent un profil régional (profil STEPS), qui évalue la situation de la sous-région sur le plan de la diversification économique et de la transformation structurelle, une étude de fond sur la transformation numérique en Afrique centrale, une publication sur le rôle de la planification du développement dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus précisément ceux qui ont trait à la diversification et à l'industrialisation (objectifs 8 et 9), et une étude d'impact sur les retombées de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique centrale. Toutes ces études et documents de réflexion ont servi de base à une concertation de haut niveau menée avec des entités étatiques et non étatiques, qui a abouti à l'adoption de positions et de vues communes sur les moyens d'accélérer la diversification économique dans la sous-région. Ainsi, en octobre 2019, les ministres des finances et de l'économie d'Afrique centrale ont décidé de mettre l'accent, lors du prochain programme triennal lancé avec le FMI, non seulement sur les mesures à court terme visant à rétablir la stabilité macroéconomique, mais également sur les questions structurelles à moyen et long terme, telles que la diversification économique.
- 18.142 Le travail sur l'itinérance et la cybersécurité réalisé dans le cadre de la composante, y compris les études, les concertations de haut niveau et les actions de sensibilisation, a mis en relief la nécessité de réduire les coûts de l'itinérance en Afrique centrale et d'établir une zone de réseau unique en vue de stimuler et de faciliter le commerce intrarégional dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.143 Le travail effectué a contribué à accélérer la diversification économique et la transformation structurelle en Afrique centrale, comme le montre l'élaboration finale d'une stratégie nationale de diversification économique pour le Tchad. Il a également joué un rôle dans la décision prise par les ministres des finances et de l'économie d'Afrique centrale de mettre l'accent, lors du prochain programme triennal avec le FMI, non seulement sur les mesures à court terme visant à rétablir la stabilité macroéconomique, mais également sur les questions structurelles à moyen et long terme, telles que la diversification économique. Il a en outre facilité le commerce intrarégional dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, comme le montre l'accord sur la gratuité de l'itinérance signé par le Congo et le Gabon.

Tableau 18.23
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
• s.o.	• s.o.	• Adoption du Consensus de Douala	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes d'aide pour la mise au point de stratégies nationales de diversification économique • Formulation de la théorie du changement et du plan de mobilisation des parties prenantes du Bureau sous-régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration finale d'une stratégie nationale de diversification économique pour le Tchad • Décision des ministres des finances et de l'économie d'Afrique centrale de mettre l'accent, lors du prochain programme triennal avec le FMI, non seulement sur les mesures à court terme visant à rétablir la stabilité macroéconomique, mais également sur les questions structurelles à moyen et long terme, telles que la diversification économique • Signature, par le Gabon et le Congo, d'un accord établissant la gratuité de l'itinérance entre les deux pays

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultats escomptés pour 2021

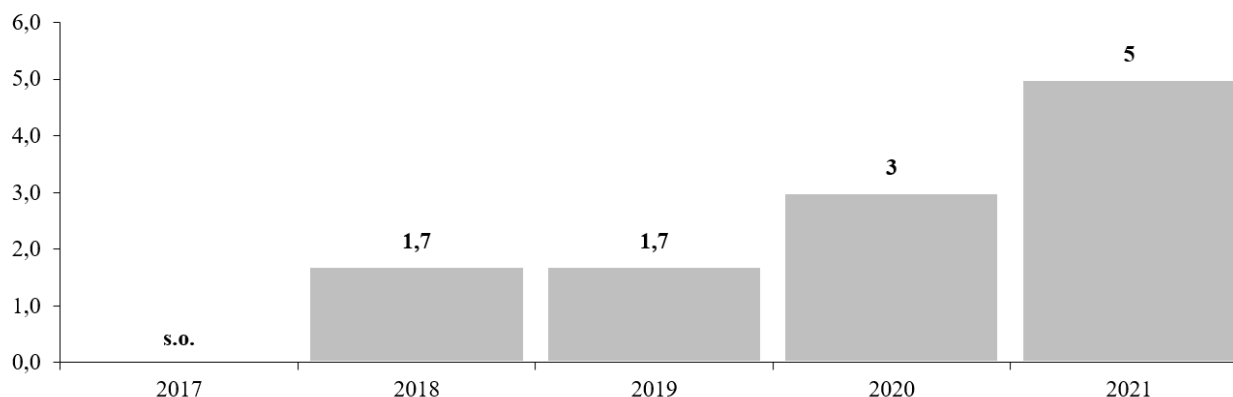
Résultat 1 : accroissement de la diversification économique en Afrique centrale (résultat déjà défini pour 2020)

- 18.144 Les travaux relatifs à la diversification économique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme aidera les pays à augmenter le volume des échanges commerciaux dans les secteurs non pétroliers et à accroître la part des produits manufacturés dans le volume total des exportations en Afrique centrale, le but étant de rendre les économies locales moins dépendantes des exportations de pétrole, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.XII

Mesure des résultats : part des échanges entre pays d'Afrique centrale dans le commerce intra-africain

(En pourcentage)



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : stratégies de diversification économique : passage de la phase de la conception à celle la mise en œuvre (nouveau résultat)

- 18.145 La composante œuvre actuellement à l'élaboration de stratégies de diversification économique et d'industrialisation et à la définition des propositions de valeur nationales des pays d'Afrique centrale, après quoi elle se concentrera sur l'appui à la mise en œuvre des stratégies susmentionnées.
- 18.146 À cet égard, la composante produira un ensemble de supports de connaissances visant à améliorer les politiques macroéconomiques et sectorielles. Elle fournira également aux États membres et aux communautés économiques régionales des services consultatifs et une assistance technique qui permettront d'élaborer des réformes solides, de concevoir des projets susceptibles de recevoir le soutien des banques et de trouver de nouvelles sources de financement, et organisera des concertations et des retraites de haut niveau avec les décideurs et les autres parties prenantes, étape nécessaire pour bien mettre en contexte les politiques, les projets et les réformes. Les documents finals de la trente-sixième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts d'Afrique centrale, sur le thème du rééquipement, de la reconversion et de la formation professionnelle en vue d'intensifier la diversification économique en Afrique centrale, permettront de définir la voie à suivre en matière de développement des aptitudes et des compétences liées aux propositions de valeur et aux atouts nationaux. Des campagnes de sensibilisation seront aussi menées afin de mieux faire connaître les nouvelles orientations que devraient prendre les économies et d'inciter le secteur privé et les acteurs de la société civile à les suivre.

- 18.147 Conformément à l'approche du quadruple bilan suivie dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable, la composante organisera des ateliers et formations qui donneront à des experts de plusieurs ministères de tutelle des États membres d'Afrique centrale les moyens de mieux tenir compte du climat, des terres, de l'énergie et de l'eau dans les plans nationaux de développement et d'utiliser l'outil de modélisation associé et d'autres outils de planification intégrée pour influencer sur l'élaboration des politiques. En outre, conformément à l'objectif 12 (Consommation et production responsables) et compte tenu du fait que l'Afrique centrale abrite le bassin du Congo, elle s'emploiera, en renforçant les capacités des experts nationaux, à intégrer la comptabilisation du capital naturel dans les systèmes statistiques nationaux et à promouvoir les investissements sociaux et ceux liés aux incidences sur le climat ainsi que les obligations vertes.
- 18.148 La composante s'attachera également, eu égard à la responsabilité qui lui a été officiellement confiée par la CEMAC, à suivre les progrès réalisés en matière de diversification économique et de transformation structurelle en Afrique centrale et à en rendre compte, afin de contribuer à la mise en œuvre du programme de réforme économique et financière de la CEMAC. Le profil régional STEPS établi en septembre 2019 constitue la référence sur laquelle cette surveillance sera basée. En outre, l'ensemble de travaux et de pratiques réuni par le Bureau sous-régional sur la diversification économique et la transformation structurelle sera utile à la mise en œuvre du programme de travail de la coalition thématique de la plateforme régionale de collaboration, qui prend en compte les difficultés et les possibilités, et qui vise à assurer une gestion macroéconomique efficace et efficiente et à accélérer la transformation et la diversification économiques. Les outils et lignes directrices relatifs à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies de diversification économique apporteront une contribution valable aux travaux des équipes de pays des Nations Unies se rapportant à cet aspect important du développement de l'Afrique.

Situation interne et réponse

- 18.149 Pour la composante, la situation est la suivante : il faut coordonner les mesures prises pour donner suite aux demandes adressées par les États Membres avec celles des autres institutions afin d'éviter la duplication des tâches et de tirer le meilleur parti de l'expertise disponible. En réponse, la composante mettra systématiquement l'accent sur la création des partenariats et la collaboration, comme énoncé dans son plan de mobilisation des parties prenantes, et intégrera cette stratégie dans ses principes de fonctionnement, en particulier dans les pays dans lesquels elle intervient en priorité. Elle collaborera notamment avec les divisions organiques de la CEA et les équipes de pays des Nations Unies et établira des partenariats avec le secteur privé et d'autres parties prenantes afin de proposer des solutions innovantes et originales aux États membres et aux communautés économiques régionales.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.150 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à développer les secteurs de l'industrie manufacturière et des services à haute valeur ajoutée et à accroître la part des produits échangeables et manufacturés dans les exportations totales, à renforcer les chaînes de valeur régionales et à améliorer la compétitivité et la productivité des économies locales, comme devrait le montrer le nombre de pays qui ont mis en place des stratégies de diversification économique et élaboré des propositions de valeur nationales, le nombre de pays qui disposent d'un modèle macroéconomique visant à assurer une marge de manœuvre budgétaire et le nombre accru de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques qui facilitent les investissements dans les secteurs non pétroliers.

Tableau 18.24
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
<ul style="list-style-type: none"> Adoption du Consensus de Douala 	<ul style="list-style-type: none"> Demandes d'aide pour la formulation de stratégies nationales de diversification économique Formulation de la théorie du changement et du plan de mobilisation des parties prenantes du Bureau sous-régional 	<ul style="list-style-type: none"> Ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par 6 des 7 pays dans lesquels des activités sont menées dans le cadre de la composante Élaboration finale d'une stratégie nationale de diversification économique pour le Tchad Élaboration finale des stratégies relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine pour le Tchad et le Cameroun Signature, par le Gabon et le Congo, d'un accord établissant la gratuité de l'itinérance entre les deux pays Renforcement des capacités de 463 opérateurs économiques et représentants des administrations publiques en ce qui concerne l'application de la procédure d'approbation des produits industriels au tarif préférentiel applicable à l'Afrique centrale 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration finale d'une stratégie nationale de diversification économique pour le Cameroun et le Congo Création de centres d'innovation au Congo et en Guinée équatoriale Mise en circulation du label « Made in Central Africa » 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place en Afrique centrale d'un modèle macroéconomique et commercial visant à assurer une marge de manœuvre budgétaire pour la diversification économique Niveau élevé d'investissement dans les secteurs non pétroliers en Afrique centrale, rendu possible par des projets susceptibles de recevoir le soutien des banques

Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.151 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

61/234 Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique

Résolutions du Conseil économique et social

671 A (XXV) A Création d'une Commission économique pour l'Afrique

Produits

18.152 On trouvera dans le tableau 18.25 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.25

Composante 3 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	8	8
1. Session annuelle du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique centrale	8	8	8	8
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	1
2. Rapport annuel sur les travaux du bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale	1	1	1	1
3. Rapport d'étape sur les programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales mis en œuvre dans la sous-région	1	1	1	–
4. Rapport sur la mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique centrale	1	1	1	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	–	1	1
5. Programme d'appui au commerce et à l'intégration économique	1	–	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	35	28	36	36
6. Colloque sur la diversification économique	0	1	1	
7. Atelier sur les modèles et les outils de prévision relatifs à la diversification économique et à la réalisation des objectifs de développement durable	10	9	10	12
8. Atelier sur le climat, les terres, l'énergie et l'eau	–	5	–	–

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
9. Atelier de validation d'une stratégie nationale relative à la Zone de libre-échange continentale africaine pour le Cameroun	–	2	–	–
10. Formation sur les instruments relatifs aux échanges commerciaux et à l'accès aux marchés	25	11	25	12
11. Atelier sur l'incorporation dans les cadres nationaux de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports et du modèle macroéconomique et commercial dans les pays sélectionnés	–	–	–	12
Publications (nombre de publications)	8	8	4	5
12. Profils de pays (STEPS)	5	5	3	2
13. Publication intitulée Zone de libre-échange continentale africaine et Afrique centrale : intensification de l'harmonisation au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	1	1	–	–
14. Étude de fond sur le thème de la session de 2021 du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique centrale	1	1	1	1
15. Publication intitulée <i>Faciliter la réalisation des objectifs de développement durable à travers la planification : le cas de l'Afrique centrale</i>	1	–	–	–
16. Publication isolée sur le capital naturel et le changement de base de la richesse économique en Afrique centrale	–	–	–	1
17. Publication isolée sur l'Afrique centrale et l'avenir de l'alimentation : le cas des chaînes de valeur régionales	–	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
18. Note d'orientation sur les questions nouvelles en Afrique centrale	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs et concertations de haut niveau sur la mise en œuvre et le suivi des stratégies relatives à la diversification économique et à la Zone de libre-échange continentale africaine.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : diffusion de brochures et de supports de connaissance, promotion et communication d'informations au moyen de points de presse, de visites accordées aux médias, de bulletins d'information et de communiqués de presse.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : maintenance de sites Web et de plateformes numériques.				

Composante 4

Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

Objectif

- 18.153 L'objectif auquel la composante contribue est de renforcer l'intégration régionale en Afrique de l'Est, en faisant avancer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, en accroissant les investissements intrarégionaux, en exploitant l'économie bleue et en promouvant le tourisme régional.

Stratégie

- 18.154 Afin de contribuer à l'avancée de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, la composante s'appuiera sur les travaux entrepris au cours de l'exercice 2018-2019 pour mettre à la disposition des États membres et des communautés économiques régionales des études de l'impact de la Zone de libre-échange et repérer les obstacles liés à la stagnation du commerce intrarégional. Pour lever ces obstacles, elle mènera des études, compte tenu des conséquences socioéconomiques de la COVID-19, renforcera les capacités des négociateurs et des pouvoirs publics et organisera des dialogues régionaux sur la phase II de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange, en mettant l'accent sur des domaines tels que le commerce des services, l'émergence de chaînes de valeur régionales et le protocole relatif à la liberté de circulation. Au nombre des partenariats externes figureront ceux établis avec TradeMark East Africa (la plus grande organisation de facilitation du commerce de la région) et l'Autorité de coordination du transport de transit du Corridor nord. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à faire des progrès en ce qui concerne les indicateurs 8.1.1 et 9.2.1 relatifs aux objectifs de développement durable et devrait avoir le résultat suivant : augmentation du volume du commerce intrarégional des biens et services et mobilité accrue de la main-d'œuvre dans la région. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'élaboration de la stratégie nationale kényane en faveur de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine.
- 18.155 Pour contribuer à l'accroissement des investissements intrarégionaux, la composante aidera les États membres à attirer davantage d'investissements étrangers directs provenant de la région, grâce à des études analytiques de ces investissements et des règles et règlements sur la concurrence. Les résultats de ces analyses seront diffusés dans le cadre d'une double approche, qui consistera à réunir les représentants du secteur privé régional [l'East African Business Council et le Conseil d'affaires du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)] et des organismes de promotion de l'investissement dans la sous-région, compte tenu des objectifs énoncés dans le protocole se rapportant à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine relatif à l'investissement. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à atteindre les objectifs 8 (cibles 8.6 et 8.10) et 9 (cibles 9.2 et 9.5) et devrait avoir le résultat suivant : l'harmonisation du régime d'investissement et des stratégies de promotion de l'investissement, ce qui rendrait la région plus compétitive et lui permettrait d'attirer plus d'investissements intrarégionaux. Parmi les résultats déjà obtenus citons la création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui devrait stimuler davantage les investissements intra-africains.
- 18.156 Pour contribuer à l'exploitation de l'économie bleue, la composante apportera un appui technique aux États membres, aux commissions économiques régionales et aux organisations intergouvernementales de la sous-région afin qu'ils puissent mettre au point des outils de collecte de données et d'analyse sur les océans et les masses d'eau douce, l'objectif étant d'améliorer l'élaboration des politiques d'économie bleue. Elle procédera également à une évaluation socioéconomique des ressources aquatiques et marines en collaboration avec d'autres divisions, notamment le Centre africain pour la statistique, l'Institut africain de développement économique et de planification et la Division des technologies, de la lutte contre les changements climatiques, de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles de la CEA. Elle organisera un forum sous-régional visant à sensibiliser l'opinion à l'économie bleue, sur la base d'approches multisectorielles de la pêche, du transport maritime, de la gestion des ressources en eau douce, du tourisme, de l'exploitation minière des grands fonds marins et de l'accès des femmes aux ressources naturelles. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des cibles 5.8, 6.5, 13.2, 14.7 et 17.14 et devrait avoir le résultat suivant : l'incorporation des politiques d'économie bleue dans les cadres nationaux des pays de la sous-région, y compris une intégration régionale plus poussée grâce à la gestion durable des ressources en eau transfrontalières et à l'amélioration de la connectivité des pays ayant des liaisons terrestres. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'élaboration d'un plan d'action national sur l'économie bleue par les Seychelles. Pour promouvoir le tourisme régional, la composante élaborera des directives visant à permettre aux zones urbaines de se positionner comme destinations touristiques, conformément aux recommandations énoncées

dans la stratégie africaine pour le tourisme définie par l'Union africaine. Elle intensifiera l'action qu'elle mène en matière de production de statistiques du tourisme de qualité dans la sous-région, en renforçant les capacités des États membres et des communautés économiques régionales. Elle collaborera à cet égard avec le Centre africain pour la statistique, l'Organisation mondiale du tourisme et la Banque mondiale. Elle s'efforcera d'établir des comptes satellites du tourisme dans deux pays et organisera des réunions de consultation et de validation avec les organismes de promotion du tourisme et les communautés économiques régionales concernés. On s'efforcera en priorité de créer davantage de possibilités d'emploi pour les femmes et les jeunes, ainsi que de développer les produits touristiques culturels. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des cibles 5.5, 8.9, 11.4, 12.a et 12.b associées aux objectifs de développement durable et devrait avoir le résultat suivant : la mise en place de méthodes normalisées de collecte de données sur le tourisme dans la sous-région. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'élaboration de la stratégie marketing touristique international, intrarégional et interrégional par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de la stratégie africaine pour le tourisme par l'Union africaine.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 18.157 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Est, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de développement, notamment en matière d'économie bleue (voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018), a été obtenu, comme le montrent les six initiatives sous-régionales (objectif : 6) conçues ou mises en œuvre par des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales. Il s'est notamment agi d'élaborer un plan d'action en faveur de l'économie bleue pour les Seychelles ; un plan d'action régional en faveur de l'économie bleue pour la Commission de l'océan Indien ; un cadre de collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI) aux fins de l'intégration du secteur maritime et de l'économie bleue dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; une stratégie touristique de l'Union africaine et une stratégie de marketing touristique pour la CAE.

Exécution du programme en 2019 : mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est

- 18.158 La composante a mené une évaluation régionale de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui a été publiée conjointement avec TradeMark East Africa en décembre 2019. Il s'agit là de la toute première évaluation sous-régionale de l'incidence de la Zone de libre-échange et elle témoigne de la nécessité d'accélérer l'intégration régionale en Afrique de l'Est et de formuler une série de recommandations. Point d'entrée aux discussions et débats tenus lors des forums nationaux organisés par la suite au Burundi, aux Comores, au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, elle a donné lieu à deux demandes d'analyses plus approfondies de la part de l'Ouganda et du Rwanda. En collaboration avec la Division de l'intégration régionale et du commerce, la composante a aidé le Kenya à élaborer sa stratégie nationale relative à la Zone de libre-échange continentale africaine, dont l'établissement avait été demandé par le Ministère de l'industrie, du commerce et des coopératives dans son programme de travail de 2019.
- 18.159 Afin de faire mieux connaître au public la Zone de libre-échange continentale africaine, une campagne vidéo a été lancée ; ainsi, deux courtes vidéos explicatives ont été produites, l'une sur les avantages qu'offre la Zone de libre-échange en général et l'autre sur les avantages qu'elle présente pour les jeunes. Ces vidéos ont été largement diffusées, notamment par les chaînes de télévision nationales et lors du Sommet économique du COMESA tenu en septembre 2019 à Nairobi, auquel

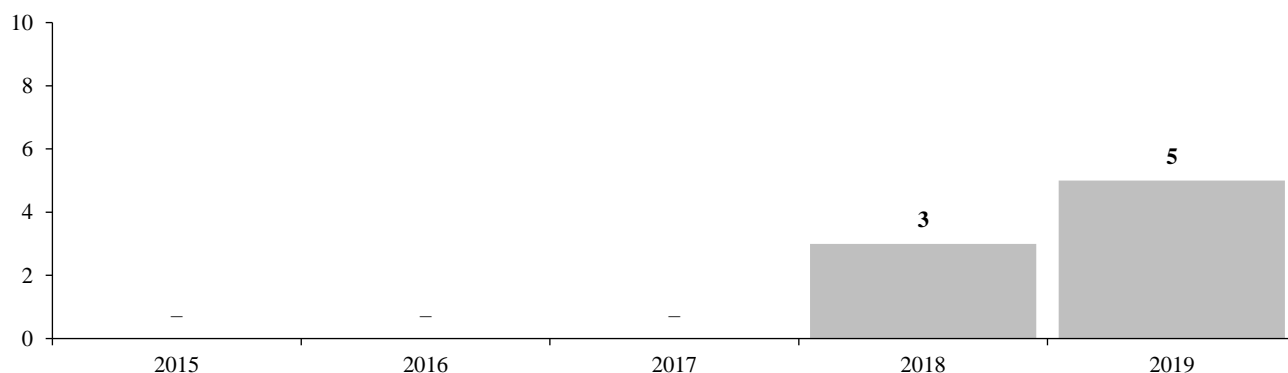
avaient assisté quatre présidents de la région. En 2019, la composante a participé à plus de 30 conférences et émissions télévisées dans la sous-région et plaidé en faveur d'une accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, expliquant les avantages que celle-ci pourrait offrir. En outre, une manifestation régionale a été organisée en mars 2019 à Arusha (République-Unie de Tanzanie), conjointement avec l'East African Business Council, afin de sensibiliser le secteur privé aux négociations en cours portant sur la Zone de libre-échange.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.160 Le travail effectué a contribué au renforcement de l'intégration régionale en Afrique de l'Est, car il a permis de faire avancer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, d'accroître les investissements intrarégionaux, d'exploiter l'économie bleue et de promouvoir le tourisme régional, comme le montre l'augmentation du nombre de pays de la sous-région ayant ratifié l'Accord portant création de la Zone, nombre qui est passé de 3 à 5. En outre, le Burundi accélère actuellement la ratification de cet accord, la Chambre de commerce tanzanienne demande un appui en ce qui concerne la Zone de libre-échange continentale africaine, le Kenya a achevé l'élaboration d'un projet de stratégie relative à la Zone de libre-échange (mais celui-ci n'a pas encore été approuvé) et l'Ouganda intègre actuellement la Zone de libre-échange dans la nouvelle édition de son plan national de développement (édition III).

Figure 18.XIII

Mesure des résultats : augmentation du nombre de pays d'Afrique de l'Est qui ont ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine



Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est : de la vision à l'action (résultat déjà défini pour 2020)

- 18.161 Les travaux relatifs à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et un appui sera apporté aux pays afin qu'ils puissent accroître le volume de leurs échanges commerciaux, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 18.26
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	3 États membres et plusieurs communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales ont élaboré ou mis en œuvre des initiatives sous-régionales dans les domaines de l'économie bleue, de l'énergie et du tourisme	4 concertations et dialogues sur les politiques ont été organisés à l'appui des priorités en matière de développement sous-régional, telles que l'intégration et le commerce, l'économie bleue et le tourisme	5 États membres auront ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et la part du commerce intrarégional aura augmenté de 1,8 % par rapport à l'année de référence (2018)	7 pays de la sous-région ont une balance commerciale positive en ce qui concerne le commerce des services et 8 pays ratifient l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : mise à profit d'une intégration régionale renforcée en Afrique (nouveau résultat)

- 18.162 La composante a évalué l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine afin d'aider les gouvernements et les communautés économiques régionales à renforcer l'intégration régionale. Plusieurs obstacles à la mise en œuvre de cet accord ont été relevés et feront l'objet d'interventions
- 18.163 En conséquence, la composante réorientera ses interventions à l'appui de l'application des recommandations issues des travaux précédents et mettra ainsi l'accent sur le renforcement du rôle que jouent les communautés économiques régionales dans la mise en œuvre rapide de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Les communautés économiques régionales telles que la CAE sont bien en avance en ce qui concerne certains aspects du programme de renforcement de l'intégration régionale. Par exemple, la CAE dispose déjà de politiques bien définies en matière de commerce des services et de liberté de circulation. Toutefois la sous-région n'a jusque-là pas bien mis en œuvre ces politiques. Pour remédier à cette situation, la composante élaborera un programme sous-régional global axé sur le commerce des services, l'émergence de chaînes de valeur régionales et le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement. Le programme comportera un ensemble de sous-composantes destinées à appuyer l'élaboration de politiques, de projets et de réformes stratégiques judicieux aux niveaux régional et national. Il faudra prendre des mesures de renforcement des capacités et de formation des négociateurs et des parties prenantes, mener des études, fournir des conseils en matière de politiques et une assistance technique aux États membres et aux commissions économiques régionales, et organiser des dialogues régionaux de haut niveau avec les décideurs et les représentants du secteur privé et de la société civile. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs 8 et 9 et aura pour résultat une augmentation du volume du commerce intrarégional des biens et services et une mobilité accrue de la main-d'œuvre dans la sous-région.

Situation interne et réponse

- 18.164 Pour la composante, la situation était la suivante : le cadre de gestion des résultats n'était pas suffisamment développé pour contribuer efficacement à la ratification et à la mise en œuvre de l'Accord. En réponse, la composante fournira un soutien technique et consultatif accru aux États membres afin qu'ils puissent ratifier et mettre en œuvre l'Accord dans le cadre de partenariats, conformément à l'objectif 17, le but étant de renforcer la collaboration aux fins du développement. Elle améliorera également l'élaboration conjointe des programmes avec d'autres composantes et

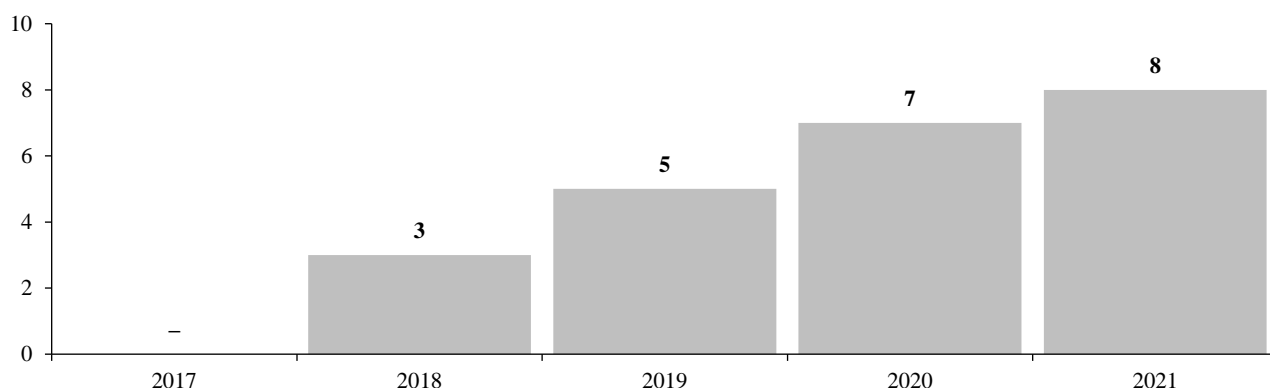
avec les équipes de pays des Nations Unies afin que ces programmes produisent plus d'effets. On fera appel à des partenariats externes, notamment à celui noué avec TradeMark East Africa, plus grande organisation de facilitation du commerce dans la région.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.165 Le travail qui sera effectué devrait contribuer au renforcement de l'intégration régionale en Afrique de l'Est, en faisant avancer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, comme devrait le montrer une ratification de l'Accord portant création de la Zone par 8 pays en 2021, contre 3 en 2018. La région devrait connaître un accroissement du volume du commerce des services et des marchandises, ainsi que des investissements intrarégionaux, et, outre que le nombre de pays ratifiant l'Accord devrait augmenter, la part des investissements étrangers directs intrarégionaux au sein de la CAE devrait tripler, passant de 2,5 % du produit intérieur brut en 2017¹ à 7,5 % d'ici la fin 2021. En outre, il est prévu que la part du commerce intrarégional au sein de la CAE atteigne 22 % d'ici la fin 2021, en hausse par rapport au taux de référence de 2017 (18,6 %), et que le nombre de pays d'Afrique de l'Est ayant une balance commerciale positive en ce qui concerne les services passe de 4 en 2017 à 7 d'ici la fin 2021.

Figure 18.XIV

Mesure des résultats : nombre total de pays qui ont ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine durant la période 2017-2021



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.166 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique	73/124	Les océans et le droit de la mer
--------	--	--------	----------------------------------

Résolution du Conseil économique et social

2011/43 Appui à la République du Soudan du Sud

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

867 (XLIII)	Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique	917(XLVII)	Profils de pays
-------------	--	------------	-----------------

¹ Données provenant d'UNCTADStat.

Produits

18.167 On trouvera dans le tableau le tableau 18.27 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.27

Composante 4 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Documentation destinée au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts (nombre de documents)	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	8	8
2. Session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en l'Afrique de l'Est	8	8	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	1	2
3. Projets sur le terrain et projets de coopération technique relatifs au commerce des services et à l'émergence de chaînes de valeur régionales	–	–	–	1
4. Projet relatif au tourisme durable en Afrique	1	1	–	–
5. Programme de bourses destiné aux jeunes économistes africains et visant à renforcer les capacités dans le domaine de l'intégration régionale et du commerce	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	15	16	18	10
6. Intégration régionale et commerce en Afrique de l'Est	9	9	9	5
7. Emploi et croissance inclusive : contribution à la réalisation des objectifs de développement durable	3	–	–	–
8. Cohésion sociale dans le contexte du régionalisme ouvert	3	–	–	1
9. Expériences de l'Afrique de l'Est en matière de politique d'économie bleue	–	6	3	2
10. Comptes satellites du tourisme en Afrique de l'Est	–	1	3	1
11. Stratégies d'amélioration du commerce des services en Afrique de l'Est	–	–	3	1
Publications (nombre de publications)	4	5	6	4
12. Profil de la sous-région	1	1	1	1
13. Publication sur l'intégration régionale et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est	1	1	1	1
14. Publication sur la contribution de l'emploi et de la croissance inclusive à la réalisation des objectifs de développement durable	1	–	–	–
15. Publication sur la cohésion sociale dans le contexte du régionalisme ouvert	1	1	1	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
16. Publication sur les expériences de l'Afrique de l'Est en matière de politique d'économie bleue	–	1	1	1
17. Publication sur les comptes satellites du tourisme en Afrique de l'Est	–	1	1	1
18. Publication sur les stratégies d'amélioration du commerce des services en Afrique de l'Est	–	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	3
19. Activités ou documentation techniques sur les questions de développement socioéconomique prioritaires en Afrique de l'Est	3	3	3	3

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : promotion de la croissance inclusive et de la transformation économique et sociale et appui à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est ; Mécanisme de coordination sous-régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en tant que forum de consultation sous-régionale permettant de coordonner les efforts que déploient les partenaires pour atteindre et suivre les objectifs de développement durable ; réunion des parties prenantes aux fins de l'examen de l'évaluation socioéconomique de l'économie bleue en Afrique de l'Est ; réunion de validation du cadre stratégique de gestion durable des ressources en eau transfrontalières en Afrique de l'Est.

Bases de données et supports numériques : notes d'information électroniques sur les principales activités du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est (informations régionales).

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : plaquettes, brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes d'information.

Relations extérieures et relations avec les médias : échanges avec les médias nationaux et régionaux (articles et interviews).

Plateformes numériques et contenus multimédias : site d'information sur les activités du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est.

Composante 5

Activités sous-régionales en Afrique australe

Objectif

- 18.168 L'objectif auquel la composante contribue est de renforcer les programmes et les capacités d'ordre sous-régional et national afin de parvenir à une industrialisation qui profite à tous pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe.

Stratégie

- 18.169 Pour contribuer à renforcer les programmes et les capacités d'ordre sous-régional et national afin de parvenir à une industrialisation qui profite à tous, la composante continuera de promouvoir la coopération et les partenariats avec les États membres, les communautés économiques régionales, en particulier la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), et d'autres organisations intergouvernementales ; l'Union africaine ; les institutions financières régionales de développement telles que la Banque africaine de développement ; les chambres de commerce et d'industrie organisées sur le modèle du secteur privé ; les associations de petites et moyennes entreprises et les associations de commerçants transfrontaliers ; les organisations de la société civile ; les universités et les instituts de recherche ; les organismes des Nations Unies, notamment l'ONUDI et la FAO, aux fins de la réalisation des priorités régionales et nationales en matière d'industrialisation par la mise

en œuvre de la stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation, la prise en compte de la stratégie et de la feuille de route dans les politiques nationales d'industrialisation et la fourniture d'un appui à celles-ci. Ces activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des cibles 9.2 et 9.3. Le travail qui sera effectué devrait avoir les résultats suivants : la mise en œuvre de la stratégie de la SADC pour l'industrialisation, qui repose sur des initiatives visant à mettre en place un portail de l'industrie régionale offrant aux entreprises industrielles un ensemble complet d'informations en ligne et permettant d'accroître les investissements, les flux de capitaux et le nombre d'entreprises conjointes dans la sous-région ; le développement de groupements industriels dans certains États membres à titre expérimental ; l'élaboration d'une ambition et d'un plan d'action pour l'exploitation minière dans la région visant à promouvoir le principe d'« exploitation minière pour le développement » dans la région et les États membres. La composante entend également réaliser des travaux de recherche et d'analyse sur les politiques relatives à l'industrialisation, fournir une assistance technique aux États membres, aux commissions économiques régionales et aux organisations intergouvernementales et diffuser les meilleures pratiques en vigueur en matière d'industrialisation aux niveaux national et régional en Afrique australe. En outre, elle aidera la SADC à définir la nouvelle stratégie pour l'avenir de l'Afrique australe – la Vision 2050 – et son plan régional décennal de développement stratégique (2020-2030). Ces travaux aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des cibles 9.2 et 9.3. Par ailleurs, ils devraient permettre de créer un cadre d'orientation plus favorable au développement industriel aux niveaux sous-régional et national et de renforcer la capacité des institutions régionales et nationales de stimuler l'industrialisation en Afrique australe. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration de la stratégie et de la feuille de route à long terme de la SADC pour l'industrialisation.

- 18.170 Pour contribuer à renforcer les programmes et les capacités d'ordre régional et national en vue de réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique Australe, la composante s'emploiera, en particulier dans le contexte de la lutte contre les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, à développer le secteur privé et le commerce intrarégional en tant que moteurs de l'industrialisation, et continuera de nouer des partenariats avec les États membres et les entités et partenaires régionaux, notamment les entités non étatiques relevant du secteur privé ou de la société civile, d'apporter son aide au Conseil des entreprises de la SADC, en particulier dans l'organisation de la Semaine de l'industrialisation de la SADC, et d'élaborer une stratégie régionale pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises ainsi qu'un programme régional de collaboration sur le renforcement des capacités de ces entreprises avec des partenaires stratégiques comme la SADC et le Southern Africa Trust. Le programme de collaboration à l'intention des petites et moyennes entreprises comprendra des initiatives d'appui au renforcement des associations entre ces entreprises de manière qu'elles puissent échanger des informations et des données d'expérience et renforcer leurs capacités ; une initiative tendant à assurer l'accès des petits exploitants agricoles et des petits producteurs aux marchés ; ainsi que des initiatives visant à mobiliser le secteur privé régional pour stimuler les relations interentreprises, à favoriser la collaboration entre le secteur public et le secteur privé et à renforcer les capacités du secteur privé. La composante entend également continuer à fournir aux États membres un appui à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en facilitant dans les pays les consultations et les activités visant à mieux faire connaître la Zone de libre-échange, la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et l'élaboration de stratégies nationales d'application de l'Accord. Le travail qui sera effectué devrait favoriser le développement du secteur privé et le commerce intrarégional, stimulant ainsi la croissance économique et les possibilités de création d'entreprises, en particulier pour les jeunes et les femmes, facteurs indispensables à la réduction de la pauvreté et des inégalités dans les États membres et la sous-région, ce qui aiderait les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des cibles 1.7, 10.2 et 10.3. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption par les chefs d'État et de gouvernement de la SADC d'un modèle de développement des capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en Afrique australe. Des progrès ont également été faits dans la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange

continentale africaine dans cinq pays membres de la sous-région, à savoir l'Afrique du Sud, l'Eswatini, Maurice, la Namibie et le Zimbabwe, et l'élaboration des stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine de la Zambie et du Zimbabwe.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 18.171 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de la capacité des États membres et des commissions économiques régionales de la sous-région de l'Afrique australe de promouvoir et d'élaborer des politiques, des plans nationaux et régionaux et des cadres institutionnels appropriés axés sur l'industrialisation qui profite à tous pour assurer le développement économique (voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018), a été obtenu, comme le montre le fait que cinq États membres, communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales, au lieu de trois, selon l'objectif fixé, ont mis en place des politiques, stratégies, programmes, activités et réformes portant sur l'industrialisation qui profite à tous et la réduction de la pauvreté et des inégalités en Afrique australe grâce à l'appui de la CEA.

Exécution du programme en 2019 : les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation en Afrique australe

- 18.172 La composante a mis en œuvre plusieurs initiatives, notamment de recherche sur les politiques et de création de connaissances axées sur la transformation structurelle, l'emploi et la productivité, qu'elle a réalisées en élaborant les profils STEPS de trois États membres, à savoir l'Eswatini, le Malawi et Maurice. Dans ces profils, elle s'est employée à déterminer comment les États membres pourraient réaliser leur transformation structurelle en facilitant la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en particulier et celle du secteur privé en général et à mettre en évidence les principaux problèmes rencontrés par les pays ainsi que les possibilités qui s'offraient à eux. En outre, un rapport d'orientation a été produit sur l'intégration des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation de l'Afrique australe. C'est sur ce document qu'a fait fond le Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique australe pour ses débats et recommandations lors de la session tenue à l'invitation du Gouvernement swazi du 11 au 13 septembre 2019. Axée sur les stratégies et politiques d'intégration des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation en Afrique australe, cette session du Comité intergouvernemental a été un important forum rassemblant un large éventail de parties prenantes, de hauts fonctionnaires, de représentants du secteur privé issus des chambres nationales de commerce et d'industrie, d'associations de microentreprises et de petites et moyennes entreprises et d'associations de commerçants transfrontaliers, d'institutions financières de développement, d'instituts de recherche et d'organisations de la société civile, de la SADC et du COMESA, des organismes des Nations Unies, notamment de l'ONUDI et de la FAO, et d'autres partenaires stratégiques clés, qui ont examiné les voies et moyens de renforcer les capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en Afrique australe. Les principales recommandations issues de la réunion portaient notamment sur la nécessité de développer une plateforme de collaboration pour renforcer les capacités des micro, petites et moyennes entreprises ; créer des liens étroits entre les multinationales et les microentreprises et petites et moyennes entreprises dans le processus de fabrication ; renforcer les mesures incitatives que les États membres prenaient dans le cadre de leurs politiques budgétaires et monétaires à l'appui des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en Afrique australe.
- 18.173 La composante a également fourni un appui technique aux États membres pour les aider à mieux faire connaître l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine auprès des acteurs concernés et a contribué à l'élaboration de stratégies nationales de mise en œuvre de la

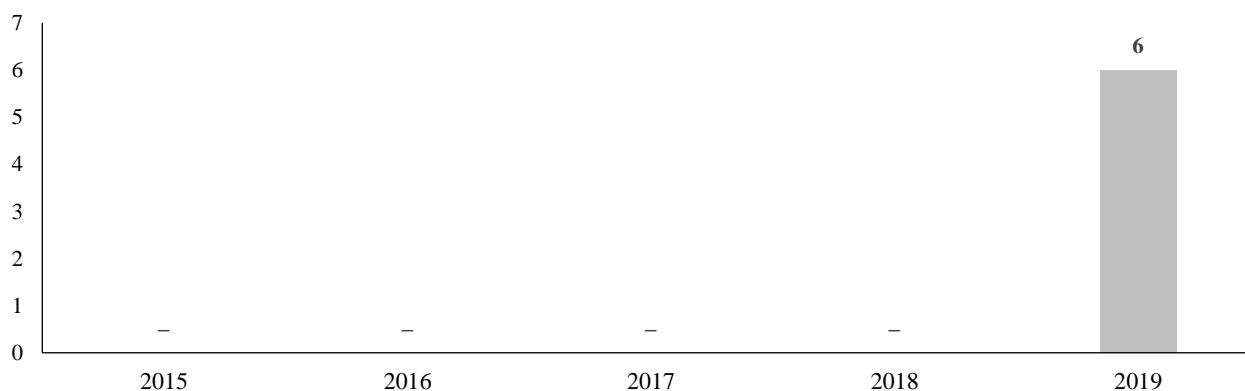
Zone de libre-échange par lesquelles les pays pourraient donner au secteur privé et, en particulier, aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, les meilleures chances de tirer parti de l'élargissement du marché régional qui accompagne l'établissement de la Zone de libre-échange. Des ateliers multipartites nationaux d'information et de consultation ont été organisés au Malawi, au Mozambique, en Zambie et au Zimbabwe en 2019, tandis que des stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone de libre-échange ont été produites et validées pour la Zambie et le Zimbabwe. Grâce à ces ateliers d'information et de consultation, la composante a permis d'examiner et de dissiper les craintes et le scepticisme que les parties prenantes, en particulier les acteurs du secteur privé, manifestaient à l'égard des incidences négatives que leur semblait avoir de prime abord l'Accord et, ainsi, de mettre les pays sur la voie de sa ratification.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.174 Le travail effectué a contribué à renforcer les programmes et les capacités d'ordre sous-régional et national afin de parvenir à une industrialisation qui profite à tous pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe, comme le montrent les six cadres d'orientation mis en place, adoptés ou ratifiés pour faciliter l'industrialisation, dans cinq pays (Afrique du Sud, Eswatini, Maurice, Namibie et Zimbabwe) et une communauté économique régionale (SADC). À cet égard, deux pays ont élaboré leurs stratégies nationales pour la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zambie et Zimbabwe) ; cinq États membres ont ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange (Afrique du Sud, Eswatini, Maurice, Namibie et Zimbabwe) ; un pays a entamé l'élaboration d'un cadre de financement pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises afin de faciliter leur intégration dans le processus d'industrialisation (Eswatini) ; une communauté économique régionale, à savoir la SADC, a adopté à son sommet des chefs d'État et de gouvernement tenu en août 2019, un modèle de développement des capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en Afrique australe ainsi qu'un protocole sur l'industrie.

Figure 18.XV

Mesure des résultats : nombre d'États membres, de communautés économiques régionales et d'organisations intergouvernementales ayant mis en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes et des réformes en matière d'industrialisation inclusive et la réduction de la pauvreté et des inégalités dans la sous-région de l'Afrique australe



Note : Deux pays, à savoir la Zambie et le Zimbabwe, ont élaboré leurs stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ; cinq pays, à savoir l'Afrique du Sud, l'Eswatini, Maurice, la Namibie et le Zimbabwe, ont ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Dans le cadre de son Sommet des chefs d'État et de gouvernement, une commission économique régionale, à savoir la SADC, a adopté un modèle de développement des capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en Afrique australe ainsi que son protocole sur l'industrie en août 2019. Il s'ensuit que six résultats ont été atteints alors que l'objectif prévu n'était que de trois résultats.

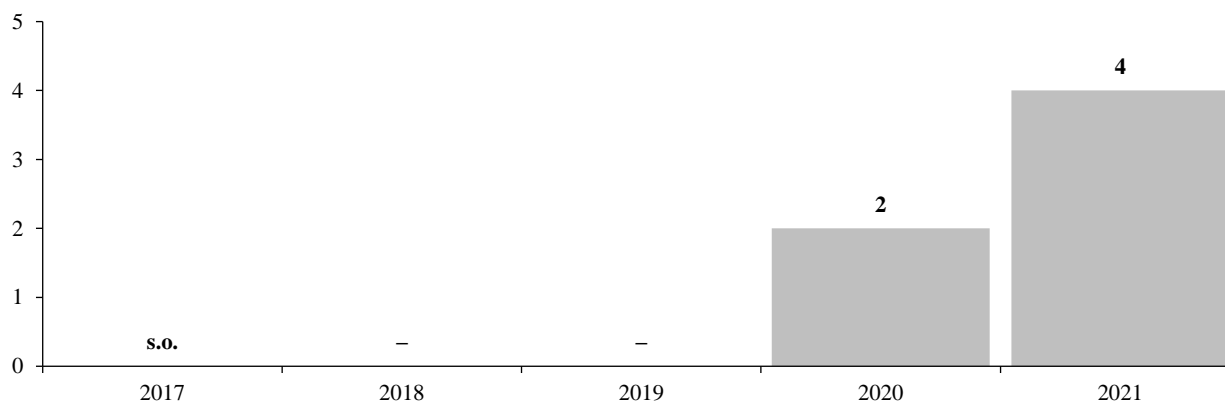
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : accélérer l'industrialisation en Afrique australe (résultat déjà défini pour 2020)

- 18.175 Les travaux relatifs à l'industrialisation par le renforcement des programmes et des capacités d'ordre sous-régional et national afin de parvenir à une industrialisation qui profite à tous pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les pays recevront une aide pour transposer la stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC dans leurs cadres nationales, comme devrait le montrer la mesure des résultats qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.XVI

Mesure des résultats : nombre d'États d'Afrique australe ayant transposé la stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC dans leurs politiques nationales



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : des politiques à l'action : approfondir l'industrialisation en Afrique australe (nouveau résultat)

- 18.176 En Afrique australe, la composante travaille au renforcement de la capacité des États membres et des commissions économiques régionales d'élaborer des politiques, des stratégies et des programmes relatifs à l'industrialisation qui profite à tous. Ces travaux ont abouti, entre autres, à l'élaboration et à l'adoption de la stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (2015-2063), en 2015 et de son plan d'action (2015-2030), en 2017 ; à l'élaboration et à l'adoption du plan d'action de la SADC pour l'exploitation minière dans la région, en 2019 ; à l'établissement des profils des chaînes de valeur régionales essentielles à la stimulation de l'industrialisation et à la désignation de ces chaînes de valeur, processus achevé en 2019 ; à l'élaboration et à l'adoption du protocole de la SADC sur l'industrie, en 2019 ; à l'élaboration et à l'adoption du modèle de développement des capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans le domaine de l'industrialisation. Si ces dernières années la composante s'était essentiellement employée à aider la SADC à mettre au point des cadres d'orientation régionaux relatifs à l'industrialisation, elle est passée des politiques à l'action, c'est-à-dire à la phase de mise en œuvre de ces politiques, cadres et stratégies d'ordre régional. À cette fin, elle continuera de coopérer avec les États membres pour contribuer à mettre leurs politiques industrielles, commerciales et connexes nationales en conformité avec la stratégie et la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation, à mettre en place les profils des chaînes de valeur régionales, à promouvoir le commerce intrarégional par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et à soutenir le secteur privé par la création du Conseil des entreprises de la SADC et le lancement de ses activités. Elle travaillera

également avec les chambres de commerce et d'industrie des États membres à la promotion du développement du secteur privé et à la mise au point d'une plateforme de collaboration régionale pour la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Ces travaux permettront d'atteindre des objectifs d'étape clés tels que la création d'associations nationales et régionales des petites et moyennes entreprises et le lancement de leurs activités ainsi que le renforcement de leurs capacités en coopération avec des partenaires comme Oxfam, le Southern Africa Trust et le secrétariat de la SADC.

Situation interne et réponse

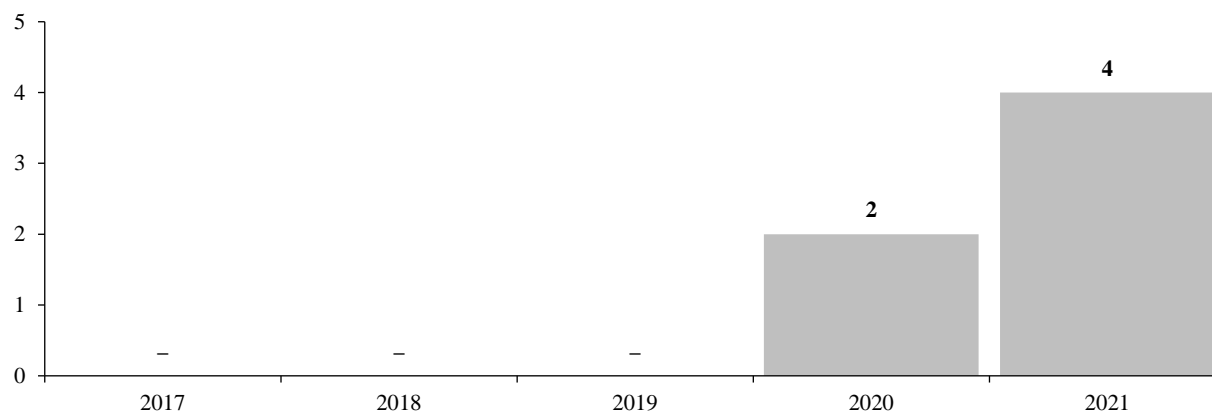
- 18.177 Pour la composante, la situation était la suivante : elle n'avait pas anticipé l'effort important que nécessitait l'appui à l'application des politiques régionales. Pour être traduits en termes opérationnels, les cadres et programmes régionaux nécessitent des efforts considérables ; ils doivent être scindés et élaborés et leur mise en œuvre doit être coordonnée avec d'autres projets et programmes, ce pour quoi la CEA doit s'investir sur le long terme. En outre, le sous-programme n'a pas toujours été en mesure d'apporter aux pays un appui suffisant pour qu'ils aient la possibilité de tenir des consultations à l'échelle nationale sur la manière de tirer parti des avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine. En réponse, la composante travaillera avec le secrétariat de la SADC sur cette question dans la phase de mise en œuvre de la stratégie et du cadre d'industrialisation régionaux. Par ailleurs, elle aidera davantage la SADC et les États membres à adapter les politiques industrielles nationales à la stratégie et à la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation et à ses cadres correspondants. La priorité sera accordée à au moins deux des cinq pays cibles d'Afrique australe (Afrique du Sud, Malawi, Namibie, Zambie et Zimbabwe). En outre, la composante continuera de prêter son concours aux États membres en facilitant les consultations et les activités d'information au niveau national sur la Zone de libre-échange continentale africaine, la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et l'élaboration des stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord en vue de stimuler le commerce intrarégional, mesure nécessaire pour assurer la croissance industrielle.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.178 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer les programmes et les capacités d'ordre sous-régional et national afin de parvenir à une industrialisation qui profite à tous pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe, comme devrait le montrer l'intégration d'éléments de la stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation dans les cadres nationaux de quatre des cinq pays cibles de la sous-région (Malawi, Namibie, Afrique du Sud, Zambie et Zimbabwe). Il permettra également d'améliorer le cadre d'orientation pour stimuler l'industrialisation dans au moins deux des cinq pays cibles d'Afrique australe.

Figure 18.XVII

Mesure des résultats : nombre d'États d'Afrique australe qui mettent en place la stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC dans leurs politiques nationales ou qui adaptent leurs politiques nationales à la stratégie



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.179 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

61/51	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe	61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
-------	--	--------	--

Résolutions du Conseil économique et social

671 (XXV) A	Création d'une Commission économique pour l'Afrique
-------------	---

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

874 (XLIII)	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique	928 (XLVIII)	Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement
		935 (XLVIII)	Pays les moins avancés d'Afrique

Produits

18.180 On trouvera dans le tableau 18.28 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.28

Composante 5 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport destiné au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique australe	1	1	1	1
2. Rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique australe	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	8	8
3. Sessions du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique australe	8	8	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
4. Projet sur le terrain relatif à l'industrialisation et à l'intégration régionale	1	1	1	1
5. Programme de bourses de renforcement des capacités des jeunes économistes africains dans le domaine de l'industrialisation qui profite à tous	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	5
6. Forums sur l'intégration régionale en Afrique australe	3	3	3	3
7. Concertations sur les politiques de développement économique en Afrique australe	2	2	2	2
Publications (nombre de publications)	5	5	2	2
8. Publication sur l'intégration régionale	1	1	1	1
9. Publication sur l'industrialisation	1	1	1	1
10. Profils de pays et profils STEPS	3	3	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
11. Note d'orientation sur l'industrialisation et la transformation économique en Afrique australe	1	1	1	1
12. Étude sur le développement économique	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de services consultatifs et transmission de connaissances techniques à la demande des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales sur l'industrialisation qui profite à tous et l'intégration régionale.				
Bases de données et autres supports numériques : base de données sur les statistiques économiques et sociales.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : publication et diffusion d'informations sur l'industrialisation qui profite à tous.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : informations en ligne, plateformes de médias sociaux, communautés de pratique, bulletins d'information et notes d'information électroniques.				

Sous-programme 8 Développement économique et planification

Objectif

- 18.181 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la planification du développement des pays africains et d'améliorer leur capacité de formuler et de gérer des politiques publiques efficaces à l'appui de la transformation structurelle et du développement durable.

Stratégie

- 18.182 Pour contribuer au renforcement de la planification du développement des pays africains à l'appui de la transformation structurelle et du développement durable, le sous-programme continuera d'offrir des programmes de formation en face à face et en ligne en s'appuyant sur des contenus de formation étoffés portant sur le développement sectoriel, national et régional et la planification à moyen et long terme dans le contexte des incidences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. Il encouragera l'apprentissage entre pairs et la collaboration entre planificateurs du développement africains dans le cadre d'une communauté de pratique lancée en 2019, dont les conclusions et recommandations éclaireront son action. Il offrira un large accès aux connaissances sur la planification du développement grâce à son fonds de connaissances numérisées sur l'évolution de la planification du développement en Afrique et grâce aux notes d'orientation et aux études qui seront produits. Grâce à la coopération avec les bureaux des coordonnateurs résidents, les partenaires internes (bureaux sous-régionaux et divisions de la CEA) et les partenaires externes (groupes de réflexion, institutions universitaires, secteur privé et société civile), il appuiera la capacité des pays de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en utilisant l'outil de planification intégrée et d'établissement de rapports élaboré par la CEA. Ces activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des objectifs 8 et 17 et de la cible 1.b associée à l'objectif 1. Le travail qui sera effectué devrait permettre d'accroître le nombre de planificateurs du développement mieux informés et mieux équipés pour mettre en place des processus de planification du développement qui soient inclusifs et adaptables à la situation liée à la COVID-19 dans au moins 10 pays, en appui à la transformation structurelle. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le fait, attesté au moyen d'un contrôle d'exécution et d'une évaluation d'impact en ligne réguliers, qu'à ce jour, pas moins de 38 États membres africains ont utilisé les outils et les méthodes de planification du développement acquis grâce à la formation dispensée par l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), qui a permis de renforcer les capacités analytiques des bénéficiaires et de contribuer à améliorer la solidité des décisions.
- 18.183 Pour contribuer à l'amélioration de la capacité des pays africains de formuler et de gérer efficacement des politiques publiques à l'appui de la transformation structurelle et du développement durable, en particulier s'agissant de maîtriser les incidences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, le sous-programme continuera d'offrir des programmes de formation en face à face et en ligne sur la formulation et la gestion de politiques économiques et sociales, en s'appuyant sur des contenus de formation actualisés. Il favorisera la création de connaissances grâce aux travaux de recherche et aux programmes de bourses, en plus de promouvoir des échanges fructueux et le partage de connaissances dans le cadre de séminaires de développement et de concertations de haut niveau sur les politiques où les participants examineront des questions clés liées aux politiques économiques, environnementales et sociales. En 2021, il mettra l'accent sur l'intégration des questions liées à la jeunesse dans toutes les politiques publiques utiles, en sélectionnant à cet effet des cours intégrant des thèmes liés à la jeunesse, comme l'esprit d'entreprise, l'emploi, l'économie verte, l'innovation et la transformation numérique, tout en continuant de prendre en compte le genre dans ses activités. Ces activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des cibles 7.1, 7.2, 7.3 et 7.b associées à l'objectif 7 et des cibles 8.1 à 8.9 associées à l'objectif 8. En outre, elles devraient

permettre une augmentation du nombre de responsables et autres parties prenantes capables de formuler, de gérer et d'influencer plus efficacement au moins 10 politiques publiques. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la demande adressée à l'Institut africain de développement économique et de planification par le Gouvernement mozambicain à l'effet d'organiser un cours de formation de formateurs sur l'utilisation des systèmes d'information géographique aux fins de l'aménagement du territoire. Huit fonctionnaires ont bénéficié de cette formation, dont cinq femmes issues de cinq ministères. Le sous-programme continuera également, en collaboration avec d'autres sous-programmes, d'offrir des cours de formation en face à face et en ligne aux bureaux des coordonnateurs résidents dans certains domaines prioritaires, à l'appui de leur rôle mobilisateur contre les incidences socioéconomiques de la COVID-19. La formation tirera parti des avantages comparatifs de la CEA dans des domaines tels que le commerce et la Zone de libre-échange continentale africaine, les modèles macroéconomiques, l'indice d'intégration régionale et d'autres. Elle devrait permettre de renforcer les capacités des bureaux des coordonnateurs résidents et d'améliorer la coopération avec les équipes de coordination et les organismes concernés des Nations Unies. Elle devrait en outre favoriser l'adoption de méthodes plus globales et plus inclusives de formulation des politiques de développement, à l'aide des modèles macroéconomiques de la CEA. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'appropriation de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine aux niveaux régional et national, avec l'appui de l'Institut africain de développement économique et de planification, par la réalisation d'une étude pour la CEEAC et le Cameroun qui a été présentée à Yaoundé en septembre 2019.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 18.184 L'un des résultats prévus pour 2019, à savoir le renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et d'adopter de meilleures méthodes de formulation, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques économiques (voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018), a été obtenu, comme le montre l'adoption par 51 pays africains (soit 23 de plus que l'objectif prévu de 28) de méthodes et d'outils nouveaux ou améliorés en matière de formulation et de gestion des politiques économiques, comme suite aux recommandations de l'IDEP.

Exécution du programme en 2019 : la Gambie élabore une proposition de projet d'augmentation de la production laitière

- 18.185 En 2018, le Gouvernement gambien a lancé son plan de développement à moyen terme pour 2018-2021, axé sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, qui a pour objectif d'assurer la bonne gouvernance et le respect du principe de responsabilité, la cohésion sociale, la réconciliation nationale et une économie revitalisée et transformée pour le bien-être de tous les Gambiens. Le succès du plan de développement national repose sur la coordination et l'engagement ferme de tous les ministères, départements et organismes compétents, pour autant que le plan soit assorti d'un cadre de suivi et d'évaluation solide. Conscient de l'appui que l'IDEP apporte aux efforts de développement des pays africains par le renforcement de leurs moyens d'action, le Gouvernement, par l'entremise d'une délégation de haut niveau du Ministère des finances et de la planification dirigée par un ministre chargé de la planification à la Présidence de la République gambienne, a pris contact avec l'IDEP afin de solliciter son appui pour renforcer les capacités des fonctionnaires nationaux dans les domaines de la planification et de la budgétisation, le but étant d'améliorer de façon notable l'exécution du plan de développement national. En réponse, un stage de formation des formateurs de deux semaines sur la gestion axée sur les résultats a été organisé à Banjul en décembre 2018, en collaboration avec le bureau du PNUD en Gambie. Appliquant les enseignements tirés d'une conférence internationale tenue en mai 2018 à Bruxelles en vue de mobiliser des ressources à l'appui des projets phares décrits dans son plan de développement national, le Gouvernement gambien a déterminé qu'il fallait mettre l'accent sur les capacités humaines et institutionnelles en matière de gestion de projets et d'élaboration de propositions de projets

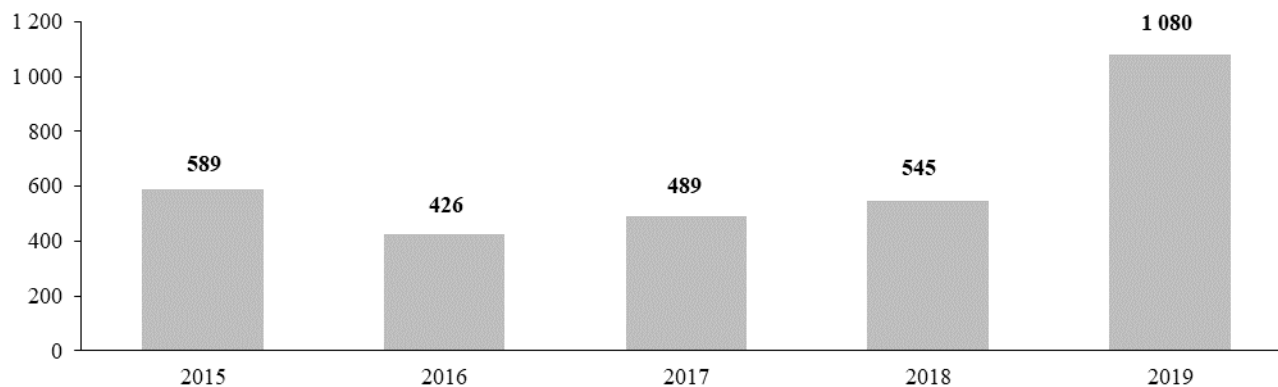
susceptibles de recevoir le soutien des banques, entre autres priorités, avant qu'une autre conférence sur la mobilisation des ressources ne soit organisée. Par la suite, compte tenu du succès du premier stage de formation à la gestion axée sur les résultats, une deuxième délégation de haut niveau du Ministère des finances s'est rendue à l'IDEP en décembre 2018 pour solliciter l'organisation d'un stage de formation à la gestion de projets et à l'élaboration de propositions de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques. Ainsi, un stage intensif de formation pratique d'une durée d'une semaine a été organisé en juin 2019. Ce stage témoignait la volonté du Gouvernement de renforcer la capacité de combler les lacunes ressenties et d'appuyer les réformes visant à améliorer l'élaboration de propositions de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques aux fins de la bonne exécution du plan de développement national 2018-2021. Il avait pour objet de familiariser les participants avec l'utilisation de certains outils de formulation, de rédaction et de gestion des propositions de projets, ces activités étant étroitement liées aux différentes priorités définies dans le plan de développement national. Il a porté sur des questions telles que la gestion de la portée des projets, la gestion des coûts, la gestion de la qualité, la gestion des risques, le financement, l'évaluation et les principaux facteurs de succès dans l'élaboration des propositions. Ce travail a aidé la Gambie à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle de la cible 1.b associée à l'objectif 1, des cibles 5.1, 5.5, 5.a et 5.c associées à l'objectif 5, des cibles 8.1 à 8.9 associées à l'objectif 8, des cibles 10.1, 10.4 et 10.7 associées à l'objectif 10, des cibles 17.1, 17.6, 17.8 à 17.15 et 17.17 à 17.19 associées à l'objectif 17, ainsi que celle des priorités correspondantes de l'Agenda 2063.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.186 Le travail effectué a contribué à renforcer la capacité des pays africains d'élaborer et de gérer des politiques publiques efficaces, comme le montre le fait que 1 080 fonctionnaires, dont 37 hauts fonctionnaires gambiens parmi lesquels figuraient 10 femmes, ont obtenu une certification ou acquis des connaissances en matière de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques. Parmi ces fonctionnaires, quelque 95 % se sont déclarés satisfaits de la formation reçue. Le travail effectué a également abouti à l'élaboration d'une proposition de projet visant à accroître la production laitière en Gambie que le Gouvernement a l'intention de soumettre à ses partenaires de développement. C'est l'une des nombreuses propositions qui sont en cours d'élaboration en Gambie. Les compétences acquises aideront le Gouvernement gambien à relancer son processus de développement économique et social conformément aux objectifs énoncés dans son plan de développement national.

Figure 18.XVIII

Mesure des résultats : nombre annuel de fonctionnaires ayant obtenu un certificat de formation de l'IDEP



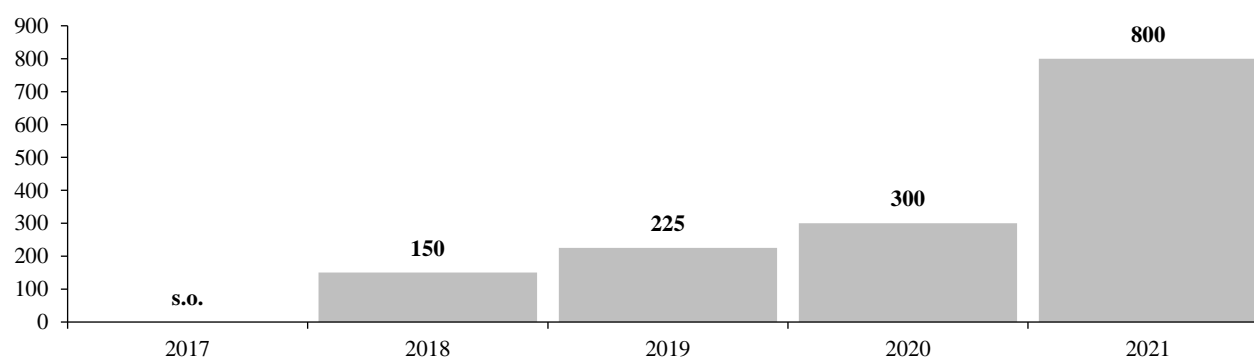
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : renforcement de la capacité des États membres de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 (résultat déjà défini pour 2020)

- 18.187 Les travaux portant sur le renforcement de la capacité des pays africains en matière de planification du développement et l'amélioration de leur capacité de formuler et de gérer des politiques publiques efficaces à l'appui de la transformation structurelle et du développement durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.XIX

Mesure des résultats : nombre de femmes ayant obtenu un certificat de formation



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : amélioration de la gestion du secteur public et de la planification du développement (nouveau résultat)

- 18.188 Le sous-programme s'est employé à améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement à l'appui de la transformation structurelle des États membres. En 2021, le sous-programme continuera de travailler sur des questions analogues à l'échelle mondiale, conformément à l'objectif qui a été défini, qui est de renforcer la planification du développement des pays africains et d'améliorer leur capacité de formuler et de gérer des politiques publiques efficaces à l'appui de la transformation structurelle et du développement durable. Il s'y emploiera au moyen de cours de formation sur place, sur mesure et à distance, d'activités de recherche et d'une plateforme de connaissances. Étant donné que l'Afrique est un continent jeune où 60 % de la population a moins de 25 ans, l'accent sera mis sur l'intégration des questions relatives à la jeunesse dans tous les cours et programmes de recherche qui se rapportent aux objectifs de développement durable n^{os} 8 et 9.

Situation interne et réponse

- 18.189 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : les modalités de travail reposaient principalement sur les cours sur place et ne permettaient pas de répondre aux demandes croissantes, toujours plus pointues et complexes, des gouvernements africains et d'autres parties prenantes (organisations de la société civile, institutions universitaires, parlementaires, secteur privé) en matière de programmes de renforcement des capacités à l'appui de la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. En outre, les cours sur place ne permettaient pas d'accommoder le nombre croissant de femmes qui souhaitaient participer aux programmes. L'apparition de la pandémie de COVID-19 et ses incidences socioéconomiques vont amplifier ces défis. En réponse, le sous-programme mettra davantage l'accent sur les cours en ligne pour compléter l'offre de formation sur place de l'IDEP et élargir sa portée sur le continent. La formation en ligne devrait permettre

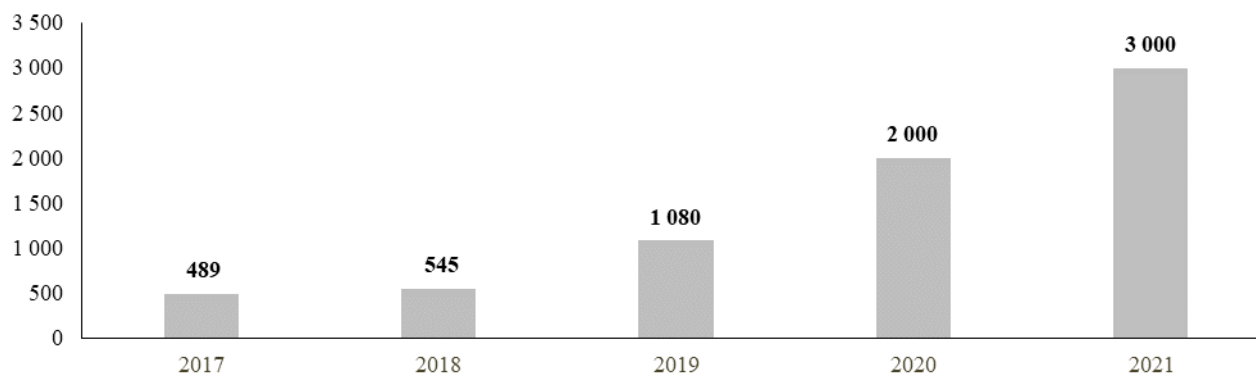
d'accroître la participation des femmes. Le sous-programme augmentera également le nombre d'activités de formation sur mesure pour répondre aux besoins précis des pays en matière de développement durable et créer un noyau dur d'experts nationaux dans les secteurs prioritaires. En outre, le sous-programme renforcera son programme de partenariat et s'appuiera davantage sur la collaboration avec les partenaires pour l'exécution conjointe et le partage des coûts de son programme de développement des capacités. Il utilisera diverses stratégies, notamment la discrimination positive, pour remédier aux déséquilibres géographiques dans les cinq sous-régions d'Afrique et encourager les gouvernements à nommer davantage de femmes à ses activités de formation.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.190 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la planification du développement des pays africains et d'améliorer leur capacité de formuler et de gérer des politiques publiques efficaces à l'appui de la transformation structurelle et du développement durable, comme devrait le montrer l'amélioration des connaissances et des compétences en formulation des politiques publiques de 3 000 bénéficiaires d'un programme de formation de l'IDEP. En outre, 70 % des bénéficiaires de la formation pourront attester que leurs connaissances et leurs compétences en formulation, suivi et évaluation des politiques publiques se sont améliorées et 40 % pourront attester avoir utilisé les connaissances acquises grâce aux activités de formation et de recherche de l'IDEP pour influencer les politiques. Une attention particulière sera accordée à la participation des femmes et au traitement des priorités définies par les pays dans le contexte de la crise liée à la COVID-19. En outre, au moins 20 % des bénéficiaires de la formation déclareront avoir intégré des questions liées à la jeunesse dans les politiques auxquelles ils travaillent.

Figure 18.XX

Mesure des résultats : nombre de personnes ayant acquis des connaissances et des compétences en formulation de politiques publiques grâce à des activités de formation de l'IDEP



Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 18.191 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 58 (IV) Création de l'Institut africain de développement économique et de planification

Résolutions du Conseil économique et social

2011/13	Institut africain de développement économique et de planification		soutenir la transformation structurelle de l'Afrique
2013/2	Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de	2018/22	Institut africain de développement économique et de planification

Produits

18.192 On trouvera dans le tableau 18.29 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.29

Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport destiné à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et au Comité d'experts de la Commission économique pour l'Afrique	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	1	8	4
2. Réunions officielles du Conseil d'administration de l'IDEP	4	1	4	2
3. Réunions du Comité consultatif technique du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	4	–	4	2
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	1	8	4
4. Réunions du Conseil d'administration de l'IDEP	4	1	4	2
5. Réunions du Comité consultatif technique du Conseil d'administration de l'IDEP	4	–	4	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	36	44	66	60
6. Projet visant à élaborer et à proposer un portefeuille d'activités de formation sur place de deux semaines sur la planification du développement et la gestion économique avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau intermédiaire, supérieur et exécutif des pays africains	23	5	25	15
7. Projet visant à élaborer et à proposer un portefeuille d'activités de formation sur place d'une semaine sur la planification du développement et la gestion économique avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau intermédiaire, supérieur et exécutif des pays africains	–	15	–	10
8. Projet visant à élaborer et à proposer un portefeuille de cours en ligne (en anglais et en français) sur la planification du développement et la gestion économique, y compris des séminaires de formation à rythme individuel, dirigés par des instructeurs, mixtes ou sous forme de webinaires, avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau intermédiaire, supérieur et exécutif des pays africains	10	20	40	30

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
9. Projet visant à élaborer et proposer des programmes de master sur les politiques industrielles, la planification du développement et la gestion des ressources naturelles avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau supérieur et exécutif des pays africains	1	1	1	1
10. Bourses de visites d'études destinées à des spécialistes de la recherche en politiques et des responsables africains chargés de l'élaboration des politiques, visant à leur permettre d'entreprendre des travaux publiables menant à des recommandations de politiques sur la planification du développement et la gestion économique	2	3	–	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	23	13	27	16
11. Séminaires sur le développement axés sur divers aspects de la planification du développement et de la gestion économique, visant à renforcer les capacités des décideurs africains de haut niveau par l'apprentissage mutuel et l'échange de connaissances	11	7	12	10
12. Ateliers d'élaboration de programmes d'enseignement réunissant des experts destinés à élaborer de nouveaux cours de formation répondant aux besoins déduits et exprimés des États membres en matière de renforcement des capacités	12	6	15	6
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
13. Publications sur la gestion économique et la planification du développement	2	2	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	40	43	45	45
14. Études et notes d'orientation sur la gestion économique et la planification du développement	35	37	35	35
15. Supports de formation sur la planification du développement et la gestion économique pouvant être consultés individuellement et à distance téléchargés dans des banques de données réservées	5	6	10	10
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services d'évaluation des besoins et de consultation fournis aux États membres et aux communautés économiques régionales concernant la gestion de l'économie, la planification du développement et le renforcement des capacités ; visites sur le terrain visant à étudier les applications pratiques des formations théoriques dispensées dans des domaines comme l'industrialisation, les transports et les infrastructures, l'agriculture, l'exploitation minière et la gestion des ressources naturelles et le tourisme, en collaboration avec les divisions et les bureaux sous-régionaux compétents de la CEA et les organismes concernés des Nations Unies ; concertations de haut niveau sur les politiques réunissant des fonctionnaires des États membres chargés des politiques, des représentants du secteur privé et des spécialistes afin d'examiner diverses questions relatives au développement et à la planification économiques de l'Afrique, l'accent étant mis sur les questions liées au Programme 2030.				
Bases de données et supports numériques : coordination des communautés de pratique de responsables africains des plans de développement.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : dossier d'information à l'intention de l'IDEP comprenant un plan stratégique, des brochures de formation, des livrets, des dépliants, des kakémonos, des bannières et divers accessoires.				
Services de bibliothèque : acquisition d'ouvrages et d'autres documents de bibliothèque, abonnements à des périodiques sur la gestion de l'économie et la planification du développement en français et en anglais.				

Sous-programme 9 Pauvreté, inégalités et politique sociale

Objectif

- 18.193 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'éliminer l'extrême pauvreté et de réduire les inégalités en améliorant les politiques et les stratégies des États membres relatives aux investissements sociaux et à la création d'emplois urbains productifs.

Stratégie

- 18.194 Pour contribuer à éliminer l'extrême pauvreté et à réduire les inégalités, et compte tenu des besoins en capital humain nécessaires à une croissance inclusive, le sous-programme appuiera les stratégies et les politiques des États membres relatives aux investissements sociaux, en mettant l'accent sur l'augmentation des crédits budgétaires, la qualité des dépenses et le suivi de ces investissements. Il analysera les objectifs de dépenses sociales des États membres, évaluera leur rapport coût-efficacité et permettra un meilleur suivi des dépenses grâce à des systèmes d'appui numérique novateurs, à l'apprentissage entre pairs et à l'échange d'informations et de bonnes pratiques en matière d'investissements sociaux. Les résultats de l'analyse déboucheront sur des solutions de formulation, de refonte et de mise en œuvre des politiques nationales d'investissements sociaux. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : réduire la proportion de personnes vulnérables, conformément à l'indicateur 1.3.1 associé à l'objectif de développement durable n° 1, et donner aux femmes et aux adolescents des États membres un meilleur accès aux soins de santé, conformément aux indicateurs 3.7.1 et 3.7.2 associés à l'objectif 3. Pour faciliter l'adoption des politiques, le projet sera présenté aux décideurs nationaux et à tous les acteurs concernés des pays, avec la participation des coordonnateurs régionaux de l'ONU, à l'appui des programmes et stratégies menés par l'Organisation au niveau national. Ces activités devraient permettre de prévoir les dépenses nécessaires à la réalisation des objectifs du Programme 2030 relatifs aux secteurs sociaux, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la réorganisation des investissements sociaux au Mozambique et la reconnaissance des mérites des investissements sociaux en tant qu'instrument de réduction de la pauvreté dans le plan de développement national de la Mauritanie.
- 18.195 Pour aider à améliorer les politiques et les stratégies des États membres en matière de création d'emplois urbains productifs dans un contexte d'urbanisation de la population africaine et de rajeunissement démographique associé à un manque d'emplois productifs, le sous-programme continuera de faire de la création d'emplois urbains une priorité, par l'élaboration de stratégies urbaines et de cadres d'investissement pour les plans de développement et d'industrialisation nationaux, conformément à la cible 11.a associée à l'objectif de développement durable n° 11. Le sous-programme prévoit également de fournir une assistance technique et de promouvoir au niveau régional la formation en matière de politiques et la concertation sur les avantages d'une urbanisation et d'une transformation structurelle planifiées et gérées. Les activités seront menées en grande partie en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la Banque africaine de développement et Cités et gouvernements locaux unis pour l'Afrique. Elles devraient permettre de mieux cibler les secteurs économiques urbains créateurs d'emplois, tels que l'industrie et les services échangeables, de satisfaire la demande de consommation urbaine par la production intérieure et d'augmenter les investissements dans les zones urbaines. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la redéfinition de la politique urbaine nationale de l'Ouganda et le septième plan de développement national de la Zambie, ainsi que l'élaboration d'un nouveau plan directeur de développement industriel et de diversification économique pour le Tchad.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 18.196 L'un de résultats prévus pour 2019, à savoir le renforcement de la capacité des États membres de concevoir, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des politiques, programmes et stratégies d'urbanisation (voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018), a été obtenu, comme le montre le fait que huit pays (Afrique du Sud, Cameroun, Éthiopie, Kenya, Nigéria, Ouganda, Tchad et Zambie) tirent parti des connaissances et des informations produites par la CEA et conçoivent, mettent en œuvre et assurent le suivi des politiques d'urbanisation à l'appui de la planification du développement national. Il s'est agi en particulier d'intégrer l'urbanisation dans les plans nationaux de développement et les politiques sectorielles afin d'exploiter le potentiel des villes en matière de création d'emplois et de diversification économique. Par exemple, des stratégies urbaines et des cadres d'investissement sont en cours d'élaboration, lesquels seront intégrés dans le nouveau plan directeur d'industrialisation et de diversification économique du Tchad, dans le nouveau plan national de développement de l'Ouganda ainsi que dans le document de politique générale de l'Ouganda sur le logement convenable et abordable établi pour le Conseil économique présidentiel. Un cadre de développement régional a également été élaboré à l'appui du plan national prospectif décennal de l'Éthiopie.

Exécution du programme en 2019 : renforcement de la planification nationale à l'appui d'un développement équilibré des régions

- 18.197 Le sous-programme a appuyé l'élaboration d'un nouveau cadre national de développement des régions de l'Éthiopie, en définissant les orientations prioritaires et les axes d'intervention permettant de remédier aux inégalités entre les régions dans le cadre du plan national prospectif décennal (2020/21-2030/31). En Éthiopie, la planification du développement national s'est essentiellement concentrée sur la planification économique, sans tenir suffisamment compte de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et de leurs effets sur l'économie. Cette situation offre la possibilité non seulement d'engager un développement équilibré, mais aussi de remédier aux inégalités et aux inefficacités territoriales tout en optimisant l'utilisation des ressources. En outre, le sous-programme a recensé des possibilités de tirer parti des liens intersectoriels entre les principaux secteurs économiques pour leur permettre de gagner en compétitivité, d'attirer les investissements, de développer leur potentiel de ressources et de devenir des pôles dynamiques de transformation économique, ce qui ne se fait pas sans difficulté dans les différentes régions du pays. Pour combler ces lacunes, le sous-programme a aidé la Commission nationale de planification de l'Éthiopie à élaborer le cadre national de développement des régions, afin d'orienter les priorités de développement des régions en fonction des objectifs nationaux de croissance et de transformation. À cet égard, les représentants de toutes les régions et de tous les secteurs ont été consultés afin d'harmoniser les processus d'aménagement du territoire et de planification économique et leurs priorités à divers échelons. Le sous-programme s'est également employé à améliorer les connaissances en politiques et à renforcer les capacités des représentants des régions et des secteurs d'Éthiopie, à l'aide de son guide à l'intention des décideurs sur l'intégration des questions d'urbanisation dans la planification du développement national.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.198 Le travail effectué a contribué à l'élimination de l'extrême pauvreté et à la réduction des inégalités en améliorant les politiques et les stratégies des États membres relatives aux investissements sociaux et à la création d'emplois urbains productifs, comme le montre l'élaboration, pour la première fois, d'un cadre national de développement des régions pour un aménagement du territoire inclusif et équitable en Éthiopie. Ce cadre de développement établit des principes, des objectifs et des stratégies clairs, permettant d'orienter les efforts de développement des régions du pays en associant aménagement du territoire et planification économique à l'échelon national. Cela représente un jalon dans la longue histoire de la planification du développement, qui a débuté en 1957. En définissant

des priorités pour la mise en valeur du potentiel des régions du pays aux fins de la réalisation du plan prospectif décennal (2020/21-2030/31), le cadre favorisera un développement régional équilibré et de meilleurs résultats économiques et sociaux pour tous.

Tableau 18.30
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Lancement de la phase II du plan de croissance et de transformation 2015/16-2019/20	Développement régional par l'octroi de subventions interrégionales, la décentralisation et la création de parcs industriels et de corridors de développement stratégiques	Développement régional par l'octroi de subventions interrégionales, la décentralisation et la création de parcs industriels et de corridors de développement stratégiques	Développement régional par l'octroi de subventions interrégionales, la décentralisation et la création de parcs industriels et de corridors de développement stratégiques	Élaboration d'un cadre national de développement des régions pour un aménagement du territoire inclusif et équitable en Éthiopie

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : migrations internationales en Afrique (résultat déjà défini pour 2020)

- 18.199 Les travaux relatifs aux migrations internationales se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les capacités des pays d'élaborer des politiques en matière de migrations internationales seront renforcées, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 18.31
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les États membres entament des discussions et des consultations entre eux et avec des responsables locaux, des représentants de la société civile et des migrants en vue d'élaborer un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, comme suite à l'adoption par l'Assemblée générale de la	Consultations sous-régionales et régionales en vue de l'établissement de supports de connaissance et de documents de sensibilisation clés sur les migrations	Amélioration des connaissances grâce aux rapports d'études de cas sur les migrations établis pour l'Afrique du Sud, le Cameroun, l'Éthiopie, le Maroc et le Sénégal	Renforcement des connaissances et adoption des produits sur les politiques relatives aux migrations en Afrique concernant cinq États membres (Éthiopie, Mali, Maroc, Nigéria et Zimbabwe), pour lesquels l'analyse précédente est approfondie	Renforcement des capacités et développement et amélioration des connaissances sur les migrations internationales dans six États membres (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, Sénégal et Zimbabwe), pour lesquels l'analyse existante est approfondie. En outre, cinq États membres font partie

2017	2018	2019	2020	2021
Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants				de la composante relative à l'identification numérique des migrants dans la Corne de l'Afrique

Résultat 2 : adoption de cadres urbains pour la création d'emplois urbains en Afrique (nouveau résultat)

- 18.200 Le sous-programme travaille à donner une plus grande place à l'urbanisation dans la planification du développement national et de l'économie en Afrique. Ce travail a renforcé la composante urbaine dans la nouvelle génération de plans nationaux relatifs au développement et à l'industrie en Éthiopie, en Ouganda et au Tchad. Plus précisément, le sous-programme a évalué les plans nationaux et industriels sous l'angle de l'urbanisme et a renforcé les compétences et les connaissances de 200 décideurs nationaux en matière d'intégration de l'urbanisation dans la planification du développement national, grâce à sa boîte à outils pour l'élaboration des politiques. Il a aussi appuyé l'élaboration de stratégies urbaines et de cadres d'investissement avec les ministères chargés de la planification du développement national, de l'urbanisation et de l'industrie. Le sous-programme n'a toutefois pas toujours réussi à faire prendre conscience aux décideurs, ni de les persuader, de la nécessité d'accorder la priorité à la création d'emplois urbains dans les plans, stratégies et investissements relatifs au développement national et au secteur économique.

Situation interne et réponse

- 18.201 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de réaliser un plus grand nombre d'analyses dans le domaine des emplois urbains productifs sur l'ensemble du continuum rural-urbain, en mettant l'accent sur la création d'emplois urbains dans des domaines tels que l'industrie et les services échangeables, sans négliger les liens entre les zones urbaines et zones rurales ; l'amélioration du potentiel productif des zones urbaines ; l'aménagement du territoire national au service de la prospérité à long terme. En réponse, le sous-programme travaillera avec les États membres pour qu'une attention plus grande soit portée à la création d'emplois urbains dans le cadre de la planification du développement et du secteur économique à l'échelon national. Ce travail devrait se traduire par une assistance technique à l'élaboration de stratégies urbaines nationales et de cadres d'investissement qui viendront s'intégrer dans les plans nationaux de développement et les plans industriels ; la tenue d'ateliers de formation, au niveau national et en ligne, sur la question de la création d'emplois urbains dans la planification du développement national et de l'industrie ; et des concertations et des échanges sur les politiques entre experts nationaux au niveau régional. Ces activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle de la cible 1.1 associée à l'objectif 1, de la cible 8.5 associée à l'objectif 8 et de la cible 11.a associée à l'objectif 11.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 18.202 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à éliminer l'extrême pauvreté et à réduire les inégalités en améliorant les politiques et les stratégies des États membres relatives aux investissements sociaux et à la création d'emplois urbains productifs, comme devrait le montrer l'élaboration d'une stratégie urbaine et d'un cadre d'investissement pour la planification du développement national, qui devrait permettre de mettre davantage l'accent sur les investissements urbains au service de l'industrialisation.

Tableau 18.32
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les pays prennent acte de la contribution des villes à la transformation structurelle dans le Nouveau Programme pour les villes	Les pays définissent les priorités africaines pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, notamment la création d'emplois et la transformation économique	Les pays adoptent les priorités africaines pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans le cadre du Comité technique spécialisé sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation	Les capacités permettant de mettre l'urbanisation au service de la transformation structurelle sont renforcées	Une stratégie urbaine et un cadre d'investissement pour la planification du développement national sont élaborés

Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.203 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	71/237	Migrations internationales et développement
65/312	Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle	71/162	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
70/218	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)	71/256	Nouveau Programme pour les villes
		72/144	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
		72/146	Politiques et programmes mobilisant les jeunes

Résolutions du Conseil économique et social

2014/5	Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté,		de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous
--------	--	--	--

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

748 (XXVIII)	Population, famille et développement durable	909 (XLVI)	Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique
		940 (XLIX)	Les migrations internationales en Afrique

Produits

18.204 On trouvera dans le tableau 18.33 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.33

Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	–	1
1. Rapport destiné au Comité du genre et du développement social sur les travaux du sous-programme	1	1	–	1
2. Rapport destiné au Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation au sujet du cadre harmonisé d'application, de suivi et d'information pour le Nouveau Programme pour les villes en Afrique	1	1	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	–	4
3. Réunions du Comité du genre et du développement social sur les travaux du sous-programme	4	4	–	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	5	2
4. Projets relatifs à l'urbanisation et au développement visant à renforcer les capacités des décideurs nationaux	–	–	2	1
5. Projets relatifs à la politique sociale en Afrique visant à renforcer les capacités des décideurs dans certains pays	–	–	2	1
6. Projet relatif à la paix et à la sécurité en Afrique visant à renforcer les capacités des décideurs nationaux	–	–	1	–
7. Programme de bourses de perfectionnement dans les domaines du dividende démographique, de l'emploi, de l'urbanisation et des migrations à l'intention de jeunes chercheurs africains	1	1	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	10	12
8. Ateliers sur l'urbanisation et le développement visant à renforcer les capacités d'élaboration des politiques des États membres	–	–	4	6
9. Ateliers de renforcement des capacités en matière de politiques sociales à l'intention de décideurs de certains pays	–	–	5	6
10. Dialogue stratégique de haut niveau sur le lien entre sécurité et développement	–	–	1	–
Publications (nombre de publications)	4	4	4	4
11. Poussée démographique des jeunes et possibilités d'emploi dans les zones urbaines africaines	1	–	–	–
12. Rapport sur le suivi des investissements sociaux en Afrique	1	1	–	–
13. Rapport sur le développement social en Afrique	1	1	–	1
14. Rapport sur l'état de l'urbanisation en Afrique aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits	1	1	1	1
15. Rapport sur la concrétisation, en Afrique, de l'objectif de développement durable n° 11 et du Nouveau Programme pour les villes	–	1	–	–
16. Rapport sur les stratégies visant à réduire l'écart de pauvreté en Afrique	–	–	1	1
17. Rapport sur l'indice de la sécurité humaine en Afrique	–	–	1	–

Titre V Coopération régionale pour le développement

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
18. Rapport sur les migrations internationales en Afrique	–	–	1	–
19. Rapport sur les migrations en Afrique	–	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	5	2
20. Manuel sur l'amélioration du suivi des investissements sociaux en Afrique	1	1	–	–
21. Note d'orientation sur les « oubliés de l'entre-deux » : ce que montrent les données recueillies dans cinq pays africains sur la protection des travailleurs	1	1	–	–
22. Manuel de formation à la prise en compte du dividende démographique dans les plans nationaux et sectoriels	1	1	–	–
23. Notes d'orientation sur l'urbanisation à l'intention des décideurs africains	–	–	2	1
24. Notes d'orientation sur le renforcement du suivi des investissements sociaux en Afrique : rapport sur deux pays	–	–	2	–
25. Note d'orientation sur la sécurité et le développement en Afrique	–	–	1	–
26. Note d'orientation sur la pauvreté et les inégalités	–	–	–	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : diffusion de supports de connaissance et de données et de statistiques améliorées à l'appui de politiques, de stratégies et d'investissements fondés sur la connaissance des faits ; assistance technique visant à améliorer les capacités de formulation, d'exécution et de suivi des politiques ; dialogues stratégiques visant à intensifier la formation et l'échange sur les politiques aux niveaux national et régional.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : dépliants, brochures et documents d'information sur les activités du sous-programme ; activités spéciales sur l'urbanisation et la croissance et la transformation de l'Afrique lors de rencontres mondiales et régionales ; webinaires et séminaires en ligne sur l'urbanisation en Afrique.

Relations extérieures et relations avec les médias : communication avec la presse et les médias sur le rôle des villes et de la politique sociale dans le développement de l'Afrique.

Plateformes numériques et contenu multimédia : bases de données en ligne et plateformes de connaissances pour l'échange entre pairs.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Vue d'ensemble

18.205 On trouvera dans les tableaux 18.34 à 18.36 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 18.34

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Postes	48 211,7	51 959,6	–	–	–	–	–	51 959,6	1 173,7	53 133,3
Autres dépenses de personnel	2 485,9	2 972,1	–	–	1 285,5	1 285,5	43,3	4 257,6	163,2	4 420,8
Dépenses de représentation	69,8	51,1	–	–	–	–	–	51,1	2,0	53,1
Consultants	1 932,6	1 461,4	–	–	(32,2)	(32,2)	(2,2)	1 429,2	50,9	1 480,1
Experts	1 459,7	3 146,0	–	–	(28,1)	(28,1)	(0,9)	3 117,9	110,8	3 228,7
Voyages du personnel	1 336,3	1 723,4	–	–	153,3	153,3	8,9	1 876,7	35,9	1 912,6
Services contractuels	8 867,0	6 877,1	–	–	(18,5)	(18,5)	(0,3)	6 858,6	260,1	7 118,7
Frais généraux de fonctionnement	6 482,8	5 278,1	–	–	(54,3)	(54,3)	(1,0)	5 223,8	193,0	5 416,8
Fournitures et accessoires	1 981,9	1 807,9	–	–	(107,2)	(107,2)	(5,9)	1 700,7	62,0	1 762,7
Mobilier et matériel	3 870,4	3 143,7	–	–	(88,7)	(88,7)	(2,8)	3 055,0	118,3	3 173,3
Aménagement des locaux	12,2	52,2	–	–	–	–	–	52,2	2,1	54,3
Bourses, subventions et contributions	2 700,4	2 390,4	(752,0)	–	(1 109,8)	(1 861,8)	(77,9)	528,6	20,4	549,0
Total	79 410,7	80 863,0	(752,0)	–	–	(752,0)	(0,9)	80 111,0	2 192,4	82 303,4

Tableau 18.35

Changements relatifs aux postes^a

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	535	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 69 P-4, 76 P-3, 27 P-2/1, 15 AN, 287 AL
Effectif proposé pour 2021	535	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 69 P-4, 76 P-3, 27 P-2/1, 15 AN, 287 AL

^a Aucun changement n'est proposé pour 2021.

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 18.36
Postes

Catégorie	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021 ^a
	Effectif approuvé pour 2020 ^a	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	2	–	–	–	–	2
D-1	15	–	–	–	–	15
P-5	43	–	–	–	–	43
P-4	69	–	–	–	–	69
P-3	76	–	–	–	–	76
P-2/1	27	–	–	–	–	27
Total partiel	233	–	–	–	–	233
Autres catégories de personnel						
Administrateurs recrutés sur le plan national	15	–	–	–	–	15
Agents locaux	287	–	–	–	–	287
Total partiel	302	–	–	–	–	302
Total	535	–	–	–	–	535

^a Y compris 2 postes temporaires (1 P-3 et 1 AN).

- 18.206 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2021 dans les tableaux 18.37 à 18.39 et dans la figure 18.XXI ci-dessous.
- 18.207 Comme le montre le tableau 18.37 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2021 s'élèvent globalement à 80 111 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 752 000 dollars (0,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. La variation découle des ajustements techniques se rapportant au non-renouvellement de crédits prévus pour la rénovation de l'Africa Hall de la CEA. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 18.37

Évolution des ressources financières, par composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total				Pourcentage
A. Organes directeurs	300,5	479,8	–	–	–	–	–	479,8	19,2	499,0
B. Direction exécutive et administration	8 286,8	9 062,5	–	–	–	–	–	9 062,5	245,3	9 307,8
C. Programme de travail										
1. Macroéconomie et gouvernance	3 291,6	3 673,1	–	–	–	–	–	3 673,1	98,3	3 771,4
2. Intégration régionale et commerce	3 409,3	3 283,8	–	–	–	–	–	3 283,8	83,5	3 367,3
3. Développement du secteur privé et financements privés	2 356,7	2 925,0	–	–	–	–	–	2 925,0	74,3	2 999,3
4. Données et statistiques	4 923,2	4 915,2	–	–	–	–	–	4 915,2	130,5	5 045,7
5. Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles	3 737,0	3 277,7	–	–	–	–	–	3 277,7	91,1	3 368,8
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1 090,1	1 108,6	–	–	–	–	–	1 108,6	32,6	1 141,2
7. Activités sous-régionales de développement	14 927,2	16 405,8	–	–	–	–	–	16 405,8	330,7	16 736,5
8. Développement économique et planification	1 126,2	1 320,5	–	–	–	–	–	1 320,5	51,8	1 372,3
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	2 868,1	3 253,3	–	–	–	–	–	3 253,3	87,8	3 341,1
Total partiel (C)	37 729,4	40 163,0	–	–	–	–	–	40 163,0	980,6	41 143,6
D. Appui au programme	33 094,0	31 157,7	(752,0)	–	–	(752,0)	(2,4)	30 405,7	947,3	31 353,0
Total partiel (1)	79 410,7	80 863,0	(752,0)	–	–	(752,0)	(0,9)	80 111,0	2 192,4	82 303,4

 2) *Ressources extrabudgétaires*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	1 050,0	356,3	356,3

Titre V Coopération régionale pour le développement

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
C. Programme de travail			
1. Macroéconomie et gouvernance	90,5	2,1	–
2. Intégration régionale et commerce	5 416,8	7 064,6	5 342,3
3. Développement du secteur privé et financements privés	176,0	1 185,8	796,5
4. Données et statistiques	1 619,3	476,2	4 712,2
5. Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles	3 481,7	3 635,8	3 152,4
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	64,5	1 371,7	380,9
7. Activités sous-régionales de développement	631,9	381,1	910,5
8. Développement économique et planification	–	–	2 600,0
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	44,3	1 103,9	565,7
Total partiel (C)	11 525,0	15 221,2	18 460,5
D. Appui au programme	5 074,2	6 606,5	6 606,5
Total partiel (2)	17 649,2	22 184,0	25 423,3
Total	97 059,9	103 047,0	107 726,7

Tableau 18.38
Évolution des postes, par composante et sous-programme

 1) *Budget ordinaire*

Catégorie	Effectif approuvé pour 2020	Changements			Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	53	–	–	–	–	53
C. Programme de travail						
1. Macroéconomie et gouvernance	25	–	–	–	–	25
2. Intégration régionale et commerce	22	–	–	–	–	22

Chapitre 18 Développement économique et social en Afrique

Catégorie	Effectif approuvé pour 2020	Changements			Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
3. Développement du secteur privé et financements privés	18	–	–	–	–	18
4. Données et statistiques	36	–	–	–	–	36
5. Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles	20	–	–	–	–	20
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	6	–	–	–	–	6
7. Activités sous-régionales de développement						
1. Activités sous-régionales en Afrique du Nord	19	–	–	–	–	19
2. Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	18	–	–	–	–	18
3. Activités sous-régionales en Afrique centrale	23	–	–	–	–	23
4. Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	20	–	–	–	–	20
5. Activités sous-régionales en Afrique australe	20	–	–	–	–	20
8. Développement économique et planification	–	–	–	–	–	–
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	21	–	–	–	–	21
Total partiel (C)	248	–	–	–	–	248
D. Appui au programme	234	–	–	–	–	234
Total partiel (1)	535	–	–	–	–	535

2) Ressources extrabudgétaires

	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–
B. Direction exécutive et administration	1	1
C. Programme de travail		
1. Macroéconomie et gouvernance	–	–
2. Intégration régionale et commerce	4	7
3. Développement du secteur privé et financements privés	4	4
4. Données et statistiques	4	7
5. Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles	7	9

Titre V Coopération régionale pour le développement

	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	–	1
7. Activités sous-régionales de développement	–	–
8. Développement économique et planification	–	–
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	–	1
Total partiel (C)	19	29
D. Appui au programme	31	31
Total partiel (2)	51	61
Total	586	596

Tableau 18.39

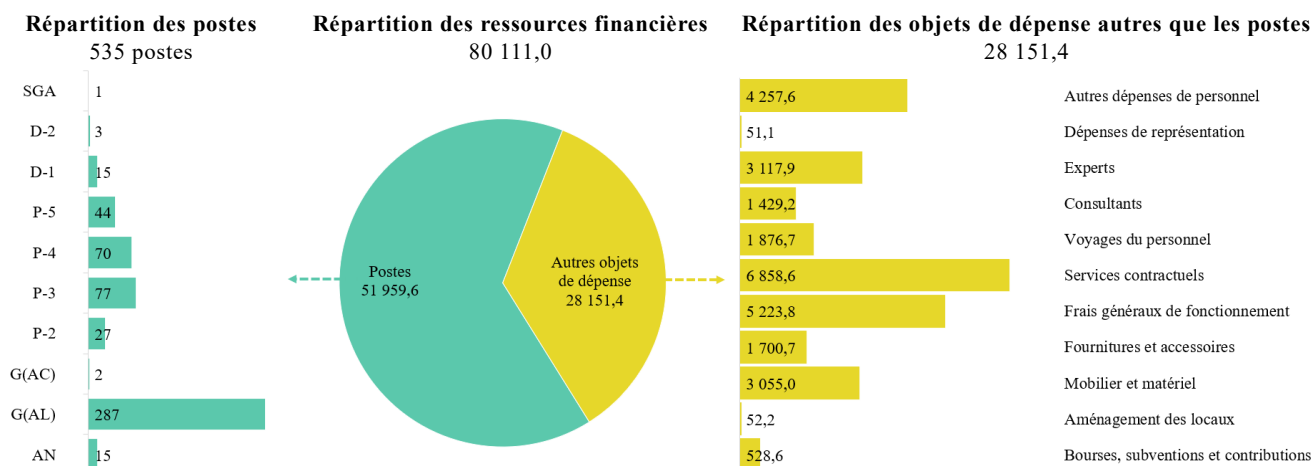
Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	48 211,7	51 959,6	–	–	–	–	–	–	51 959,6
Autres objets de dépense	31 199,0	28 903,4	(752,0)	–	–	(752,0)	(2,4)	–	28 151,4
Total	79 410,7	80 863,0	(752,0)	–	–	(752,0)	(0,9)	–	80 111,0
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		233	–	–	–	–	–	–	233
Agents des services généraux et des catégories apparentées		302	–	–	–	–	–	–	302
Total		535	–	–	–	–	–	–	535

Figure 18.XXI
Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Analyse des variations par composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

- 18.208 Comme le montre le tableau 18.37 1), les changements entraînent une diminution de 752 000 dollars au titre de l'appui au programme, qui s'explique par le non-renouvellement de crédits prévus pour les bourses, subventions et contributions liées à l'Africa Hall de la CEA et approuvées par l'Assemblée générale dans la section X de sa résolution 74/263.

Ressources extrabudgétaires

- 18.209 Comme le montrent les tableaux 18.37 2) et 18.38 2), la CEA reçoit des ressources extrabudgétaires, qui complètent les ressources provenant du budget ordinaire et continuent d'être cruciales pour l'exécution des mandats. En 2021, elle devrait bénéficier de ressources en espèces d'un montant estimé à 25 423 300 dollars, dont 61 postes, à l'appui des activités extrabudgétaires. Ces ressources représentent 23,6 % des ressources totales demandées pour la CEA. L'augmentation prévue de 3 239 300 dollars par rapport aux prévisions pour 2020 tient à une augmentation de 10 postes (2 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 2 AL) par rapport aux 51 postes qui avaient été prévus pour 2020. Ces postes supplémentaires permettront d'appuyer des activités telles que les services consultatifs, les séminaires et les projets sur le terrain relatifs au développement des capacités, au renforcement des capacités statistiques des États membres et à d'autres initiatives sous-régionales à forte incidence pour les États membres, les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales
- 18.210 Les ressources extrabudgétaires sont principalement mobilisées auprès de sources bilatérales dans le cadre d'accords entre la CEA et les institutions et organisations mondiales et régionales qui se soucient du développement de l'Afrique. Elles permettront essentiellement de financer des activités de coopération technique et de renforcer les capacités des États membres dans un certain nombre de domaines prioritaires, comme l'appui au programme d'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits et de l'établissement des statistiques de l'état civil ; la création du Fonds d'excellence pour les femmes africaines ; la stimulation du commerce intra-africain ; le renforcement des capacités consultatives pour la gouvernance foncière en Afrique ; la mise en œuvre de politiques de développement résilient aux changements climatiques en Afrique pour la période 2019-2023 ; le renforcement des capacités aux fins de la conclusion d'accords commerciaux africains inclusifs et

équitable ; l'intensification de l'intégration commerciale africaine par la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine ; l'appui au développement du secteur privé ; la centralisation des achats de médicaments et de produits essentiels et de la production pharmaceutique locale.

Organes directeurs

- 18.211 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents et aux mécanismes intergouvernementaux dont la Commission économique pour l'Afrique assure le service. La Commission, dont le mandat a été arrêté par le Conseil économique et social dans sa résolution 671 A (XXV) du 29 avril 1958 et dans les textes ultérieurs en portant modification, définit elle-même le mandat et les orientations générales de son secrétariat. Elle est composée de 54 membres et fait rapport au Conseil. On trouvera dans le tableau 18.40 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 18.40
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2020 (crédits ouverts)</i>	<i>2021 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	La Commission tient des sessions annuelles pour examiner les travaux de son secrétariat, approuver son programme de travail annuel et prendre des décisions au sujet des recommandations formulées par ses organes subsidiaires et par la Secrétaire exécutive. Ces sessions sont aussi l'occasion de définir la position de l'Afrique sur les questions de développement inscrites à l'ordre du jour de l'ONU. Le Comité d'experts, dont les réunions font partie intégrante de la session de la Commission, se réunit avant la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à laquelle il fournit une assistance technique.	Mandat : résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1	232,6	229,8
Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts	Les cinq comités intergouvernementaux sous-régionaux de hauts fonctionnaires et d'experts se réunissent chaque année entre février et mars, avant la tenue de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à laquelle ils rendent compte. Ils supervisent l'ensemble de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de travail et de la définition des objectifs prioritaires des bureaux sous-régionaux et formulent des recommandations sur des questions intéressant le développement économique et social de leur sous-région, ainsi que sur la promotion et le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionales. Les réunions, dont les conclusions sont	Mandat : résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social et textes ultérieurs en portant modification Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1	Ressources inscrites au budget des bureaux sous-régionaux	Ressources inscrites au budget des bureaux sous-régionaux

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2020	2021
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
	communiquées à la Conférence, sont également l'occasion pour les groupes ministériels sous-régionaux de débattre de problèmes de développement de portée sous-régionale.			
Comité de la gouvernance économique	Le Comité a été créé pour fournir des conseils et des orientations fondés sur des données factuelles pour ce qui touche aux questions de gouvernance économique, notamment la promotion d'une gestion macroéconomique saine et de stratégies de développement inclusives, la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique, ainsi que la constitution de réseaux et l'appui aux processus de gouvernance régionaux et mondiaux, comme le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et la représentation de l'Afrique dans les instances internationales telles que le Groupe des Vingt.	Mandat : résolution 966 (LII) du Conseil économique et social Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1	–	50,0
Comité des statistiques et des données ;	Le Comité offre un cadre permettant de débattre des questions relatives aux statistiques et aux données, donne des directives sur les questions qui se font jour en matière de production, d'échange et d'analyse de données ; promeut l'innovation dans le domaine des données et détermine les lacunes et les capacités en matière de données. Il veille à ce que tous les pays membres soient à même de fournir des données sur diverses questions de développement et s'emploie à favoriser la coordination des activités statistiques, l'application de bonnes pratiques statistiques et la cohérence du système statistique en Afrique.	Mandat : résolution 966 (LII) du Conseil économique et social Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1	61,8	50,0
Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie	Le Comité est un cadre de dialogue et de recherche de consensus dans les domaines importants que sont le développement du secteur privé, l'intégration régionale, le commerce, les infrastructures, l'industrie et la technologie et, surtout, contribue à l'accélération des progrès dans ces domaines aux niveaux national et régional. Il fait porter l'essentiel de son action sur les questions d'actualité et les questions nouvelles présentant un intérêt du point de vue de ces domaines, l'objectif étant de faire le point sur les progrès accomplis par les États d'Afrique à cet égard.	Mandat : résolution 966 (LII) du Conseil économique et social Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1	61,8	50,0
Comité des changements climatiques, de l'économie bleue, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles	Le Comité donne des orientations et des directives concernant les travaux de la Commission visant à favoriser le développement durable, en particulier par la transformation agricole, une meilleure gestion et la transformation des terres et des ressources naturelles de l'Afrique, l'intégration de la résilience aux changements climatiques dans les plans nationaux de développement et la transition vers les économies verte et bleue,	Mandat : résolution 966 (LII) du Conseil économique et social Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1	61,8	50,0

Titre V Coopération régionale pour le développement

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2021</i>	
			<i>2020</i> <i>(crédits</i> <i>ouverts)</i>	<i>(prévisions</i> <i>avant</i> <i>actualisation</i> <i>des coûts)</i>
	notamment grâce à la technologie et à l'innovation. En tant qu'espace de dialogue et de recherche de consensus sur les politiques, il donne des directives en ce qui concerne les travaux futurs et l'orientation stratégique de la Commission sur les principales questions nouvelles relatives à l'agriculture, à l'économie bleue, aux changements climatiques, à la gestion des terres et des ressources naturelles et à l'économie verte, à l'appui de la réalisation des objectifs de développement définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et aide à la mise en œuvre de la Vision africaine des mines et de la Déclaration de l'Union africaine sur les terres, adoptées par les chefs d'État et de gouvernement africains en 2009, ainsi que de l'Accord de Paris.			
Comité du développement social, de la lutte contre la pauvreté et du genre	Le Comité examine les travaux entrepris au titre des sous-programmes relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, ainsi qu'à la pauvreté, aux inégalités et à la politique sociale. Il sert de cadre à l'analyse des travaux menés par la CEA au regard des priorités africaines en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités, d'urbanisation durable, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et de politique sociale. Espace de dialogue et de recherche de consensus, il joue un rôle important dans l'orientation stratégique des travaux futurs dans ces domaines essentiels du programme de développement de l'Afrique et, plus important encore, contribue à accélérer les progrès aux niveaux national et régional. Il fait porter l'essentiel de son action sur les questions d'actualité et les questions nouvelles intéressant les domaines d'intervention qu'il a recensés, l'objectif étant d'évaluer les progrès accomplis par les États membres africains à cet égard et de définir des orientations	Mandat : résolution 966 (LII) du Conseil économique et social Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1	61,8	50,0
Total			479,8	479,8

18.212 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 479 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.41 et la figure 18.XXII.

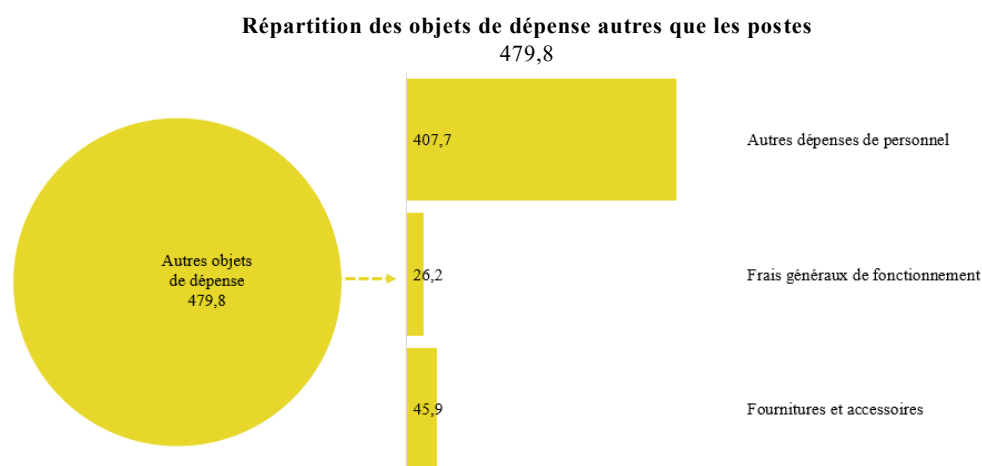
Tableau 18.41
Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Objets de dépense autres que les postes	300,5	479,8	–	–	–	–	479,8
Total	300,5	479,8	–	–	–	–	479,8

Figure 18.XXII
Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



Direction exécutive et administration

- 18.213 La composante Direction exécutive et administration comprend le Cabinet de la Secrétaire exécutive, le Cabinet du Secrétaire exécutif adjoint (Programmes), le Cabinet du Secrétaire exécutif adjoint (Appui aux programmes), la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats et les services en charge de la continuité des opérations. Le Cabinet de la Secrétaire exécutive englobe le Bureau consultatif pour les objectifs de développement durable, la Section des partenariats et de la mobilisation des ressources, le Bureau d'appui au Secrétariat conjoint et la Section de la communication externe et des relations avec les médias.
- 18.214 Le Cabinet de la Secrétaire exécutive et ceux des secrétaires exécutifs adjoints entretiennent et gèrent des partenariats efficaces et collaborent avec des instances africaines de premier plan, comme la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, avec les communautés économiques régionales et avec d'autres acteurs clés, de manière à susciter des synergies entre les politiques concernant les principales questions de développement. Le Cabinet de la Secrétaire exécutive veille à ce qu'il soit tenu compte, au niveau mondial, des priorités en matière de développement et des positions de l'Afrique sur les questions capitales et fournit des orientations générales aux fins de la formulation de stratégies et de programmes régionaux conformes aux objectifs énoncés dans le Programme 2030 et dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. En outre, il joue un rôle moteur dans la mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine sur le

- développement durable et la paix et la sécurité et des initiatives spéciales qui visent à renforcer l'action de la CEA et, partant, à donner un nouvel élan au programme de développement de l'Afrique.
- 18.215 Le Cabinet de la Secrétaire exécutive établit et entretient les partenariats stratégiques de la CEA avec les partenaires de développement et les principales parties prenantes. Il est également chargé de mobiliser des ressources extrabudgétaires à l'appui des nouvelles priorités liées aux objectifs de développement des États membres de la Commission. Par la voie de la Section de la communication et des relations avec les médias, il fait la promotion de la Commission et de ses supports de connaissances aux niveaux mondial et régional.
- 18.216 Le Cabinet de la Secrétaire exécutive aide à définir les grandes lignes de stratégie et de gestion du secrétariat de la Commission, en veillant à ce que les ressources soient utilisées de façon optimale, conformément aux meilleures pratiques, et en promouvant la viabilité environnementale. Il représente le Conseiller juridique de l'ONU à Addis-Abeba, conseille la Secrétaire exécutive et l'équipe dirigeante de la CEA sur toutes les questions juridiques et représente le Secrétaire général dans les affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies.
- 18.217 La Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats comprend la Section de l'évaluation, la Section des politiques générales, de la planification, du suivi et de l'établissement de rapports, la Section des normes et de l'assurance qualité et les services en charge de la continuité des opérations. Elle appuie et conseille la Secrétaire exécutive en ce qui concerne l'orientation stratégique générale, les priorités et les politiques à définir dans les domaines de la coordination et de la planification des programmes, du suivi, de l'évaluation et de l'assurance de la qualité, notamment en faisant rapport sur l'exécution du programme de travail de la CEA selon un cadre axé sur les résultats, de manière à garantir l'efficacité organisationnelle. De plus, elle coordonne l'établissement de rapports sur les résultats de la Commission à l'intention des organes intergouvernementaux compétents et rend compte de l'application des résolutions et décisions de ces organes. La Division répond également aux demandes du Siège relatives aux programmes, contribue aux initiatives mondiales et appuie les sous-programmes de la CEA en vue de l'application des principes et directives fixés par l'Assemblée générale. Enfin, elle assure la liaison avec les organes de contrôle, notamment le Bureau des services de contrôle interne et les auditeurs externes, et coordonne l'établissement des rapports de la CEA qui leur sont présentés.
- 18.218 Comme prévu dans le Programme 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), la CEA incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Soulignons notamment qu'en 2019, l'utilisation des plastiques à usage unique a été éliminée dans le cadre de l'action menée en faveur d'un environnement sans plastique, et davantage de fontaines à eau ont été installées près des salles de conférence. Un autre fait marquant a été la réduction des déchets produits et la mise en place d'un système de recyclage dans les locaux. La CEA, qui a un bilan carbone neutre depuis 2015 et a reçu des certifications à cet égard, continue de recourir à la visioconférence pour réduire son empreinte carbone. En 2021, elle continuera de réduire son empreinte et maintiendra un bilan neutre en compensant les émissions de carbone qu'elle continue de générer.
- 18.219 On trouvera dans le tableau 18.42 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Après examen des cas dans lesquels ces délais n'avaient pas été respectés, il a été constaté que les raisons tenaient principalement à la planification tardive des manifestations et à la désignation tardive des voyageurs. La CEA va redoubler d'efforts pour que la programmation s'effectue bien à l'avance et que les gestionnaires de programmes soient plus conscients des avantages qu'il y a à désigner les voyageurs aussi tôt que possible. En outre, elle a conclu avec les compagnies aériennes un accord qui prévoit une prolongation des délais de billetterie afin d'atténuer l'incidence des achats tardifs sur les coûts.

Tableau 18.42
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (taux prévu)	2019 (taux effectif)	2020 (taux prévu)	2021 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	15,3	100	100

18.220 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 9 062 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.43 et la figure 18.XXIII.

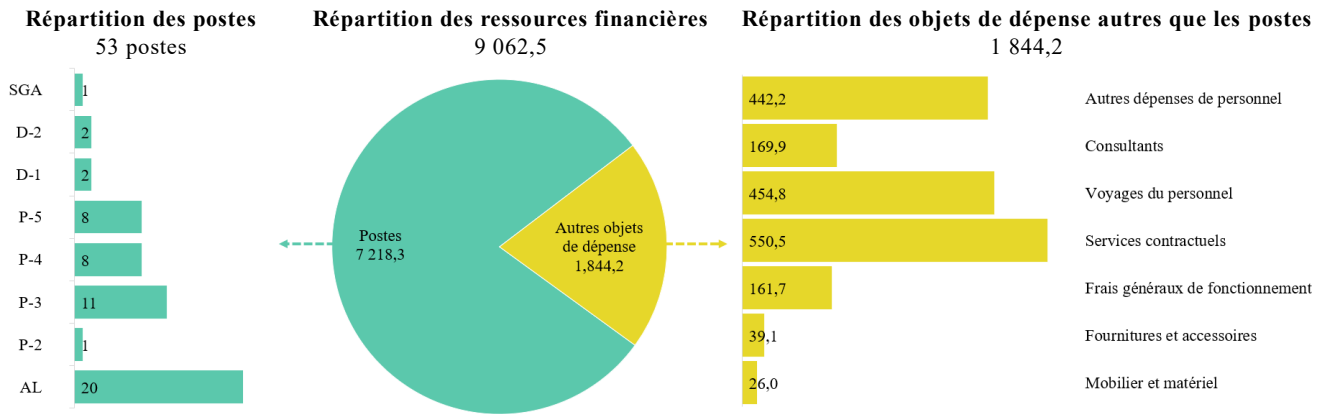
Tableau 18.43
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	6 208,9	7 218,3	–	–	–	–	–	–	7 218,3
Autres objets de dépense	2 077,9	1 844,2	–	–	–	–	–	–	1 844,2
Total	8 286,8	9 062,5	–	–	–	–	–	–	9 062,5
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		33	–	–	–	–	–	–	33
Agents des services généraux et des catégories apparentées		20	–	–	–	–	–	–	20
Total		53	–	–	–	–	–	–	53

Figure 18.XXIII
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2021
(avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

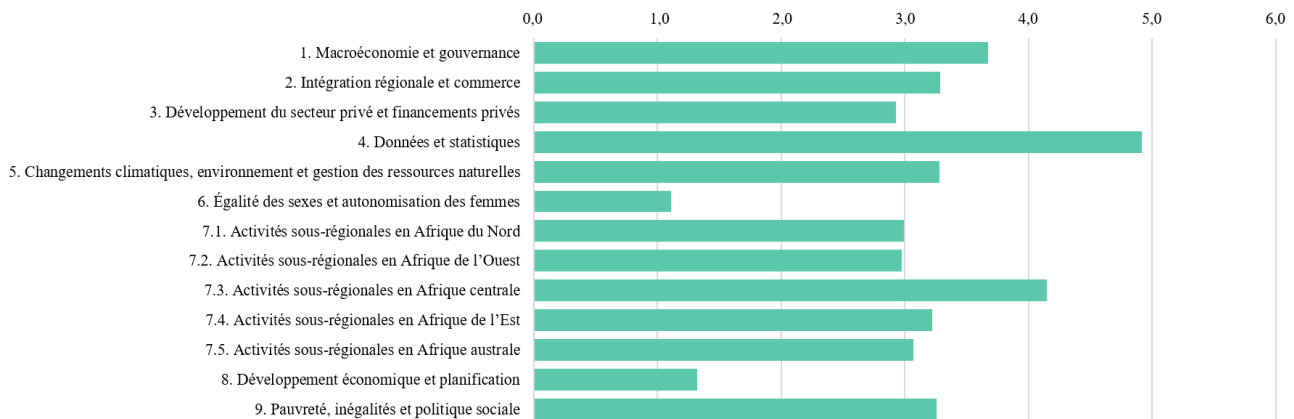


Programme de travail

18.221 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 40 163 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 18.XXIV.

Figure 18.XXIV
Répartition des ressources proposées pour 2021, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1 Macroéconomie et gouvernance

18.222 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 673 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.44 et la figure 18.XXV.

Tableau 18.44

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

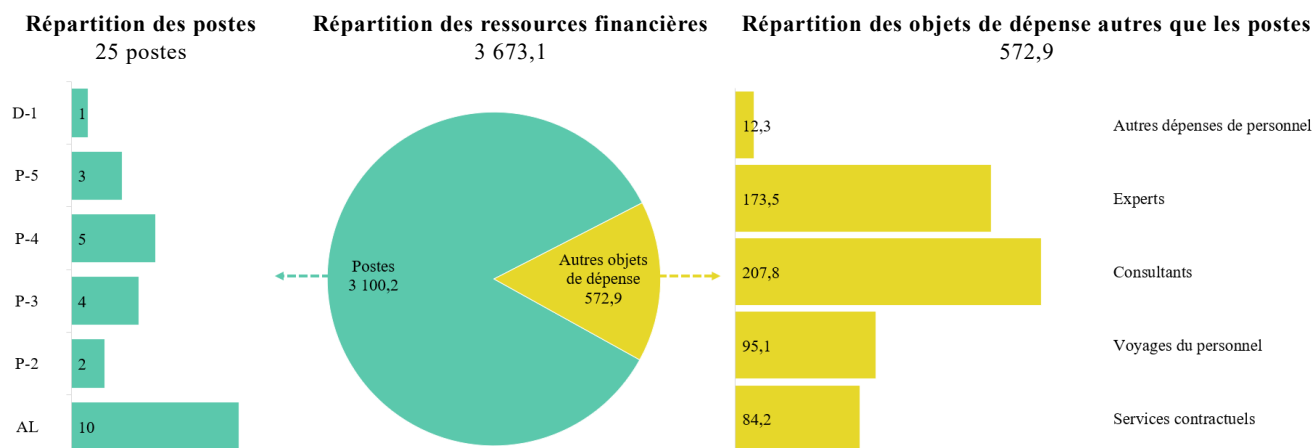
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 748,1	3 100,2	–	–	–	–	3 100,2
Autres objets de dépense	543,5	572,9	–	–	–	–	572,9
Total	3 291,6	3 673,1	–	–	–	–	3 673,1
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	10
Total		25	–	–	–	–	25

Figure 18.XXV

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)


**Sous-programme 2
Intégration régionale et commerce**

18.223 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 283 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.45 et la figure 18.XXVI.

Tableau 18.45

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

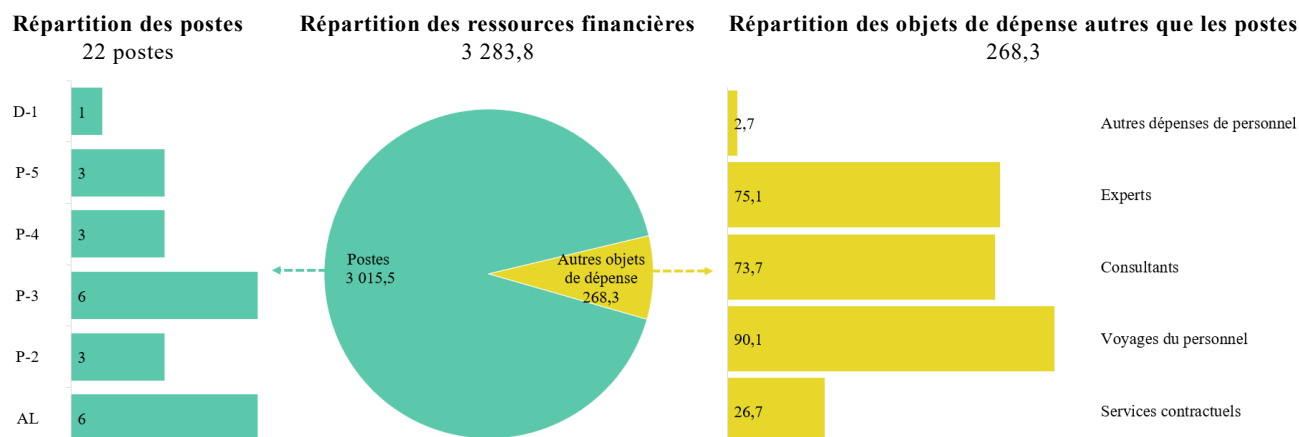
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	3 042,7	3 015,5	–	–	–	–	3 015,5
Autres objets de dépense	366,7	268,3	–	–	–	–	268,3
Total	3 409,3	3 283,8	–	–	–	–	3 283,8
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	–	–	–	–	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	6
Total		22					22

Figure 18.XXVI

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Sous-programme 3
Développement du secteur privé et financements privés**

18.224 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 2 925 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.46 et la figure 18.XXVII.

Tableau 18.46

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

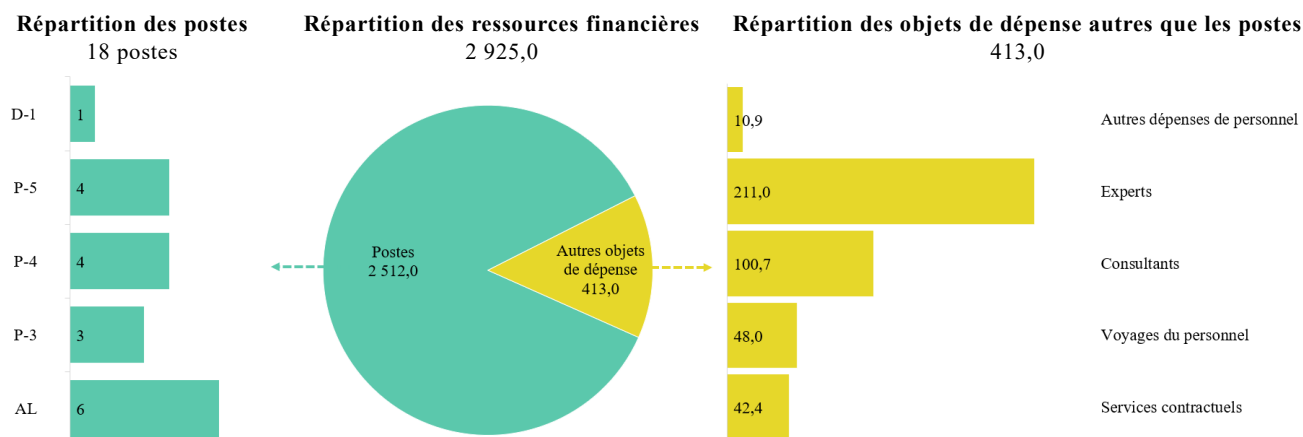
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 082,6	2 512,0	–	–	–	–	2 512,0
Autres objets de dépense	274,1	413,0	–	–	–	–	413,0
Total	2 356,7	2 925,0	–	–	–	–	2 925,0
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	6
Total		18	–	–	–	–	18

Figure 18.XXVII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Sous-programme 4
Données et statistiques**

18.225 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 4 915 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.47 et la figure 18.XXVIII.

Tableau 18.47

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

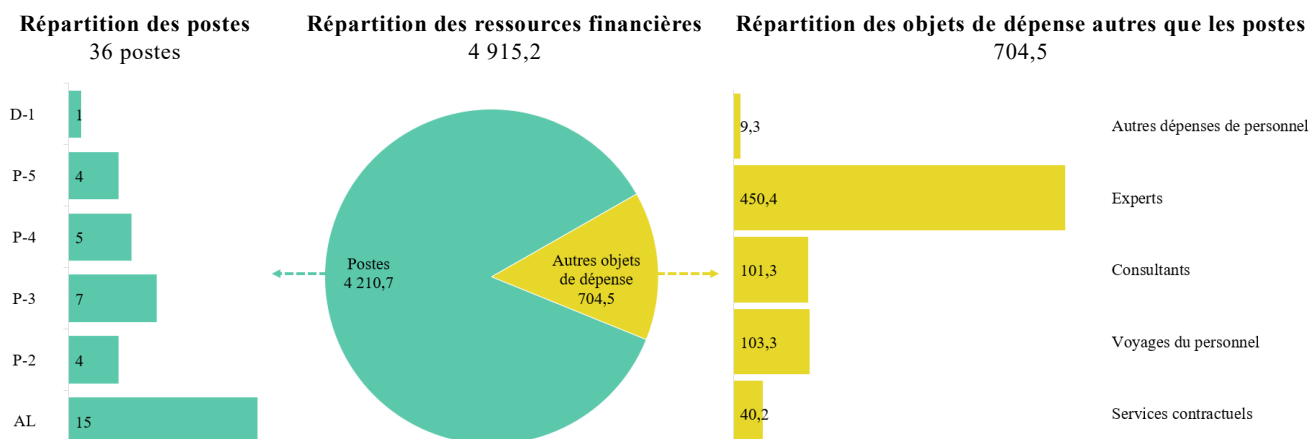
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	4 415,1	4 210,7	–	–	–	–	4 210,7
Autres objets de dépense	508,1	704,5	–	–	–	–	704,5
Total	4 923,2	4 915,2	–	–	–	–	4 915,2
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		21	–	–	–	–	21
Agents des services généraux et des catégories apparentées		15	–	–	–	–	15
Total		36	–	–	–	–	36

Figure 18.XXVIII

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Sous-programme 5
Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles**

18.226 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 277 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.48 et la figure 18.XXIX.

Tableau 18.48

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

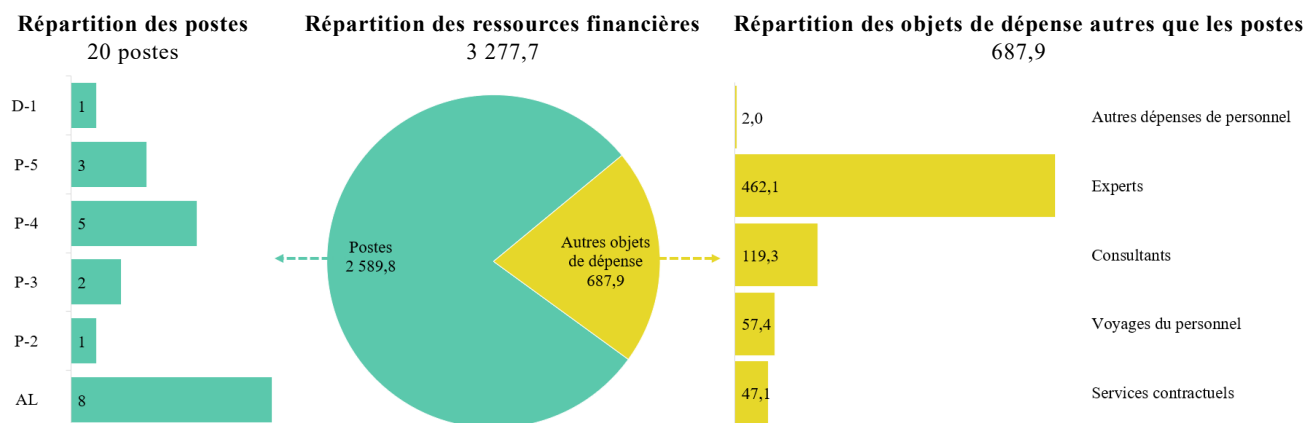
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 129,9	2 589,8	–	–	–	–	2 589,8
Autres objets de dépense	1 607,1	687,9	–	–	–	–	687,9
Total	3 737,0	3 277,7	–	–	–	–	3 277,7
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	8
Total		20	–	–	–	–	20

Figure 18.XXIX

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Sous-programme 6
Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

18.227 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 108 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.49 et la figure 18.XXX.

Tableau 18.49

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

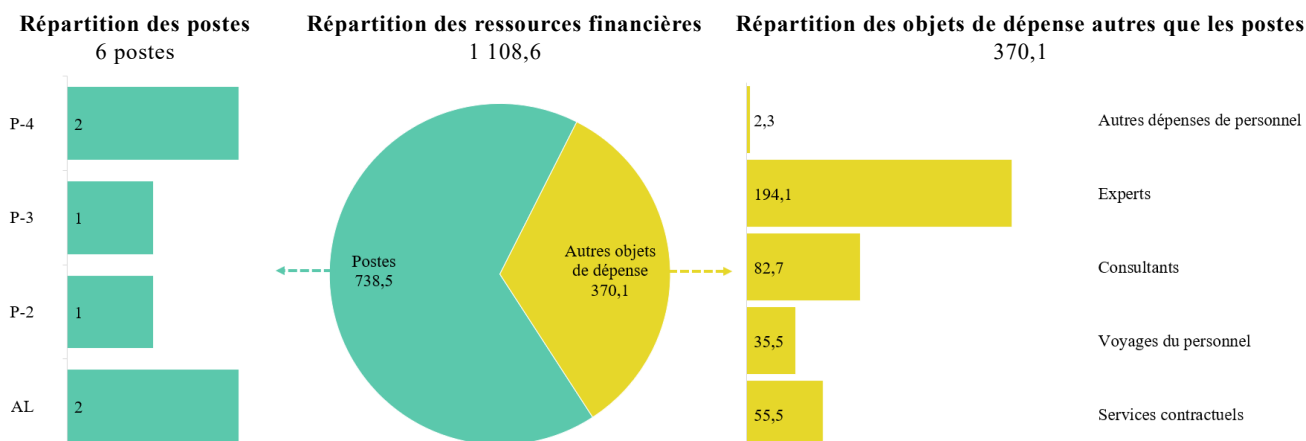
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	657,4	738,5	–	–	–	–	738,5
Autres objets de dépense	432,7	370,1	–	–	–	–	370,1
Total	1 090,1	1 108,6	–	–	–	–	1 108,6
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	2
Total		6	–	–	–	–	6

Figure 18.XXX

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Sous-programme 7
Activités sous-régionales de développement**

**Composante 1
Activités sous-régionales en Afrique du Nord**

18.228 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 2 995 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.50 et la figure 18.XXXI.

Tableau 18.50

Composante 1 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes

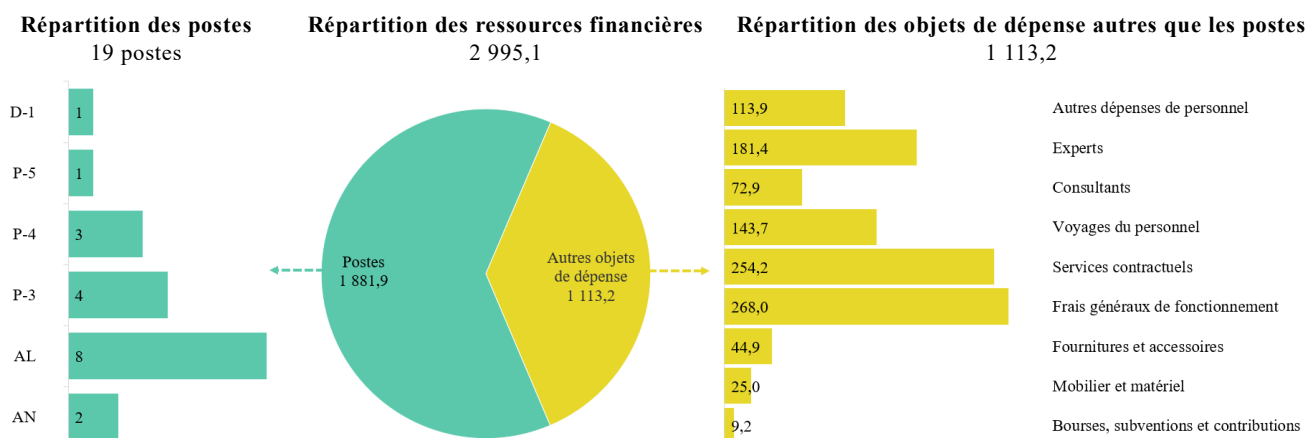
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 125,6	1 881,9	–	–	–	–	1 881,9
Autres objets de dépense	865,0	1 113,2	–	–	–	–	1 113,2
Total	2 990,6	2 995,1	–	–	–	–	2 995,1
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	10
Total		19	–	–	–	–	19

Figure 18.XXXI

**Composante 1 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2021
(avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Composante 2

Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

18.229 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 222 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.51 et la figure 18.XXXII.

Tableau 18.51

Composante 2 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes

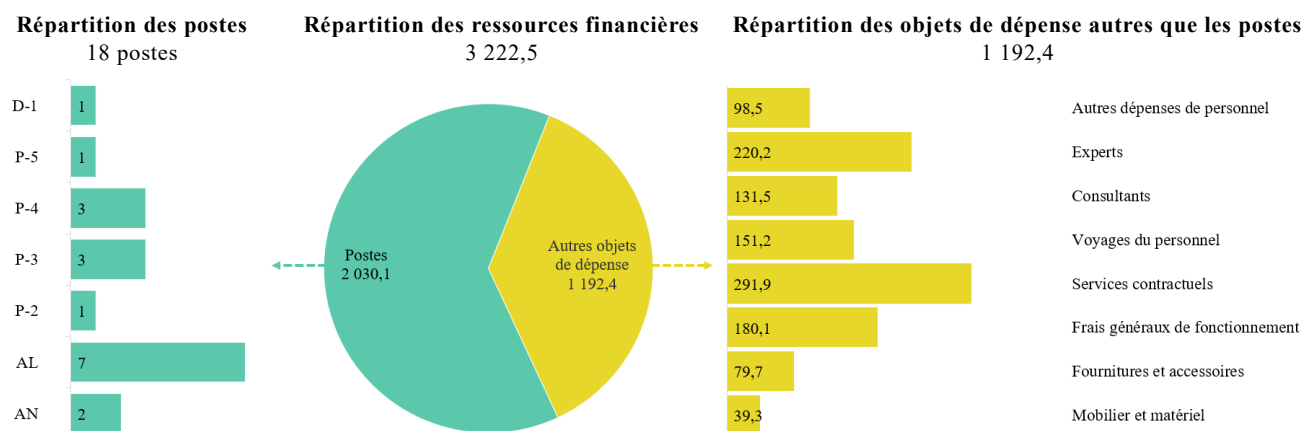
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 040,0	2 030,1	–	–	–	–	2 030,1
Autres objets de dépense	1 027,4	1 192,4	–	–	–	–	1 192,4
Total	3 067,4	3 222,5	–	–	–	–	3 222,5
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	9
Total		18	–	–	–	–	18

Figure 18.XXXII

**Composante 2 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2021
(avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Composante 3
Activités sous-régionales en Afrique centrale

18.230 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 4 147 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.52 et la figure 18.XXXIII.

Tableau 18.52

Composante 3 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes

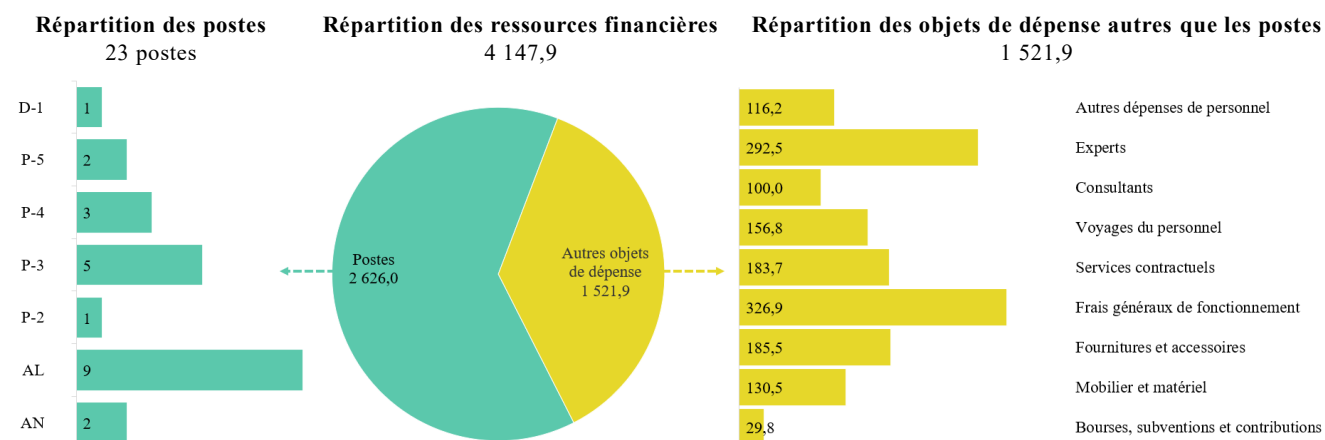
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 742,0	2 626,0	–	–	–	–	2 626,0
Autres objets de dépense	1 299,1	1 521,9	–	–	–	–	1 521,9
Total	4 041,0	4 147,9	–	–	–	–	4 147,9
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	–	–	–	–	11
Total		23	–	–	–	–	23

Figure 18.XXXIII

**Composante 3 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2021
(avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Composante 4

Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

18.231 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 2 971 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.53 et la figure 18.XXXIV.

Tableau 18.53

Composante 4 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes

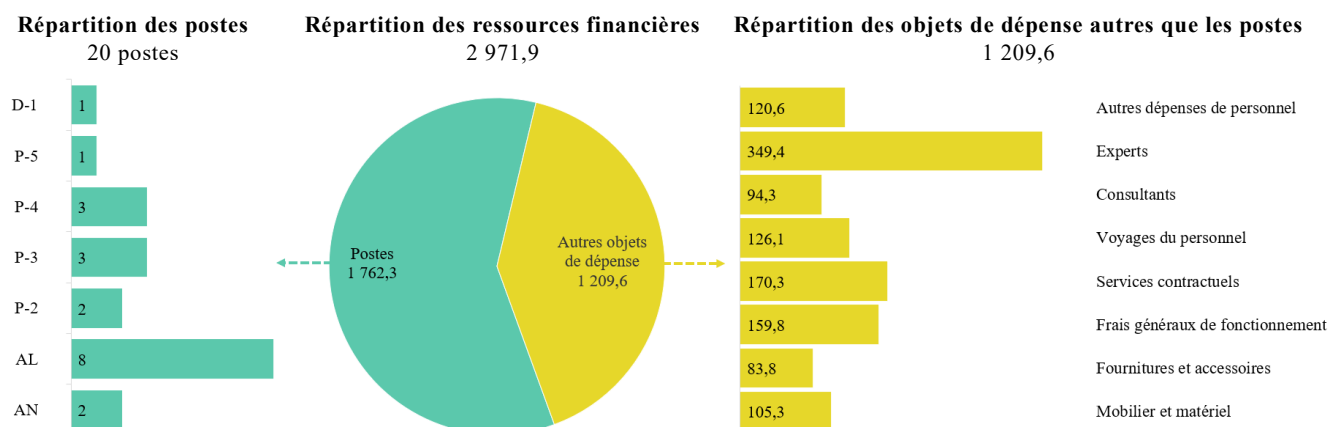
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 532,0	1 762,3	–	–	–	–	1 762,3
Autres objets de dépense	820,2	1 209,6	–	–	–	–	1 209,6
Total	2 352,2	2 971,9	–	–	–	–	2 971,9
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	10
Total		20	–	–	–	–	20

Figure 18.XXXIV

**Composante 4 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2021
(avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Composante 5
Activités sous-régionales en Afrique australe**

18.232 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 068 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.54 et la figure 18.XXXV.

Tableau 18.54

Composante 5 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes

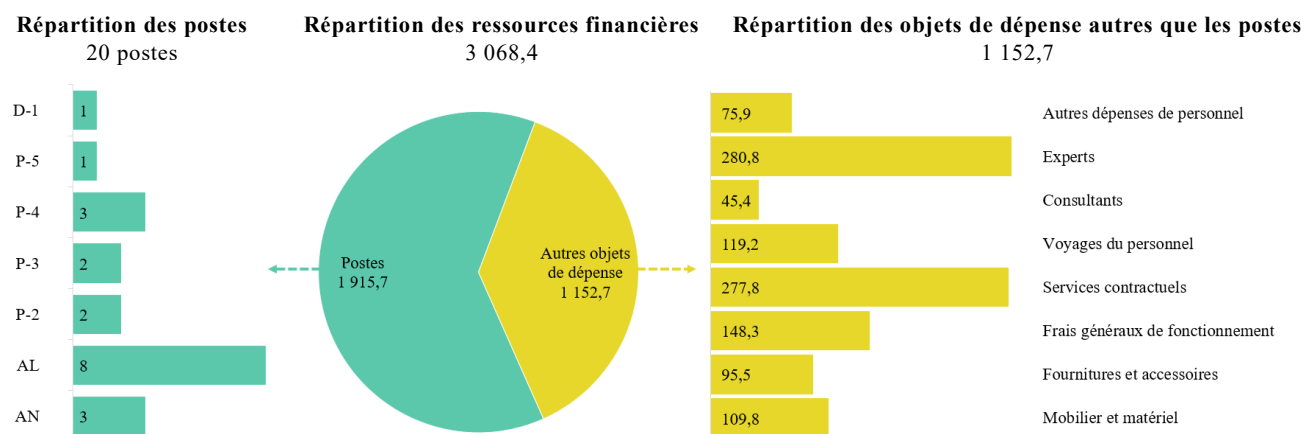
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 862,7	1 915,7	–	–	–	–	1 915,7
Autres objets de dépense	613,3	1 152,7	–	–	–	–	1 152,7
Total	2 476,0	3 068,4	–	–	–	–	3 068,4
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	–	–	–	–	11
Total		20	–	–	–	–	20

Figure 18.XXXV

**Composante 5 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2021
(avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 8 Développement économique et planification

18.233 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 320 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Ce sous-programme relève de l'Institut africain de développement économique et de planification. L'Institut étant un organe subsidiaire de la Commission, ses comptes sont traités dans Umoja et présentés par catégorie de dépenses pour rendre compte de l'emploi des ressources, comme le montrent le tableau 18.55 et la figure 18.XXXVI.

Tableau 18.55

Sous-programme 8 : évolution des ressources financières et des postes, par grande catégorie

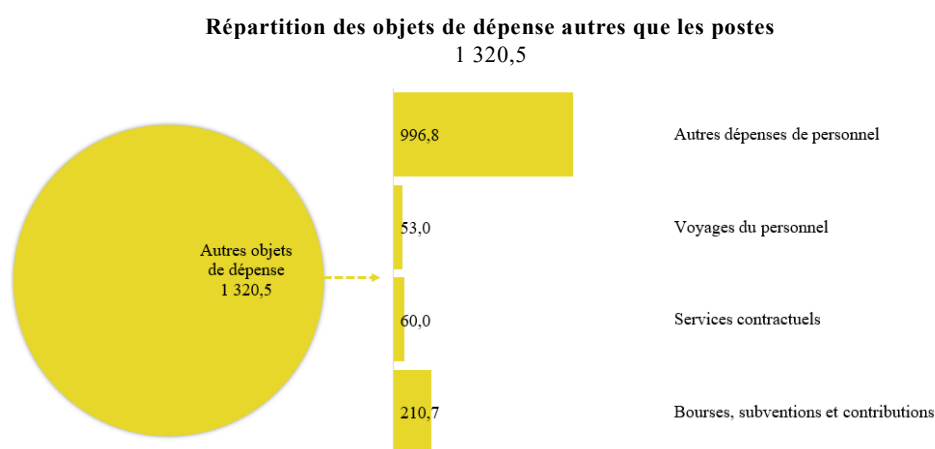
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Autres objets de dépense	1 126,2	1 320,5	–	–	–	–	1 320,5
Total	1 126,2	1 320,5	–	–	–	–	1 320,5

Figure 18.XXXVI

Sous-programme 8 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 9
Pauvreté, inégalités et politique sociale**

18.234 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 253 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.56 et la figure 18.XXXVII.

Tableau 18.56

Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes

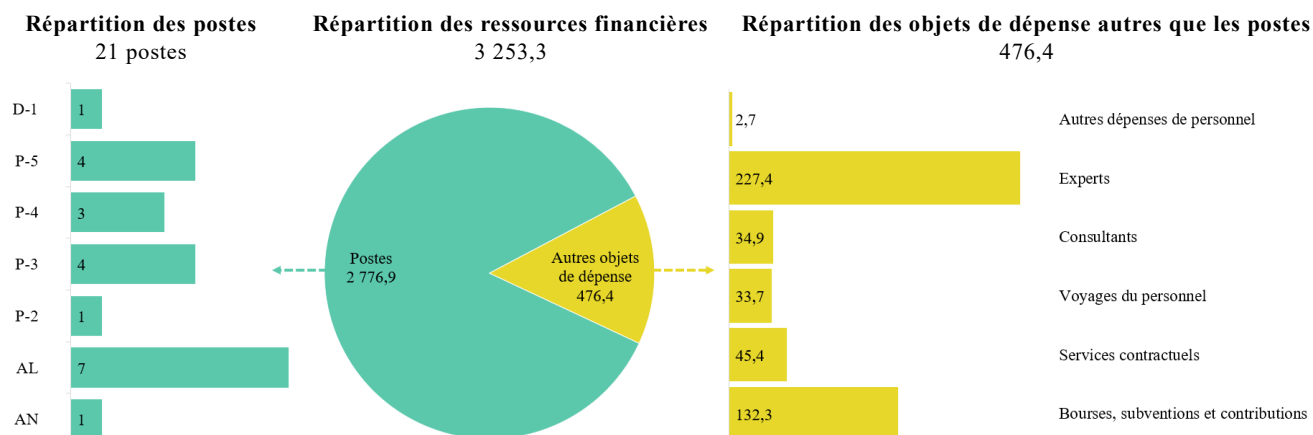
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 539,6	2 776,9	–	–	–	–	2 776,9
Autres objets de dépense	328,5	476,4	–	–	–	–	476,4
Total	2 868,1	3 253,3	–	–	–	–	3 253,3
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	8
Total		21	–	–	–	–	21

Figure 18.XXXVII

Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)


Appui au programme

18.235 La composante Appui au programme est composée de deux divisions : la Division de l'administration et la Division des publications, des conférences et de la gestion du savoir. La Division de l'administration veille à l'application effective du mandat de la Commission en fournissant un appui administratif et financier, en s'assurant du respect des règles, règlements, politiques et procédures de l'ONU et en se faisant le fer de lance de diverses initiatives de continuité des opérations. Elle est composée du Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'administration, de la Section des ressources humaines, du Centre médical des Nations Unies, de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de la Section de la gestion des installations et de la Section des

finances et du budget. La Division des publications, des conférences et de la gestion du savoir met en relief les activités de la Commission et en renforce les effets concrets grâce à ses différentes sections, qui offrent des services dans les domaines de la gestion des conférences, des publications et de la documentation, de la gestion du savoir et de l'informatique et des communications. Dans cette optique, elle met les services de bibliothèque et les services de savoir de la Commission à la disposition des groupes professionnels intéressés et fournit des services de conférence professionnels aux entités des Nations Unies et à d'autres entités. Elle réalise également des investissements stratégiques dans l'informatique et les communications pour optimiser la productivité et faciliter la communication, et fait en sorte que les capacités de recherche et de publication de la Commission soient celles d'un groupe de réflexion d'envergure internationale.

- 18.236 En 2021, les entités chargées de l'appui au programme continueront d'apporter un soutien efficace aux fonctions et services exécutés par le siège de la CEA, à Addis-Abeba, les cinq bureaux sous-régionaux et l'Institut africain de développement économique et de planification. La Division continuera également de collaborer avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en Éthiopie pour favoriser la mise en œuvre du dispositif de services communs des Nations Unies, par l'intermédiaire de l'équipe de gestion des opérations.
- 18.237 Les activités prioritaires seront les suivantes : exécution de projets concernant l'ensemble du système des Nations Unies, tels que le plan stratégique sur les biens immobiliers ; fourniture d'une assistance efficace aux fonctionnaires en matière d'organisation des carrières ; délégation de nouveaux pouvoirs aux bureaux sous-régionaux dans les domaines de la gestion des ressources humaines et financières ; supervision du projet de rénovation de l'Africa Hall (57 millions de dollars) ; coordination des initiatives visant à assurer la continuité des opérations et la résilience institutionnelle ; coordination avec les 28 organismes des Nations Unies présents en Éthiopie sur les questions liées à la continuité des opérations et les questions opérationnelles, et coordination avec les organisations membres et les autres entités concernées aux fins d'améliorer encore les services médicaux assurés par le Centre médical des Nations Unies. En outre, les entités chargées de l'appui au programme participeront activement à la mise en œuvre, dans l'ensemble du Secrétariat, de l'initiative de recouvrement des coûts et d'autres activités et initiatives relatives à Umoja.
- 18.238 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 30 405 700 dollars et font apparaître une diminution de 752 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 18.208 ci-dessus des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.57 et la figure 18.XXXVIII.

Tableau 18.57

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	14 085,1	15 581,7	–	–	–	–	15 581,7
Autres objets de dépense	19 008,9	15 576,0	(752,0)	–	–	(752,0)	(4,8) 14 824,0
Total	33 094,0	31 157,7	(752,0)	–	–	(752,0)	(2,4) 30 405,7

Postes, par catégorie

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

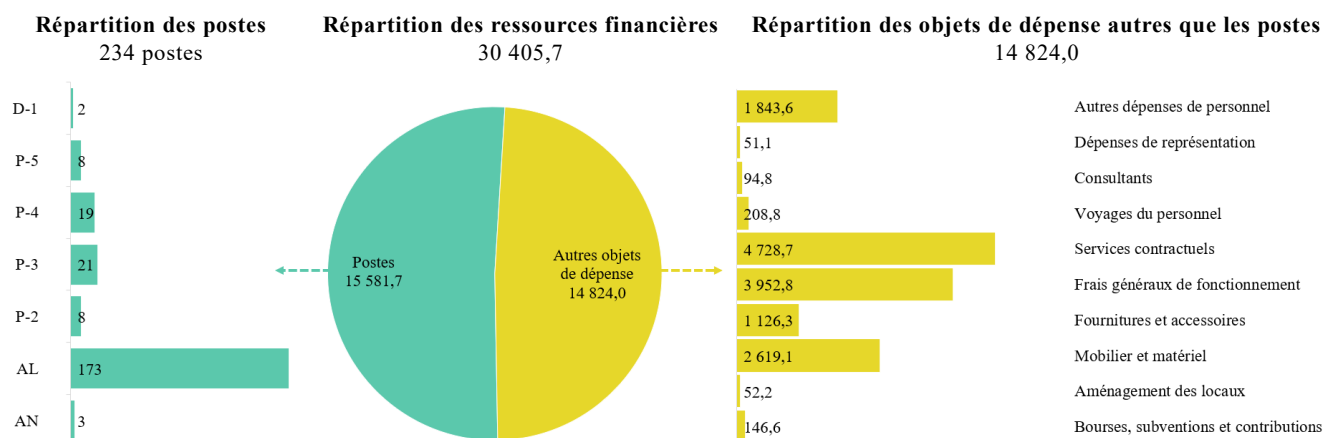
58 – – – – – 58

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		176	–	–	–	–	176
Total		234	–	–	–	–	234

Figure 18.XXXVIII

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



II. Bureau des commissions régionales à New York

Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Vue d'ensemble

- 18.239 Le Bureau des commissions régionales à New York est un bureau conjoint chargé de représenter les cinq commissions régionales de l'ONU (la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), de coordonner leurs activités et de leur prodiguer des conseils en matière de politiques. Son objectif est d'appuyer l'application effective des directives des organes délibérants au niveau régional.
- 18.240 À cette fin, le Bureau exerce les fonctions essentielles et interdépendantes suivantes : donner aux commissions régionales des orientations stratégiques au sujet des cadres stratégiques mondiaux et des délibérations de l'ONU ayant une incidence sur leur position stratégique et l'exécution effective de leur programme de travail ; appuyer et assurer des activités de représentation et d'information auprès des organes mondiaux intergouvernementaux et interinstitutionnels du système des Nations Unies, en vue d'éclairer et d'orienter leurs décisions selon une perspective régionale ; renforcer et promouvoir la coordination et la coopération interrégionale entre les commissions.
- 18.241 S'agissant de la fourniture d'orientations stratégiques, le Bureau effectue des analyses et rédige des documents d'orientation, des notes conceptuelles et d'autres documents sur un vaste éventail de sujets. En particulier, en 2019, il a continué de conseiller les commissions régionales et de les aider à réfléchir, individuellement et collectivement, au repositionnement à long terme des ressources régionales du système des Nations Unies pour le développement, notamment par la participation du Directeur à l'équipe d'évaluation interne de la réforme de la gestion mise sur pied par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la réforme, en pilotant la coordination et l'enrichissement mutuel des bonnes pratiques et des mesures en vue de conceptualiser et d'orienter, pour chaque région, les cinq grands domaines de transformation proposés par le Secrétaire général au Conseil économique et social.
- 18.242 Le Bureau joue un rôle central en matière d'appui au suivi et à l'examen du Programme 2030, notamment en renforçant les liens entre les parties concernées aux niveaux mondial, régional et national et la cohérence de leurs activités. En particulier, il a veillé à ce que les conclusions des forums régionaux sur le développement durable soient communiquées au forum politique de haut niveau pour le développement durable, à ce que celui-ci tienne suffisamment compte de la dimension régionale dans le cadre de ses réunions et à ce que les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies participent activement aux forums régionaux. À cette fin, il a veillé à l'harmonisation de la structure des instances régionales et des rapports qu'elles soumettent à l'échelle mondiale, notamment au forum politique de haut niveau et au Conseil économique et social, et orienté la réflexion menée en vue de la production d'analyses communes et de l'organisation d'activités de sensibilisation et de manifestations parallèles conjointes. Il s'est employé à faire reconnaître l'intérêt de la dimension régionale et du rôle des commissions régionales et des forums régionaux pour le développement durable dans le cadre du forum politique de haut niveau, ce qui a conduit les chefs d'État et de gouvernement à se féliciter des efforts déployés au niveau régional dans la déclaration qu'ils ont adoptée à l'unanimité au forum. Il continue de participer activement aux mécanismes internes du système pour le développement en vue de faciliter les préparatifs de la session de 2020 du forum politique de haut niveau, ainsi qu'à la conceptualisation de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable au niveau régional. Il contribue largement à faciliter la mise en œuvre de la stratégie et du Plan d'action du Secrétaire général pour le financement du Programme 2030, notamment par une participation active à l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable et aux débats sur la manière de nouer des relations fructueuses avec les banques multilatérales de développement.

- 18.243 Pour ce qui est de ses activités de représentation et d'information, le Bureau s'exprime au nom des commissions régionales sur la plupart des questions susmentionnées devant les instances intergouvernementales. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, par exemple, il a activement participé à plusieurs activités de réforme et aux travaux de nombreuses entités consultatives du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dans des domaines tels que le financement stratégique, les partenariats, la refonte du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), l'examen des bureaux multipays, l'actualisation du cadre de gestion et de responsabilité et la formulation du pacte de financement. Grâce à ces efforts de représentation, la dimension régionale du développement a été prise en considération dans nombre d'initiatives de réforme et dans les résultats qui leur sont associés, notamment le projet de reconfiguration des bureaux multipays. En ce qui concerne le Programme 2030, le Bureau a participé à des forums régionaux, à des ateliers techniques, à des séminaires organisés dans le cadre d'examen nationaux volontaires, à des séminaires-retraites, aux travaux de groupes d'experts et à des réunions avec des établissements d'enseignement supérieur et des représentants de la société civile d'États Membres. En juillet 2019, en marge du forum politique de haut niveau, il a organisé une rencontre ministérielle de haut niveau qui a réuni plus de 50 participants autour du rôle essentiel de la coopération régionale et de la dimension régionale à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable.
- 18.244 En 2019, le Bureau a établi le rapport annuel du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes et l'a présenté au Conseil économique et social. Il a également pris contact avec les missions permanentes des États Membres auprès de l'ONU et organisé des réunions d'information informelles visant à diffuser et examiner les travaux des commissions régionales, ce qui a permis de sensibiliser encore davantage les États Membres à la dimension régionale du développement et de faire en sorte que plusieurs résolutions de l'Assemblée générale ou du Conseil confient des mandats concrets auxdites commissions.
- 18.245 Dans le cadre de sa fonction de coordonnateur, le Bureau, qui assure le secrétariat des réunions tenues par les secrétaires exécutifs, a continué de favoriser la coordination stratégique des activités des différentes commissions régionales. Il a également engagé ces dernières à se coordonner et à collaborer – aussi bien entre elles qu'avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, par l'intermédiaire de ses réseaux de référents – sur un certain nombre de questions de fond comme la fourniture d'un appui aux États Membres en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, le financement du développement, les statistiques, les inégalités, les migrations, le développement social et la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Dans le domaine de la coopération, il s'est employé à faire reconnaître le rôle des commissions régionales dans l'appui à la coopération Sud-Sud, lequel rôle a par la suite été explicitement réaffirmé dans le document final issu de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud. Il a également aidé le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale à préparer des réunions de haut niveau, notamment sur les pays à revenu intermédiaire, les inégalités, les marchés des produits de base, la lutte contre les flux financiers illicites et d'autres. En outre, il s'est employé à faire en sorte que les partenariats et les projets communs soient financés au moyen du Compte pour le développement, par exemple le projet conjoint du Département des affaires économiques et sociales, de la CNUCED et des commissions régionales sur les cadres de financement nationaux intégrés, et a veillé à ce que la dimension régionale soit bien prise en compte dans les décisions de politique générale adoptées par le Comité directeur du Compte pour le développement, où les commissions régionales sont représentées par le Directeur du Bureau.
- 18.246 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 025 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les tableaux 18.58 à 18.60 et la figure 18.XXXIX.

Titre V Coopération régionale pour le développement

Tableau 18.58
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Postes	831,2	958,4	–	–	–	–	–	958,4	28,3	986,7
Autres dépenses de personnel	5,1	10,4	–	–	–	–	–	10,4	0,3	10,7
Dépenses de représentation	0,4	0,9	–	–	–	–	–	0,9	–	0,9
Voyages du personnel	22,1	23,7	–	–	–	–	–	23,7	0,5	24,2
Services contractuels	0,2	13,7	–	–	–	–	–	13,7	0,6	14,3
Frais généraux de fonctionnement	7,2	7,6	–	–	–	–	–	7,6	0,3	7,9
Fournitures et accessoires	0,0	3,0	–	–	–	–	–	3,0	0,1	3,1
Mobilier et matériel	9,3	7,4	–	–	–	–	–	7,4	0,3	7,7
Total	875,5	1 025,1	–	–	–	–	–	1 025,1	30,4	1 055,5

Tableau 18.59

Postes

(En nombre de postes)

Catégorie	Effectif approuvé pour 2020	Changements			Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	–	–	–	–	1
P-5	1	–	–	–	–	1
P-4	1	–	–	–	–	1
P-3	1	–	–	–	–	1
Total partiel	4	–	–	–	–	4
Agents des services généraux						
Autres classes	2	–	–	–	–	2
Total partiel	2	–	–	–	–	2
Total	6	–	–	–	–	6

Tableau 18.60

Bureau des commissions régionales à New York : évolution des ressources financières et des postes

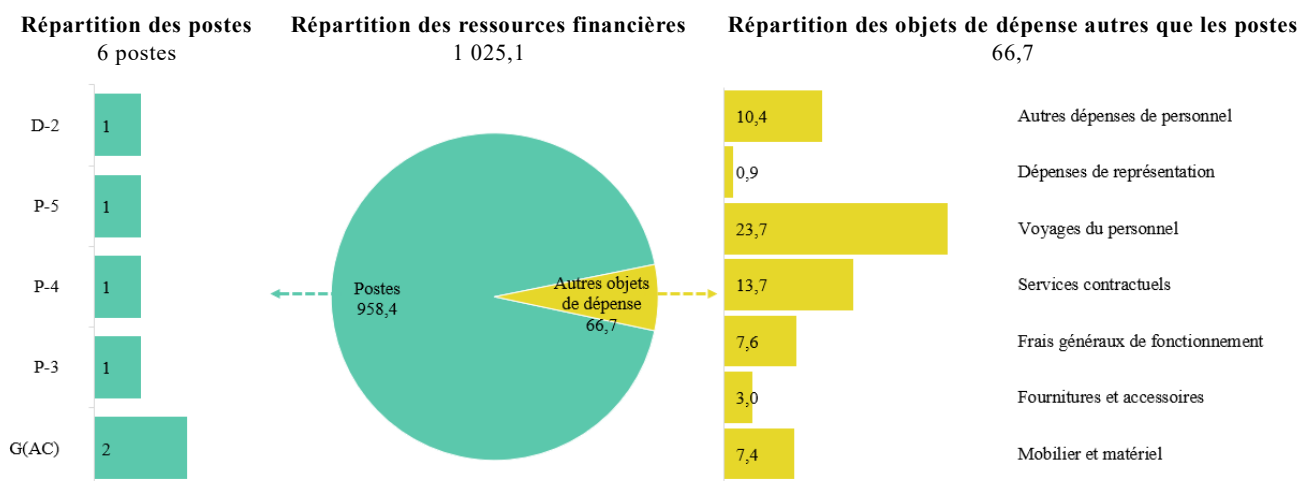
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	831,2	958,4	–	–	–	–	958,4
Autres objets de dépense	44,3	66,7	–	–	–	–	66,7
Total	875,5	1 025,1	–	–	–	–	1 025,1
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	2
Total		6	–	–	–	–	6

Figure 18.XXXIX

**Bureau des commissions régionales à New York : répartition des ressources proposées pour 2021
(avant actualisation des coûts)**

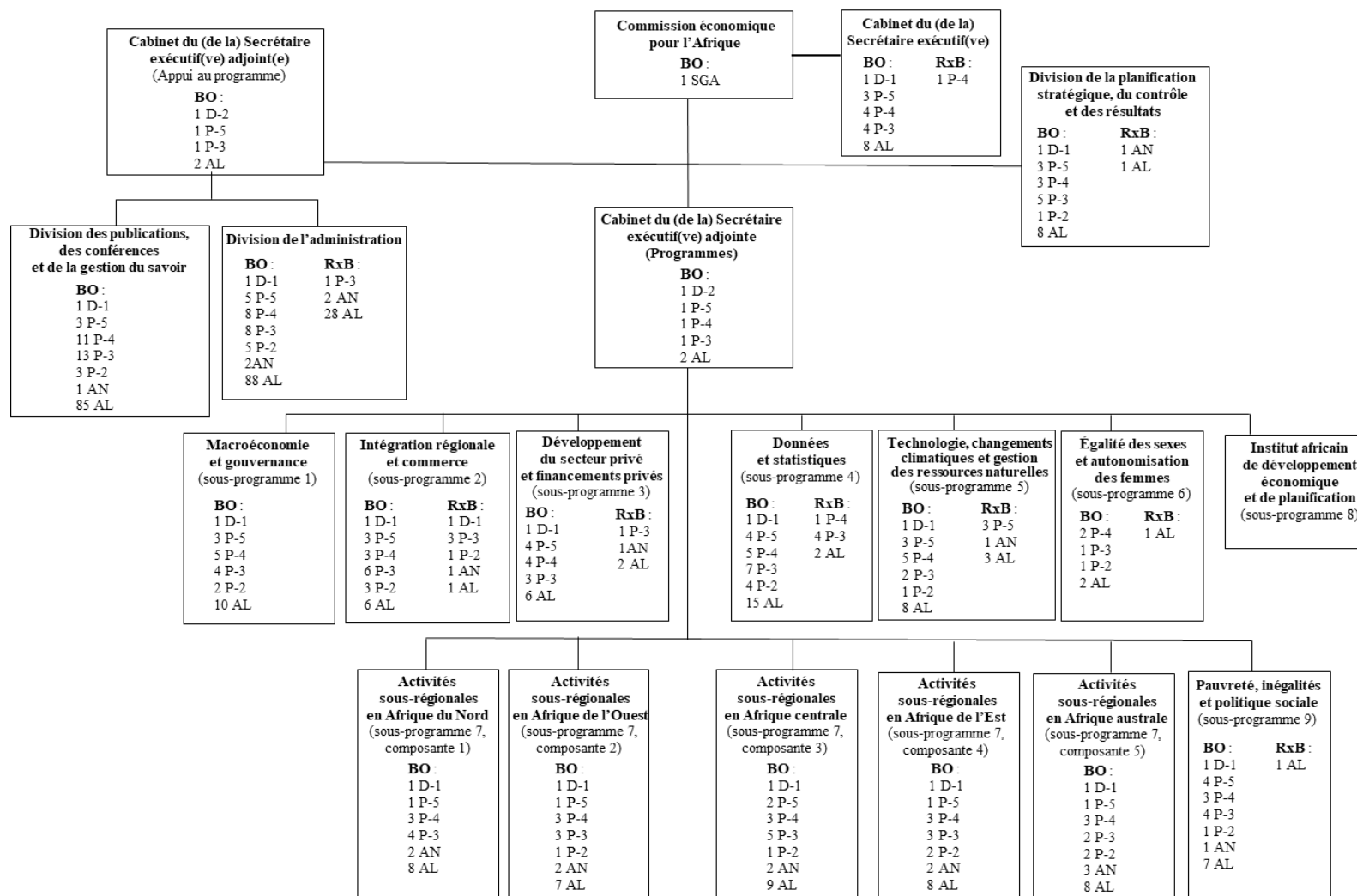
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Annexes relatives aux postes et aux autres objets de dépense proposés pour 2021

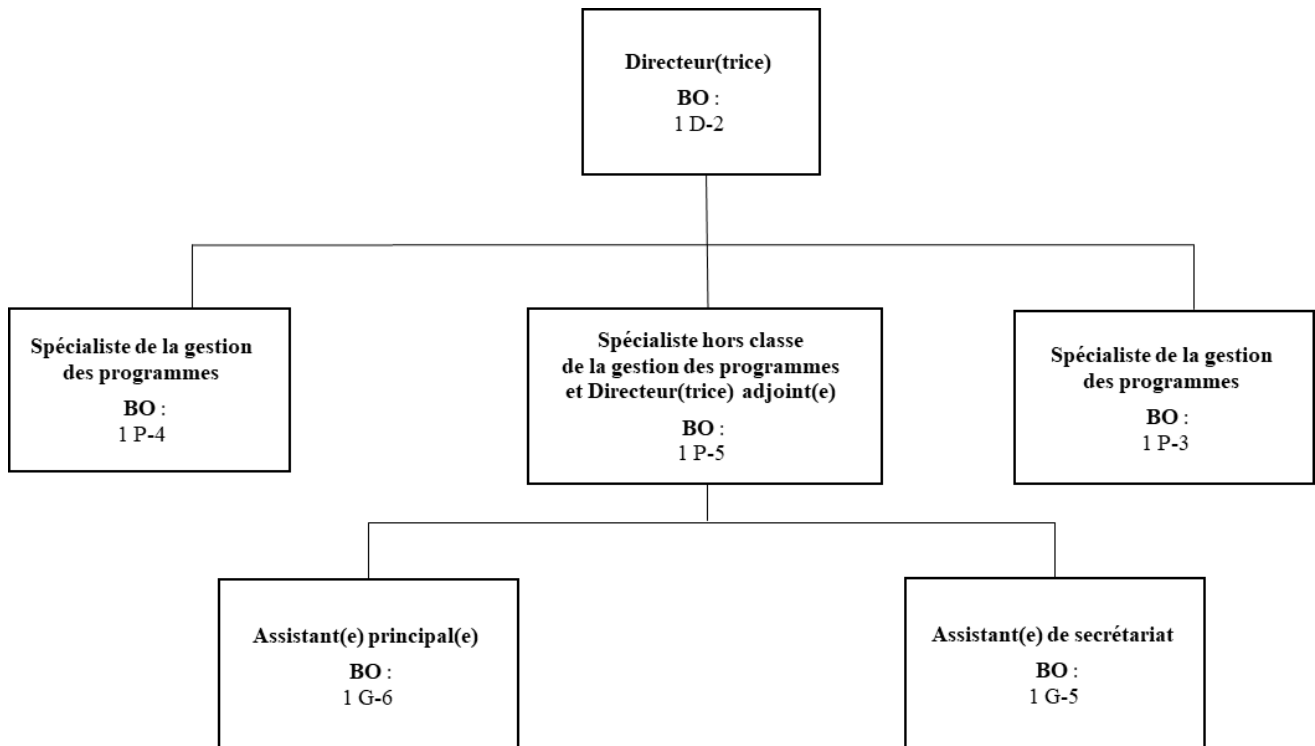
I. Organigramme et répartition des postes pour 2021

A. Commission économique pour l'Afrique



Abréviations : AL= agent(e) local(e) ; AN=administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO= budget ordinaire ; RxB= ressources extrabudgétaires ; SGA= secrétaire général(e) adjoint(e).

B. Bureau des commissions régionales à New York



II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes

Lettre d'observations sur l'audit externe de la Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba) pour l'année 2018

Il est recommandé que les sous-programmes alignent systématiquement leurs domaines de résultats sur les objectifs de développement durable correspondants et les cibles qui leur sont associées pour pouvoir contribuer directement à la réalisation de ces objectifs dans la région.

Il est recommandé que la Commission s'emploie à appuyer les pays qui ont des difficultés considérables en matière de collecte de données, en accordant une attention particulière aux indicateurs pour lesquels aucune donnée n'est disponible et pour lesquels les points de données sont insuffisants.

Il est recommandé de fixer des objectifs concrets permettant de mesurer les réalisations pour chaque sous-programme, qui seront ensuite effectivement mesurés pendant l'exécution du programme.

Il est recommandé que la Commission intensifie ses efforts pour que les États membres participent davantage au processus d'examen et de suivi des objectifs de développement durable et à la présentation d'examens nationaux volontaires.

Il est recommandé que la Commission, dans le cadre de ses réformes de restructuration en cours, réexamine sa pratique de coordination et de surveillance internes des objectifs de développement durable, notamment en chargeant une division de suivre leur réalisation.

Il est recommandé que la Commission renforce ses méthodes et processus d'exécution afin d'assurer une meilleure utilisation des ressources extrabudgétaires existantes et une meilleure exécution des tâches.

Il est recommandé que la Commission renforce les contrôles internes concernant l'élaboration de projets, la gestion des risques et le suivi et l'exécution des projets et qu'elle évite de prendre des risques, par exemple en accordant des avances excessives aux entreprises.

Tous les sous-programmes ont déterminé les objectifs de développement durable qu'ils visent dans le cadre de leur programme de travail, comme le montre le plan d'activité annuel de la Commission pour 2020.

Le Centre africain pour la statistique aide les États membres à renforcer leurs capacités de collecter des données essentielles.

Le programme de travail pour 2020 et 2021 comprend des données sur les points de référence et les cibles pour l'année.

La Commission, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a organisé une formation à l'intention des États membres en décembre 2019. Une session complémentaire est prévue en juin 2020.

La Commission a amélioré le plan d'activité annuel et la communication de routine. Des réunions d'examen ont lieu systématiquement tous les trimestres.

La Commission a mis en place un système de communication d'informations et de contrôles trimestriels, qui fait partie du modèle amélioré de présentation de rapports.

La Commission, en étroite coordination avec le Département de l'administration, surveille la situation ; un inventaire des risques a été établi et fait l'objet d'un suivi systématique.

Bureau des services de contrôle interne

Audits des projets de rénovation de l’Africa Hall et de construction du centre des visiteurs à la Commission économique pour l’Afrique (rapport n° 2019/054)

La Commission devrait tenir un calendrier des projets, qui devrait être régulièrement mis à jour et comporter une analyse des risques liés au calendrier permettant de définir et d’attribuer les responsabilités pour les activités susceptibles de retarder le projet.

La Commission devrait, en coordination avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, prendre des mesures pour veiller à ce que les ordres de modification demandés par les propriétaires soient réduits au minimum, notamment en s’assurant que seules les modifications relevant du projet tel qu’approuvé par l’Assemblée générale soient prises en considération.

La Commission devrait, en coordination avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens, mettre en place un dispositif par lequel tous les ordres de modification sont examinés lors de la réunion trimestrielle avec le cabinet indépendant de gestion des risques pour déterminer si les modifications sont conformes à la stratégie d’atténuation des risques.

La Commission devrait, en coordination avec la Division des achats, prendre des mesures pour :

- contrôler comme il se doit les achats destinés aux projets de rénovation de l’Africa Hall et de construction du centre des visiteurs ;
- fournir le soutien nécessaire (formation ou appui fonctionnel, par exemple) au Groupe des achats ainsi qu’aux autres personnes intervenant dans le processus d’achats, notamment les membres des comités techniques d’évaluation et des comités locaux des marchés.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7)

Le Comité consultatif recommande que l’Assemblée générale encourage les commissions régionales à continuer de renforcer les liens de coopération et de coordination qu’elles entretiennent entre elles et avec le système de coordonnateurs résidents et qu’elle prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain projet de budget, des informations à jour sur toutes les

La recommandation a été appliquée et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en a été notifié par l’intermédiaire du système de suivi de l’application des recommandations TeamMate/Team Central afin qu’il close le dossier.

Cette recommandation a été traitée. Avant de clore le dossier, cependant, le BSCI a demandé des informations et des mesures complémentaires, ce à quoi les unités administratives compétentes de la Commission s’emploient actuellement à donner suite.

La recommandation a été appliquée et le BSCI en a été notifié par l’intermédiaire du système de suivi de l’application des recommandations TeamMate/Team Central afin qu’il close le dossier.

Cette recommandation a été traitée. Avant de clore le dossier, cependant, le BSCI a demandé des informations et des mesures complémentaires, ce à quoi les unités administratives compétentes de la Commission s’emploient actuellement à donner suite.

Au cours de la période considérée, des efforts ont été faits pour renforcer les liens de coopération et de coordination entre les commissions régionales dans les domaines suivants :

- Consultations sur la réforme régionale de l’Organisation : sous la direction générale de la CEA – actuel coordonnateur des commissions régionales – des consultations intersectorielles ont été organisées

activités menées et les succès rencontrés à cet égard (par. V.15).

pour établir des exposés de principes communs qui ont été communiqués à l'équipe interne chargée de la réforme, et pour partager les données d'expérience s'agissant de la mise en œuvre concrète des recommandations du Secrétaire général sur la plateforme de collaboration régionale proposée, les pôles de gestion des connaissances, le renforcement de la transparence et de la gestion axée sur les résultats, la gestion du changement sur les écosystèmes de données et les services d'appui communs ;

b) Forum politique de haut niveau pour le développement durable : les commissions régionales ont collaboré et coordonné leur participation et leur contribution aux réunions du forum politique de haut niveau ;

c) Données et statistiques : les commissions régionales ont coordonné leurs interactions avec le Département des affaires économiques et sociales pour examiner les questions liées aux données et aux statistiques à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 ;

d) Projets prévus au titre du Compte de l'ONU pour le développement : dans l'esprit de la coopération Sud-Sud, les commissions régionales ont collaboré et travaillé en partenariat pour réaliser conjointement des projets prévus au titre du Compte pour le développement qui visent à renforcer les capacités des États Membres dans un large éventail de domaines thématiques ;

e) En ce qui concerne la collaboration avec les coordonnateurs résidents, la Commission prend désormais systématiquement contact avec eux avant de déployer des projets de coopération technique ou des services consultatifs régionaux. Une gamme de services axée sur les conseils en matière de politiques intégrées et multidimensionnelles a également été élaborée et présentée aux coordonnateurs résidents par l'intermédiaire du Bureau de la coordination des activités de développement. Une session de consultation spéciale entre les coordonnateurs résidents et la CEA a également été organisée en 2019, à laquelle ont été présentés certains des produits phares de la Commission, notamment son outil intégré de planification et d'établissement de rapports, que les coordonnateurs résidents pourraient utiliser pour déterminer le niveau de conformité des plans de développement nationaux des États membres avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et aider les pays à suivre les progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

Le Comité consultatif constate avec satisfaction que la Commission a pris des mesures pour numériser sa bibliothèque et informatiser ses systèmes de documentation et qu'elle s'emploie à accroître la diffusion électronique de ses publications tout en prévoyant des solutions de rechange dans les zones où l'accès à Internet est limité. Il se félicite également des progrès accomplis par la Commission pour élargir son rayonnement et diffuser plus largement ses publications. Le Comité estime qu'il convient de procéder à une analyse de la situation pour déterminer si les systèmes et les stratégies de la CEPALC peuvent être reproduits ou réutilisés dans d'autres commissions régionales et dans les départements et bureaux de l'Organisation, et compte que le prochain projet de budget comprendra des informations actualisées à ce sujet (par. V.76).

Le Comité consultatif encourage la CEA à poursuivre ses efforts de mobilisation des ressources à l'appui du financement de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) et compte que le Secrétaire général fera le point sur les progrès accomplis à cet égard dans son prochain projet de budget (par. V.14).

Le projet de système de bibliothèque numérique de la CEA est avancé et tire parti des nouvelles technologies de l'information et des communications, normes de gestion de l'information et stratégies de gestion des connaissances pour collecter, consigner et mettre à disposition ses connaissances.

Des consultations ont lieu en permanence entre les commissions régionales et, plus récemment, avec l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre d'un forum mensuel organisé par les bibliothécaires en chef afin de tirer parti des possibilités de collaboration, d'apprendre les uns des autres et d'appliquer les meilleures pratiques dans le domaine de la gestion des connaissances.

En conséquence, depuis que la CEA a adopté les meilleures pratiques de ses pairs, elle a fait des progrès dans la gestion des connaissances et mis en place des services et des systèmes de gestion des connaissances qui ont été mis à profit par les autres entités des Nations Unies.

L'Institut a entrepris les activités exposées ci-dessous compte tenu des mesures préconisées :

a) L'Institut a continué d'envoyer sa lettre de facturation en janvier, suivie de deux rappels en juillet et en octobre. Ces lettres sont systématiquement adressées aux ministères des finances et de la planification du développement, avec copie au Ministère des affaires étrangères. En outre, l'Institut a multiplié ses canaux de transmission de ces factures et rappels en incluant les représentants permanents des pays africains auprès de l'Organisation des Nations Unies, les représentants permanents auprès de l'Union africaine et de la CEA à Addis-Abeba et, pour les pays non représentés au Sénégal, des copies des lettres sont adressées à leur ambassade la plus proche. Les anciens élèves de l'IDEP ont également été utiles pour transmettre des copies de communications officielles aux autorités compétentes des pays.

L'Institut a également saisi l'occasion de travailler avec les bureaux sous-régionaux de la CEA, non seulement pour transmettre des communications, mais aussi pour assurer un suivi direct avec les autorités compétentes au nom de l'IDEP, démarche qui s'est révélée fructueuse.

Comme suite aux mesures mentionnées ci-dessus, plusieurs pays, dont la République centrafricaine et le Rwanda, ont recommencé à verser des contributions à l'IDEP ;

b) Depuis lors, l'Institut assiste aux principales réunions et conférences organisées par les bureaux

sous-régionaux et divisions de la Commission, ce qui lui permet de transmettre ses communications aux hauts responsables, notamment aux ministres présents aux réunions. Par exemple, la direction de l'IDEP a tenu plusieurs réunions avec des délégations de haut niveau lors de la session de 2019 de la Commission pour examiner la question du paiement des contributions annuelles et du règlement des arriérés. Ces réunions ont manifestement porté leurs fruits : tous les pays avec lesquels le dialogue a été noué (Guinée, Libye et Mauritanie) non seulement ont versé leurs contributions annuelles en 2019 et 2020, mais aussi en partie réglé leurs arriérés, à hauteur de 200 000 dollars, s'engageant à régler l'intégralité de la somme due à court terme.

La direction de l'IDEP met systématiquement en avant le travail de l'Institut au moyen de présentations et de supports de promotion lors des autres rencontres auxquelles elle participe. En 2019, des membres de la direction de l'Institut ont assisté aux réunions du forum politique de haut niveau à New York et rencontré de nombreux représentants permanents de pays africains auprès de l'ONU, avec lesquels ils ont pu s'entretenir sur le sujet des contributions et d'autres questions relatives au développement des capacités. La Directrice a participé au séminaire-retraite des représentants permanents auprès de l'Union africaine et de la CEA qui s'est tenue en janvier 2020 aux Seychelles, où elle a également rencontré des représentants d'États membres avec lesquels la question a pu être abordée.

L'Institut a développé ses capacités de communication en engageant les services d'un expert, ce qui a permis de renforcer la visibilité en ligne des activités de l'IDEP, de ses programmes de formation et de ses supports de promotion, qui ont été largement diffusés à chaque occasion aux autorités gouvernementales et aux autres acteurs clés, en versions électronique et papier. Ainsi, le site Web de l'Institut a été remodelé avec succès pour mettre en avant les effets cumulés de l'action de l'IDEP. Le trafic sur le nouveau site Web a augmenté, ce qui ne manquera pas d'accroître sa visibilité ;

c) La Directrice de l'IDEP, qui est également la secrétaire du Conseil d'administration, travaille en étroite collaboration avec le Cabinet de la Secrétaire exécutive pour que celle-ci dispose d'informations sur l'état des arriérés des pays figurant sur son calendrier de visites. La Secrétaire exécutive utilise ces informations pour engager des discussions avec des hauts fonctionnaires.

En ce qui concerne la diversification des sources de financement, l'IDEP confirme que, s'agissant des donateurs, la situation est tendue. En plus de gérer les partenariats et collaborations existants, l'IDEP a fait le choix stratégique d'inclure dans ses efforts de collaboration le partage des coûts et l'exécution conjointe des activités. Cet effort a donné de très bons résultats : les dépenses de l'IDEP se sont considérablement réduites dans les domaines concernés et, dans certains cas, cela a permis d'ouvrir la voie à des partenariats officiels. Ainsi, l'IDEP a trouvé pour ses activités au moins neuf sources de financement, à savoir l'Open Society Initiative for West Africa, la Banque mondiale, l'Université d'Édimbourg, l'Institut national d'administration publique de la Malaisie (INTAN Malaysia), l'Agence de développement de l'Union africaine, la Division de statistique, le Département des affaires économiques et sociales, l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Global Infrastructure Hub. Des accords de partenariat officiel ont été signés avec plusieurs autres parties prenantes, notamment l'Université du Nord-Ouest, l'Université de Turku, le Parlement panafricain, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, l'International Food Policy Research Institute et l'Université du Rwanda. Les activités se poursuivent dans ce domaine et des discussions avec des partenaires potentiels sont en cours.

Les mesures a) à c) présentées ci-dessus ont permis de recouvrer près de 4,5 millions de dollars d'arriérés au cours des cinq dernières années, dont 1 million de dollars pour la seule année 2019, et se sont poursuivies en 2020, avec près de 500 000 dollars déjà reçus de cinq pays.

Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion et réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi [A/73/779](#), par. 16). Tout en notant que la Commission s'était fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, il est d'avis que des stratégies et plans concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget (par. V.12).

La CEA va redoubler d'efforts pour planifier bien à l'avance et sensibiliser les gestionnaires de programmes aux avantages d'une désignation rapide des voyageurs. En outre, elle a conclu avec les compagnies aériennes un accord institutionnel qui prévoit une prolongation des délais de billetterie afin d'atténuer l'incidence des achats tardifs sur les coûts.

III. Ressources financières et postes : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2020 (crédits ouverts)</i>	<i>2021 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2020 (estimations)</i>	<i>2021 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2020 (estimations)</i>	<i>2021 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
Ressources financières									
Commission économique pour l'Afrique	80 863,0	80 111,0	(752,0)	22 184,0	25 423,3	3 239,3	103 047,0	105 534,3	2 487,3
Bureau des commissions régionales à New York	1 025,1	1 025,1	–	–	–	–	1 025,1	1 025,1	–
Total	81 888,1	81 136,1	(752,0)	22 184,0	25 423,3	3 239,3	104 072,1	106 559,4	2 487,3
Postes									
Commission économique pour l'Afrique	535	535	–	51	61	10	586	596	10
Bureau des commissions régionales à New York	6	6	–	–	–	–	6	6	–
Total	541	541	–	51	61	10	592	602	10